

AXA Banque

RAPPORT ANNUEL 2015



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	p.3
2	RAPPORT DE GESTION 2015	p.7
3	RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE 2015	p.33
4	COMPTES CONSOLIDÉS	p.63
5	COMPTES SOCIAUX	p.122

1

INTRODUCTION

Présentation d'AXA Banque	4
Chiffres clés consolidés	5
Gouvernance	6

PRÉSENTATION D'AXA Banque

Dénomination et siège social

AXA Banque
203-205 rue Carnot
94138 Fontenay-Sous-Bois Cedex

Forme juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Objet social

Etudes de toutes affaires financières industrielles et commerciales, toutes opérations de banque de finance de crédit d'escompte de dépôt et de commissions de courtage notamment de courtage d'assurance, toutes opérations de négociations et de placement de titres et en général tout ce qui dans l'acceptation la plus large peut être considéré comme rentrant dans les attributions des banques des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement.

RCS

542 016 993 RCS Créteil

Capital social et nombre d'actions

Le capital social d'AXA Banque est de 89 467 904,00 euros, correspondant à 5 591 744 actions de nominal 16 euros au 31/12/2015.

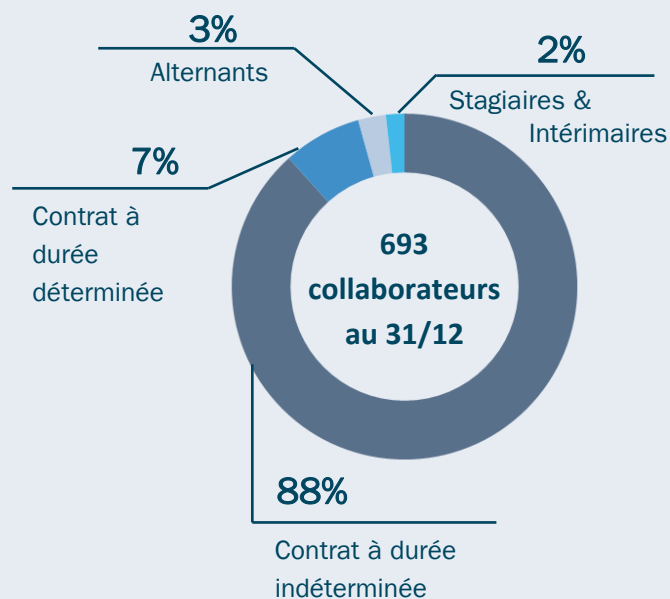
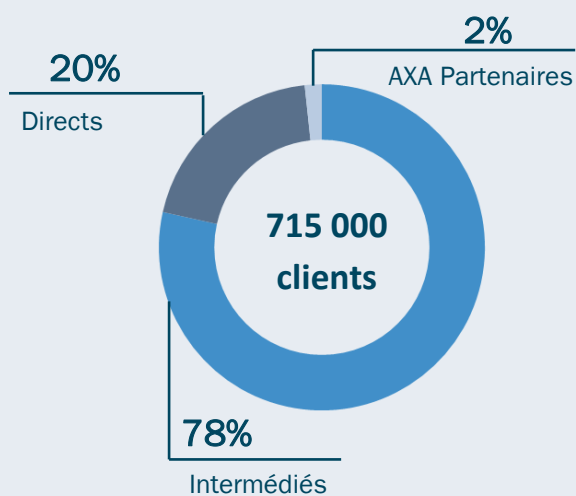
Actionnaires

Au 31 décembre 2015, l'actionnariat est composé comme suit :

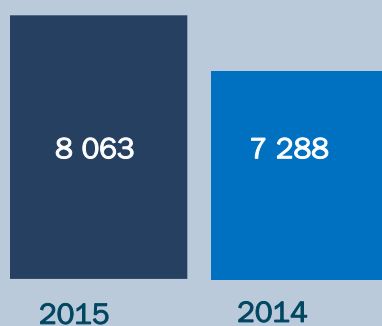
- 51% du capital est détenu par AXA France Assurance ;
- 49% du capital est détenu par AXA France Vie.

AXA S.A est le parent ultime d'AXA Banque.

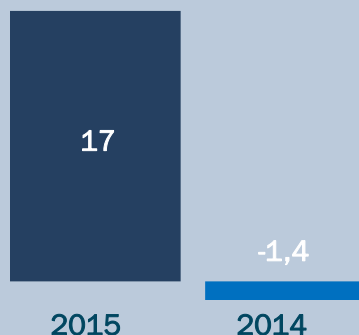
CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS



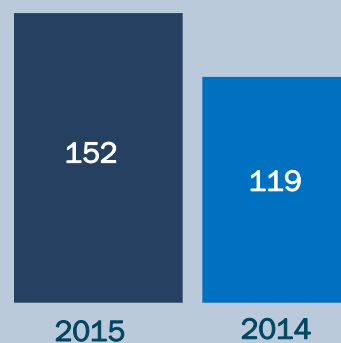
TOTAL DU BILAN
(en M€)



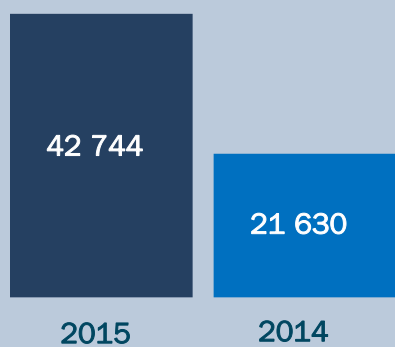
RESULTAT NET
(en M€)



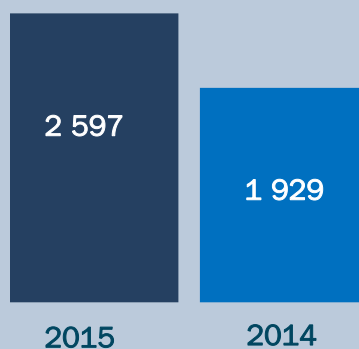
PRODUIT NET BANCAIRE
(en M€)



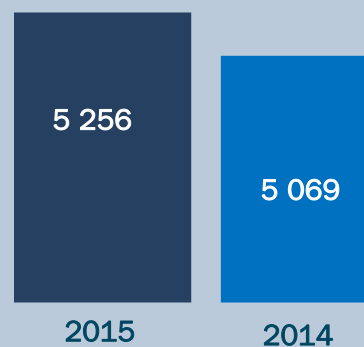
**OUVERTURE DE COMPTES
EQUIPES CARTE BANCAIRE**
(en nombre)



OCTROI DE CREDITS
(en M€)



EPARGNE GEREE
(en M€)



GOVERNANCE (composition au 31/12/2015)

Conseil de surveillance

Matthieu Bébéar – Vice-Président

Eric Chaney – Représentant permanent d'AXA France IARD

Christophe Dupont Madinier – Conseiller

Christophe Mugnier (ordre alphabétique)

Emmanuel Vercoustre – Représentant permanent d'AXA Bank Europe

Amaury de Warengnien – Président

Directoire

Pierre Janin – Président

Valérie Broncard – Directrice des Ventes et de la Distribution

Marie-Cécile Plessix – Directrice Banque, Epargne Bancaire et Crédit

Emmanuel Ramé – Directeur Financier et Juridique

Comité de Direction (en plus des membres du Directoire)

Nathalie Couveignes – Directrice Marketing

Raphaël Krivine – Directeur de la Business Unit SOON

Marc Legardeur – Directeur de la Banque Patrimoniale

Pascal Lozovoy – Directeur des Systèmes d'Information

Jean Prévost – Directeur des Ressources Humaines

Jean-Marc Vasseux – Directeur des Risques, du Contrôle Permanent et de la Conformité

Florence Genon-Catalot – Directrice de la Communication

Jean-Philippe Rollin – Chargé de mission auprès du Président

2

RAPPORT DE GESTION

AXA Banque ¹

Introduction	8
Actionnariat	8
Activité	9
Faits marquants	10
Évènements postérieurs à la clôture	10
Principes et méthodes comptables	10
Comptes sociaux et consolidés IFRS	11
Annexe au rapport du Directoire	17
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	26
Rapport des Commissaires aux Comptes	31

¹ Les activités de crédits à la consommation (prêts personnels et crédits renouvelables) décrites ci-dessous sont portées par la filiale consolidée AXA Banque Financement (qui est financée par AXA Banque) et non directement par AXA Banque, qui en assure seulement la commercialisation.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de notre activité au cours de l'année écoulée et pour soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015 (comptes sociaux et comptes consolidés).

INTRODUCTION

L'année 2015 a été caractérisée par un net ralentissement de la croissance mondiale, alimenté par la mutation du modèle économique chinois et par l'effondrement du prix des matières premières (notamment du pétrole). En particulier, l'Europe a connu un environnement macroéconomique marqué par une croissance faible, un chômage élevé et une inflation très basse. Ce contexte a incité la Banque Centrale Européenne à renforcer sa politique accommodante : baisse des taux d'intérêt et injection soutenue de liquidités dans le système monétaire européen. Pour autant, l'économie européenne n'a pas réussi à retrouver le chemin de la croissance, et le marché français sur lequel opère AXA France est resté peu propice aux affaires.

En matière d'épargne, les français ont placé une part importante de leurs revenus en 2015 en privilégiant l'assurance vie, les Plans Epargne Logement (PEL) et les dépôts à vue, au détriment des Livrets A / LDD. Quant aux livrets fiscalisés, ils ont continué à souffrir d'un environnement fiscal défavorable, peu propice à la collecte.

En termes de crédits, le marché du crédit immobilier a fortement progressé (+41%), tirée par les opérations de rachats. Quant au crédit à la consommation, il a légèrement cru (+5%) mais sans revenir au niveau précédent le début de la crise.

Malgré cet environnement difficile et marqué par une concurrence accrue sur l'ensemble de ses marchés, AXA Banque a décidé de continuer à investir et à assurer son développement commercial.

ACTIONNARIAT

Actionnariat et parent ultime

Le capital social d'AXA Banque est de 89 467 904,00 euros, correspondant à 5 591 744 actions de nominal 16 euros au 31/12/2015.

Au 31 décembre 2015, l'actionnariat est composé comme suit :

- 51% du capital est détenu par AXA France Assurance ;
- 49% du capital est détenu par AXA France Vie.

AXA S.A est le parent ultime d'AXA Banque.

Actionnariat des salariés

En application de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé que le personnel d'AXA Banque ne détient aucune action de la Société et qu'en conséquence la participation des salariés au capital social à la date du 31 décembre 2015 est nulle.

ACTIVITÉ

En 2015, l'activité commerciale reste soutenue sur la plupart des métiers d'AXA Banque :

- une collecte nette d'épargne de +244M€, principalement réalisée sur des comptes à terme et des dépôts à vue ;
- une production de crédits en forte croissance, atteignant 2 597M€ contre 1 938M€ en 2014, soit +34%
- un doublement des ouvertures de comptes courants équipés de carte, passant de 21 600 en 2014 à 42 700 en 2015.

Clients

A fin 2015, AXA Banque (avec sa filiale AXA Banque Financement) totalisait près de 716 000 clients, soit une diminution d'environ -5 000 au cours de l'exercice 2015, notamment due à l'impact de la loi Châtel qui a amené à la clôture de nombreux crédits renouvelables.

Comptes Courants

Le nombre d'ouvertures de comptes de dépôts avec cartes bancaires (21 600 en 2014) est en forte hausse (+98%), soutenue par un dispositif commercial renforcé.

A fin 2015, AXA Banque compte 191 000 comptes courants ouverts équipés d'une carte bancaire, dont une part croissante est « active » (i.e. présentant plus de 6 000€ d'achats annuels via la carte bancaire).

Épargne

L'activité Épargne (ressources clientèle et épargne financière) a enregistré une collecte nette de +244M€ sur 2015 avec principalement :

- une collecte nette de -11M€ sur le Livret A et le LDD, notamment suite à la baisse des taux de rémunération à un plancher historique de 0,75% ;
- un encours sur le Livret AXA Banque de 1,6Md€ en décollecte de -144M€ sur 2015, dans un environnement économique et fiscal peu favorable aux comptes sur livret ;
- des encours sur les dépôts à vue en progressions de +154M€ ;
- une progression des encours de +384M€ sur les comptes à terme, partiellement compensée par une décollecte (-167M€) sur les TCN ;
- enfin une collecte nette légèrement positive en épargne financière (+11M€), les encours atteignant 1 064M€ à fin 2015.

Crédits

AXA Banque a enregistré en 2015 une production nouvelle de crédits s'élevant à 2 597M€ (contre 1 938M€ en 2014, soit +34%).

Pour le prêt personnel, l'activité progresse de +4% dans un marché en faible croissance (+5%, source ASF, novembre 2015). S'agissant du crédit immobilier, la production d'AXA Banque a fortement augmenté (+82%), pour s'établir à 1 340M€, tirée notamment par de nombreux rachats à la concurrence ; le marché français est également en croissance en 2015 (+41%, source Crédit Logement, novembre 2015). Enfin en matière de prêts d'ingénierie patrimoniale, la production a enregistré une hausse (+5% sur 2015 à 789M€), soutenue par un certain nombre d'opérations de taille importante.

Les emplois clientèle (i.e. l'ensemble des prêts aux clients d'AXA Banque) s'élèvent à 6 013M€ au 31/12/2015, en progression de +14% sur 12 mois, soit +759M€.

Ressources Humaines

L'effectif (CDI et CDD en norme équivalent temps plein) à fin 2015 était de 663 (dont 612 CDI), en augmentation de 60 salariés sur 12 mois.

Stratégie financière

Tout au long de l'année 2015, AXA Banque a mené une politique de placements prudente, visant à limiter au maximum le risque de crédit et à diversifier ses contreparties, dans le respect des règles d'investissement du groupe AXA. La banque a également continué à œuvrer à la diversification de ses sources de refinancement.

Perspectives

Malgré un environnement économique peu dynamique, AXA Banque prévoit de continuer son développement commercial en 2016, en privilégiant les axes suivants :

- la bancarisation des clients AXA à travers notamment du compte courant, en lien avec le réseau de distribution d'AXA France via le déploiement du modèle Assurbanquier et le développement de la visibilité de l'activité bancaire en agence ;
- le développement de l'offre innovante SOON, compte courant à destination notamment de la clientèle des jeunes ;
- l'accélération des synergies avec AXA Wealth Management en matière de banque patrimoniale.

FAITS MARQUANTS

Néant

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

Les règlements et avis du Conseil National de la Comptabilité dont l'entrée en vigueur est intervenue au cours de l'exercice 2015, n'ont pas eu d'impact direct significatif sur les comptes et sur la comparabilité des états financiers.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux normes internationales IFRS telles que validées par l'Europe.

COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

Comptes sociaux

Bilan

Le total de bilan s'élève à 7 857M€, en hausse de +11% par rapport au montant observé à fin 2014, sous l'effet principal des éléments suivants :

- croissance soutenue de la commercialisation des crédits immobiliers : +729M€ d'encours ;
- progression de l'activité d'ingénierie patrimoniale : +46M€.

Actif

Les deux principaux postes de l'actif sont les comptes et prêts interbancaires (1 621M€), et les emplois clientèle (5 259M€). Ce dernier poste a progressé de +18% suite à l'accroissement des encours de crédits immobiliers (+29%) et de ceux de crédits d'ingénierie patrimoniale (+3%) en particulier.

Le poste créances sur les établissements de crédit passe de 1 478M€ à 1 460M€ entre 2014 et 2015, notamment sous l'effet de la croissance des encours de Livret A et LDD centralisés auprès de la Caisse des Dépôts (-10M€). Il comprend des prêts octroyés à la filiale AXA Banque Financement pour un montant de 887M€.

Le portefeuille titres est quasi stable (+1%).

Passif

Les dépôts à vue de la clientèle (en croissance de +22%), et les comptes d'épargne de la clientèle (y compris les comptes d'épargne à régimes spéciaux) représentent une part prépondérante du passif, respectivement 813M€ et 3 002M€ (dont 398M€ de Livret A/LDD centralisés à 100% auprès de la CDC).

Les dettes représentées par des titres sont passées d'un montant de 2 695M€ en 2014 à 2 686M€ à fin 2015, la croissance des encours de BMTN structurés émis (+385M€) étant compensée par la décroissance de certificats de dépôt (-252M€).

L'encours des dettes subordonnées d'AXA Banque est resté stable à 49M€.

Les dettes envers les établissements de crédit passent de 494€ à 849M€ de 2014 à 2015. Cette progression est principalement due aux opérations de refinancement réalisées auprès de la BCE.

Les fonds propres avant affectation du résultat sont de 251M€.

Le résultat net s'établit à +0,3M€.

Hors-bilan

Le montant des engagements donnés s'élève à 2 861M€ contre 2 314M€ au 31 décembre 2014. Ces engagements concernent des engagements de financement pour 582€ (soit +23% vs. 2014) et des engagements de garantie pour 2 278M€ (soit +24% vs. 2014). Ces derniers concernent essentiellement des garanties données dans le cadre d'opérations de refinancement pour 2 179M€ (+25% vs. 2014), ainsi que des engagements d'ordre de la clientèle (plus particulièrement des cautions administratives et fiscales) pour 68M€.

Le montant des engagements de garanties reçus de la clientèle est passé de 2 996M€ à 3 323M€ (+11%). Le montant des autres engagements de garanties reçus est de 3 064M€ (contre 2 300M€ en 2014), reflétant la hausse des garanties relatives à l'activité de crédit immobilier accordées par l'organisme de cautionnement CREDIT LOGEMENT.

Les opérations de dérivés (swaps) de taux d'intérêt sont en progression et représentent à fin 2015 un montant nominal de 2 705M€ (+26%). Ces swaps de macro couverture ont été mis en place suite aux décisions du Comité de gestion actif / passif (ou Comité ALM), visant à couvrir les positions de taux et à conserver ainsi les expositions dans les limites fixées. A ces instruments s'ajoutent des swaps de performance à hauteur de 1 386M€ (vs. 1 082M€ fin 2014), souscrits en couverture des opérations d'émission de BMTN structurés.

Compte de résultat

Le produit net bancaire (PNB) s'élève à 127M€, en progression de +21% par rapport à l'exercice 2014. Le produit net bancaire est composé à hauteur d'environ 60% de produits nets d'intérêts, 22% de produits nets de commissions et 18% d'autres produits et charges d'exploitation bancaires.

L'évolution du PNB s'analyse ainsi :

- Le produit net d'intérêts (PNI) en hausse de +8,6M€ (+12%), tiré par le développement des activités de crédit (immobilier et patrimonial).
- Le produit net de commissions (PNC) est en progression de +10M€ (+58%).
- Les autres produits et charges d'exploitation bancaire sont en hausse de +2M€ (+11%). En particulier, la quote-part de résultat de la société en participation (SEP) constituée entre AXA Banque Financement, AXA Banque et BNPP Personal Finance et revenant à AXA Banque à hauteur de 64%, s'élève à 21M€ en 2015 (contre 19M€ en 2014).

Le montant des charges d'exploitation (y compris commissions apporteurs) s'accroît à -125M€ (+14%).

Le résultat brut d'exploitation est un profit de +2M€ (contre une perte de -5M€ en 2014).

Le coût du risque s'améliore, passant de -2M€ à -1M€.

Le résultat net 2015 présente un bénéfice de +0,3M€ à comparer à une perte de -7,3M€ en 2014.

Proposition d'affectation du résultat

Le report à nouveau dans les comptes au 31 décembre 2015, avant affectation du résultat, présente un solde débiteur de 96 697 669,05 euros.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 337 842,04 euros. Nous vous proposons d'affecter le résultat intégralement en report à nouveau créditeur.

A la suite de cette affectation, le report à nouveau sera porté à la somme de 96 359 827,01 euros et les capitaux propres de la société s'élèveront à 251 153 757,82 euros.

Les dividendes distribués au terme des 3 derniers exercices ont été les suivants :

	2012	2013	2014
Nombre d'actions	4 341 744	5 154 804	5 591 744
Dividende net	0	0	0
Avoir fiscal	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Dividende avec abattement	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Dividende sans abattement	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Revenu global	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Comptes consolidés IFRS

Bilan et hors-bilan

Le total de bilan consolidé à fin 2015 est de 8 062M€. Il est très proche de celui d'AXA Banque en social (7 857M€), dans la mesure où la totalité du refinancement d'AXA Banque Financement (hors les fonds propres issus des minoritaires) est assurée par AXA Banque.

Compte de résultat

Le produit net bancaire 2015 (152M€) est en croissance (+27%) par rapport à 2014 (119M€).

Les frais généraux s'accroissent de 11% passant de 104M€ en 2014 à 115M€ en 2015.

Compte tenu de l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur le portefeuille d'instruments dérivés (swaps de couverture) d'AXA Banque, le résultat part du groupe de l'ensemble consolidé AXA Banque et AXA Banque Financement est un bénéfice de +17M€ en 2015 (à comparer avec une perte de -1,4M€ en 2014)

Délai de paiement

La décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs pour l'exercice 2015 se ventile comme suit :

	2014	2015
Dettes échues	2 951 646,55	1 855 738,93
Dettes à échoir dans le délai légal	9 360 730,82	9 366 528,96

Évènements importants survenus depuis la date de clôture

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi.

Risques

Le principal risque auquel sont soumis AXA Banque et AXA Banque Financement dans le cadre de leurs activités est le risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non remboursement total ou partiel des prêts octroyés à la clientèle.

Ce risque est géré :

- au moment de l'octroi, par la sélection des emprunteurs en fonction de leur capacité de remboursement. Cette sélection est opérée par l'usage de scores ou par l'étude des dossiers, selon le cas ;
- en cas d'impayés, par la gestion active de ces dossiers, d'abord par la voie amiable, puis, si nécessaire, par la voie contentieuse.

Les sociétés, et notamment AXA Banque, sont par ailleurs soumises à un risque de taux et de liquidité, caractérisé par l'absence de congruence entre les emplois et les ressources, en montant et en durée. Ces risques sont gérés par le Comité de gestion Actif / Passif.

AXA Banque et AXA Banque Financement sont soumis à des risques opérationnels au titre de l'exercice de leurs activités. Les incidents opérationnels font l'objet d'un suivi régulier, avec mise en œuvre d'actions correctrices en cas de besoin. Les sociétés disposent par ailleurs d'un plan de continuité des activités, en cas de sinistre majeur.

Augmentation de capital

Nous soumettrons au vote des actionnaires une augmentation de capital de 29 millions d'euros, rendue nécessaire par la croissance des activités de la Société afin de respecter les ratios réglementaires prudentiels, et en premier lieu les exigences de ratio de solvabilité CET1 qui ont été fixées par l'ACPR (en pilier II).

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée de mai 2016, d'augmenter le capital social d'un montant de 6 321 600 € pour le porter de la somme de 89 467 904 € à la somme de 95 789 504 €, au moyen de l'émission de 395 100 actions nouvelles de 16 € de nominal.

Ces actions nouvelles seront émises au prix de 74,20 € par action, soit avec une prime d'émission de 58,20 € par action. Y compris prime d'émission, l'augmentation de capital proposée s'élèverait à 29 316 420 €, soit une augmentation du même montant que la dernière réalisée en décembre 2013.

Par ailleurs nous soumettrons au vote des actionnaires la délégation au profit du directoire de la décision de procéder dans la limite d'une somme maximum de vingt (20) millions d'euros à l'augmentation en une ou plusieurs fois du capital social.

La croissance des activités portées par AXA Banque et sa filiale AXA Banque Financement générera une hausse des besoins en fonds propres dans les mois à venir. Afin de respecter les ratios réglementaires, notamment le ratio de solvabilité tel qu'il résulte de l'application de la réglementation Bâle 3, une augmentation de capital pourrait être nécessaire.

En conséquence nous demandons aux actionnaires d'autoriser le directoire, pendant une période de 26 mois à compter du jour de la décision de l'assemblée générale, à augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximum de vingt (20) millions d'euros, soit par apport en numéraire au moyen de versements d'espèces, soit par compensation avec des créances existantes liquides et exigibles, soit par incorporation des réserves.

Nous vous demandons de permettre la souscription aux actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible, de ne pas limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions prévue, même si celle-ci atteint les trois quarts au moins du montant de l'augmentation prévue, de ne

pas répartir en totalité ou partiellement les actions non souscrites et de ne pas offrir les actions non souscrites au public.

Enfin nous vous soumettrons une résolution visant à conférer au directoire tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de l'(ou des) augmentation(s) qu'il décidera, de procéder en conséquence à la réalisation de (ou des) l'augmentation(s) de capital nécessaire(s) et à la modification corrélative des statuts.

Conseil de surveillance

Aucune modification dans la composition du conseil de surveillance n'est intervenue au cours de l'exercice 2015.

Cependant le conseil du 20 mars 2015 a acté d'une part la démission de Monsieur Jacques de Peretti de ses mandats de conseiller et de président du conseil et d'autre part a coopté Monsieur Matthieu Bébéar conseiller et nommé Monsieur Amaury de Warengnien, président du conseil, Matthieu Bébéar étant nommé vice-président.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 19 mai 2015 la ratification de la cooptation de Monsieur Matthieu Bébéar en qualité de membre du conseil de surveillance.

Nous soumettrons également au vote des actionnaires la nomination de Monsieur Christophe Mugnier en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance.

Il sera nommé pour une durée de six années, conformément à l'article 12 des statuts. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Enfin, le mandat de Messieurs Amaury de Warengnien et Matthieu Bébéar et des sociétés AXA France IARD et AXA Bank Europe arrive à échéance lors de l'assemblée. Il sera donc soumis au vote des actionnaires, le renouvellement de leur mandat pour six ans.

Directoire

Des modifications sont intervenues dans la composition du directoire. Lors du conseil du 26 mars 2014, Mesdames Valérie Broncard et Anita Scognamiglio ont été nommées membre du directoire. Cependant le conseil du 20 mars 2015 a acté la démission de Madame Anita Scognamiglio.

État des rémunérations et des avantages versés aux mandataires sociaux

Des jetons de présence ont été versés en 2015 à Monsieur Christophe Dupont Madinier, membre du conseil de surveillance, du comité des risques et d'audit, du comité des comptes, du comité de nomination et du comité de rémunération, au titre de sa participation aux travaux de ces organes en 2015, conformément au tableau ci-dessous.

Membres	Jetons de présence
Christophe Dupont Madinier	15 000 €

A l'exception de ces jetons de présence, la société ne verse directement aucune rémunération à ses mandataires sociaux.

Rémunération

Conformément à l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, il vous est demandé un avis consultatif sur la rémunération versée en 2015 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code Monétaire et Financier.

Aux termes de ces articles, introduits par la loi bancaire du 26 juillet 2013 et modifiés par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 transposant notamment la Directive 2013/36/EU dite « CRD IV », l'assemblée générale ordinaire doit être consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes qui assurent la direction effective d'AXA Banque (article L 511-13) et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Les conventions conclues par un mandataire social ou actionnaire significatif de la société et une filiale détenue à plus de 50 %

En application de l'article L 225-102-1 du code de commerce, il est précisé qu'aucune convention n'a été conclue, ni à des conditions courantes ni à des conditions normales, entre (i) un membre du directoire, un conseiller, ou un actionnaire disposant plus de 10 % des droits de vote de la société et (ii) une filiale dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Situation des Mandats des Mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun des mandataires sociaux n'exerce de mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L 225-102-1 al. 4 du code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

Délégation en matière d'augmentation de capital

(En application des articles L 225-129-1, L 225-129-2 et L 225-100 al.7 du code de commerce)

Délégation	Montant	Durée	Utilisation faite
Délégation de pouvoirs au directoire conférée par l'assemblée générale du 16.05.2014	20 millions d'euros	26 mois	Néant

Mise en conformité des articles 14 et 20 des statuts

Nous vous proposons de modifier l'article 14 des statuts relatif aux réunions du conseil de surveillance afin de se conformer à la refonte du règlement intérieur et l'article 20 afin de s'adapter à la modernisation des moyens de communication.

ANNEXE AU RAPPORT DU DIRECTOIRE

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires au 31 décembre 2015

CA = conseil d'administration

CS = conseil de surveillance

Amaury de Wareghien

Amaury de Wareghien Né le 01/05/1958 Directeur Finances, Stratégie et Juridique d'AXA France		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Président	<ul style="list-style-type: none"> CS AXA Banque (SA) 	
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> Natio Assurance (SA) GIE AXA France 	
Vice-président		<ul style="list-style-type: none"> CA Neuflyze Vie (SA)
Représentant permanent d'AXA France Vie		<ul style="list-style-type: none"> CS UNOFI-ASSURANCES (SA) CS UNOFI-CREDIT (SA)
Membre	<ul style="list-style-type: none"> CS AXA Liabilities Managers (SAS) 	<ul style="list-style-type: none"> CS SAS UNOFI (SAS)

Mandats exercés au cours de l'exercice 2015 et n'ayant plus cours :

Vice-président	<ul style="list-style-type: none"> CS AXA Banque (SA) 	
----------------	--	--

<p style="text-align: center;">Matthieu Bébéar Né le 4/01/1969 Directeur Général AXA Particuliers/Professionnels</p>		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Président du conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • JURIDICA (SA) • ADIS (association diffusion Services) 	
Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • AXA France Vie (SA) • AXA France IARD (SA) 	
Vice-président	<ul style="list-style-type: none"> • CS AXA Banque (SA) 	
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • AXA France (GIE) 	<ul style="list-style-type: none"> • AGIPI (Association) • AGIPI Retraite (Association)
Représentant permanent d'AXA Assurances Vie Mutuelle, Président de conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • AWS (AXA Wealth Services) (SAS) 	
Représentant permanent de CFP Management	<ul style="list-style-type: none"> • CA AXA Banque Financement (SA) 	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2015 et n'ayant plus cours :

Administrateur		<ul style="list-style-type: none"> • ANPERE (Association) • ANPERE Retraite (Association)
----------------	--	---

Jacques de Peretti Né le 07/12/1960 CEO D'AXA Life Insurance (Japon)		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • AXA General Insurance Company Limited • AXA Life Insurance • AXA Global Direct 	
Président	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Life Insurance 	
Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Life Insurance 	
Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination Committee AXA Life Insurance • Compensation Committee AXA Life Insurance 	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2015 et n'ayant plus cours :

Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Banque (SA) 	<ul style="list-style-type: none"> • CCR (Caisse Centrale de Réassurance)
Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> • JURIDICA (SA) 	
Président		<ul style="list-style-type: none"> • CPABR (FFSA) (Commission Plénière des Assurances de Biens et de Responsabilité)
Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM) • AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM) 	
Conseiller Permanent	<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelle Saint-Christophe Assurances (SAM) 	
Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • AXA France IARD (SA) • AXA France Vie (SA) 	
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Natio Assurance (SA) • Associations Diffusion Services – ADIS (SA) • AXA France (GIE) 	
Membre	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de parrainage AXA Atout Cœur (Association) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de surveillance AGIPI Retraite (Association) • Comité de surveillance du PAIR AGIPI Retraite
Membre titulaire en qualité de représentant des sociétés d'assurances		<ul style="list-style-type: none"> • CCSF (Comité Consultatif de Secteur Financier)

Christophe Dupont Madinier

Christophe Dupont Madinier Né le 19/11/1951 Retraité		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• AXA Portugal Companhia de Seguros de Vida SA (Portugal)• AXA Portugal Companhia de Seguros SA (Portugal)	<ul style="list-style-type: none">• INTREAS Reassurance (Pays Bas)
Membre	<ul style="list-style-type: none">• CS AXA Banque (SA)	

Eric Chaney

Eric Chaney Né le 21/08/1951 Head of Research AXA IM and Chief Economist AXA Gr		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Vice-président		<ul style="list-style-type: none">• IHES ' (institution à but non lucratif)
Représentant permanent d'AXA France IARD	<ul style="list-style-type: none">• CS AXA Banque (SA)	

Emmanuel Vercoustre

Emmanuel Vercoustre Né le 28/01/1962 Head of AXA Bank Europe Financial Services		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe SCF (SA) Membre du Comité d'Audit	
Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe (SA Belgique) Membre Comité de Direction• AXA Life Invest Services Limited (Irlande)	<ul style="list-style-type: none">• International Swaps and Derivatives Association (ISDA)
Représentant permanent d'AXA Bank Europe	<ul style="list-style-type: none">• CS AXA Banque (SA)	

Christophe Mugnier

Christophe Mugnier Né le 22 mars 1973 Responsable Direction Stratégie, Contrôle de Gestion et Achats AXA France		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• AXA Epargne Entreprise (SA)	
Représentant permanent d'AXA Assurance IARD Mutuelle	<ul style="list-style-type: none">• AXA Euro Obligations (SICAV)	
Représentant permanent d'AXA France Vie	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA)	
Représentant permanent d'AXA France Iard	<ul style="list-style-type: none">• AWS (AXA Wealth Services)	

Pierre Janin

Pierre Janin Né le 13/04/1966 Président du Directoire AXA Banque		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Président du Directoire	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA)	
Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA)	
Trésorier et président		<ul style="list-style-type: none">• Office de Coordination Bancaire et Financière – OCBF (Association)

Marie-Cécile Plessix

Marie Cécile Plessix Née le 27/08/1968 Directeur Crédit - Banque et Epargne Bancaire AXA Banque		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque Financement (SA)	
Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe SCF (SA)• AXA Bank Europe	
Membre du Directoire	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA)	
Président	<ul style="list-style-type: none">• Société Immobilière Carnot 203 - SIC 203 (SAS)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2015 et n'ayant plus cours :

Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe SCF (SA)	
---------------------------	--	--

Emmanuel Ramé

Emmanuel Ramé Né le 25/12/1963 Directeur Financier & Juridique d'AXA Banque et d'AXA Banque Financement		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe SCF (SA)	<ul style="list-style-type: none">• Monte Paschi Banque (SA)
Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none">• AXA Bank Europe SCF (SA)	
Membre du Directoire	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA)	

Valérie Broncard

Valérie Broncard Née le 3 avril 1967 Directrice Vente, Distribution et Digital AXA Banque		
Fonctions et Mandats	Groupe AXA	Hors Groupe AXA
Membre du Directoire	<ul style="list-style-type: none">• AXA Banque (SA)	
Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none">• DIGITALIB (SAS)	

Mandats exercés au cours de l'exercice 2015 et n'ayant plus cours :

Président	<ul style="list-style-type: none">• DIGITALIB (SAS)	
-----------	---	--

Tableau indiquant le résultat des cinq derniers exercices

Nature des indications (en euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	64 541 024	69 467 904	82 476 864	89 467 904	89 467 904
Nombre d'actions émises	4 033 814	4 341 744	5 154 804	5 591 744	5 591 744
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	159 810 699	199 858 641	196 571 572	221 796 980	261 427 384
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-674 149	-12 231 687	5 447 151	-1 967 487	6 023 610
Impôt sur les bénéfices (1)	388 788	4 131 566	18 611	11 562	6 096
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-923 587	-1 189 317	1 367 457	964 718	1 666 209
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 782 181	-11 649 855	497 412	-7 343 027	337 842
Montant des bénéfices distribués					
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	-3	-3	-1	1
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1	-3	0	-1	0
Dividende attribué à chaque action					
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	635	678	650	595	628
Montant de la masse salariale de l'exercice	23 283 810	25 697 290	23 859 595	26 691 318	28 220 743
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S., oeuvres sociales)	11 921 216	12 125 784	10 747 095	10 904 729	11 794 594

Rapport du Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance d'AXA Banque a pris connaissance du rapport de gestion du Directoire pour l'exercice 2015, ainsi que des comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire au titre du même exercice. Le Conseil de surveillance n'a pas de remarque à formuler sur ce rapport et sur ces comptes.

Le rapport de gestion consolidé met en évidence les faits marquants de l'année 2015. Le Conseil de surveillance souhaite à ce titre souligner plus particulièrement les éléments suivants :

AXA Banque totalise environ 716 000 clients.

- Les ouvertures de comptes courants équipés de carte ont doublé en 2015 pour s'établir à 42 700 sur 12 mois.
- Les dettes envers la clientèle progressent sur l'année 2015 pour s'établir à près de 3,8Mds€.
- Forte production de crédits avec des encours qui progressent de +14% à 6Mds€.
- Ces succès commerciaux témoignent notamment de l'ancrage réussi de l'offre d'AXA Banque au sein des réseaux d'AXA France.
- La structure financière est solide avec un LCR de 168% et un ratio global de solvabilité qui s'élève à 9,8%, dont 8,5% sur les fonds propres durs (« CET1 »).
- Le coefficient d'exploitation atteint 84% en 2015, contre 82% en 2014.

En conclusion, le conseil de surveillance considère qu'AXA Banque, avec sa filiale AXA Banque Financement, dispose des atouts nécessaires pour poursuivre avec succès sa stratégie de développement commercial soutenu et pour consolider sa rentabilité.

= rapport du président du conseil de surveillance

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE EN 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 7 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

A. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

1. Présentation du conseil de surveillance

1.1 Répartition du capital social

Le capital de la société est entièrement détenu par le Groupe AXA, et plus précisément à 49 % par AXA France Vie et à 51 % par AXA France Assurance, toutes deux filiales à 100% du Groupe AXA.

1.2 Composition du conseil

Le conseil de surveillance est à ce jour composé de 6 membres. La durée de mandat de chaque membre est de 6 années.

Au 31 décembre 2015, le conseil de surveillance était composé des membres suivants :

- Amaury de Warenguien, président
- Matthieu Bébéar, vice-président
- Christophe Dupont-Madinier
- AXA Bank Europe représentée par Emmanuel Vercoustre
- AXA France IARD représenté par Eric Chaney
- AXA France Vie représentée par Christophe Mugnier.

Vous trouverez dans le rapport du directoire à l'assemblée générale, la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires au 31 décembre 2015. Aucune modification n'est intervenue au sein du conseil de surveillance au cours de l'exercice 2015.

2. Conditions de préparation des travaux du conseil de surveillance

Le président :

- arrête l'ordre du jour des réunions du conseil
- reçoit les documents préparés par les services internes à l'entreprise sous l'autorité du directoire et s'assure de leur diffusion auprès des participants ;
- organise et dirige les travaux du conseil de surveillance ;
- et s'assure que les membres du conseil sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

Le conseil est assisté d'un comité des risques et d'audit, d'un comité des comptes et d'un comité de rémunération dont les membres au 31 décembre 2015 sont :

- Christophe Dupont-Madinier, président
- Christophe Mugnier

Ainsi que d'un comité de nomination dont les membres au 31 décembre 2015 sont :

- Amaury de Warengnien, président
- Christophe Dupont-Madinier.

3. Conditions d'organisation des travaux du conseil

3.1 Organisation

Le président organise les travaux du conseil dont le fonctionnement est régi par un règlement intérieur à approuver en séance du conseil du 30 mars 2016.

Aux rendez-vous obligatoires du conseil (arrêtés des comptes trimestriels et annuels), s'ajoutent, si nécessaires, des séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

3.2 Les réunions du conseil et la participation aux séances

Le conseil de surveillance est convoqué par le président selon les termes prévus à l'article 14 des statuts.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'est réuni cinq fois.

Le taux de participation s'est élevé en 2015 à 97 %. Les séances du conseil de surveillance ont été présidées par le président du conseil.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du conseil de surveillance durant lesquelles sont examinés les comptes (comptes annuels seulement à ce jour pour la Société).

Il existe un comité d'entreprise dans la société. Le Président s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

3.3 Les comptes rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du conseil puis arrêté par le président qui le soumet à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après cette approbation et après signature du président et d'un membre du conseil.

En dehors des sujets récurrents mis à l'ordre du jour du conseil pour information (ex. : marche des affaires ; engagements supérieurs à 5 millions d'euros), pour examen (ex. : rapports du directoire ; rapport annuel sur le contrôle interne selon arrêté du 3 novembre 2014 ; comptes sociaux et consolidés) ou pour approbation (ex. : rapport annuel à l'assemblée), le conseil a pris, au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de décisions visant notamment la mise en place d'une convention de liquidité avec AXA Banque Financement.

Le conseil a également été tenu informé :

- du Group Standard Handbook ;
- budget annuel (et de ses éventuelles révisions) préparé par la Direction Financière de la Société et partagé avec les équipes de la maison-mère ;
- des éléments de surveillance prudentielle avec la mise en œuvre de la réglementation Bâle III ;
- des relations avec les partenaires BNP PF et CFF ;
- de certains dossiers de crédits « sensibles » (ex. : clients BT).

3.4 L'information du conseil

Les membres du conseil de surveillance reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

3.5 Les jetons de présence

Des jetons de présence ont été versés en 2015 à Monsieur Christophe Dupont Madinier, membre indépendant du conseil de surveillance, du comité des risques et d'audit, du comité des comptes, du comité de nomination et du comité de rémunération, au titre de sa participation aux travaux de ces organes en 2015, conformément au tableau ci-dessous.

Membres	Jetons de présence
Christophe Dupont Madinier	15 000€

A l'exception de ces jetons de présence, la société ne verse directement aucune rémunération à ses mandataires sociaux.

4. Code de gouvernement d'entreprise

Compte tenu des caractéristiques propres de la Société, il n'est pas apparu nécessaire de se référer à un code de gouvernement d'entreprise (notamment au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées APEP/MEDEF de décembre 2008), étant précisé que la Société s'est attaché à appliquer néanmoins les principes classiques de bonne gouvernance lorsque l'application de ces derniers fait sens compte tenu des spécificités de la Société.

De plus, la Société relève du périmètre d'application du « Group Standards Handbook » du Groupe AXA qui comprend un certain nombre de recommandations en matière de gouvernance que la Société met en œuvre.

5. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'ensemble des modalités de participation des actionnaires de la société à l'assemblée générale sont prévues dans le cadre de l'article 24 des statuts, étant précisé, à toutes fins utiles, que l'intégralité des actions de la Société est inscrite sous la forme nominative (pur ou administré).

B. Procédure de contrôle interne mises en place par la société

1. Organisation générale des procédures de contrôle interne

La Société est soumise, ainsi que l'ensemble des établissements bancaires français, aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 (qui a abrogé le Règlement CRBF 97-02) relatives au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La Société a donc organisé en conséquence son dispositif de contrôle interne autour des différentes dispositions requises par cet arrêté récent.

Ce dispositif fait l'objet d'un rapport annuel détaillé adressé à l'APCR et soumis préalablement pour examen au conseil de surveillance et, avant cela, à son analyse par le comité des risques et d'audit.

Au-delà du contrôle métier/hiérarchique (niveau 1), conformément à la réglementation, ce dispositif de contrôle interne s'organise sur 2 niveaux de contrôles : le contrôle permanent (niveau 2) et le contrôle périodique (niveau 3, appelé aussi audit interne). De plus transversalement, une filière « Risques » permet un suivi précis des différentes natures de risque (crédit, taux, liquidité,...) encourus par la Société.

Les objectifs du système de contrôle interne sont les suivants :

- Vérifier que les opérations réalisées par la Société, ainsi que son organisation et les procédures internes, sont conformes aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur, ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques ;
- vérifier la qualité de l'information comptable et financière, en particulier les conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- assurer le respect des objectifs assignés par le conseil de surveillance et le directoire, lesquels découlent du plan stratégique de l'établissement de crédit et sont ensuite traduits en actions, procédures et opérations.

Il est rappelé qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne toutefois pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce en raison des limites inhérentes à toute procédure.

2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

La gestion des risques de la Société intervient dans le cadre des exigences du Comité de Bâle qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP).

La gestion des risques de la Société vise à protéger les objectifs de la Société notamment en matière de solvabilité, de liquidité, de risque de taux et de rentabilité économique.

Cette gestion des risques se base sur une cartographie des risques de la Société : reprenant les grandes catégories de risques applicables aux banques et établissements de crédits, cette cartographie des risques de la Société énumère, parmi tous les risques encourus, ceux qui sont significatifs/matériels pour la Société, compte tenu de ses activités et de ses objectifs. Elle les distingue, ainsi, de ceux qui ne sont pas significatifs ou de ceux qui ne s'appliquent pas à ses activités.

La cartographie des risques de la Société opère aussi une distinction entre :

- Les risques matériels qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par des garanties reçues et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques,
- de ceux qui ne sont atténués que par des processus de gestion des risques.

3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés

Le logiciel « SAB » utilisé par AXA Banque permet la tenue de la comptabilité et la production des états comptables. Il permet d'extraire l'ensemble des informations comptables de la Société, en assurant une parfaite piste d'audit.

L'ensemble des enregistrements comptables est effectué conformément aux normes comptables françaises et actualisé en fonction d'éventuelles modifications réglementaires. Et il est complété de retraitements liés aux normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés.

D'un point de vue des reporting réglementaires, les états réglementaires SURFI/Bâle II sont établis de manière automatisée par le système d'information d'AXA Banque, à l'aide notamment des progiciels VIVEO et RISK AUTHORITY.

4. Description du dispositif de contrôle comptable

Les contrôles comptables de niveau 2 sont réalisés par une équipe dédiée (au sein de la direction financière & juridique) en charge du contrôle et de la justification de la comptabilisation des opérations réalisées par (i) les directions opérationnelles de la Société, et notamment la Direction des opérations bancaires et le Service trésorerie, et par (ii) la comptabilité générale.

Cette équipe est rattachée fonctionnellement au responsable du Contrôle Permanent & Conformité auquel elle rend compte trimestriellement du résultat des contrôles comptables de niveau 2 qu'elle a effectués.

Les contrôleurs comptables formalisent le résultat de chaque contrôle réalisé dans l'outil interne de gestion des contrôles (COMET) et assurent un reporting de ces activités.

L'organisation de ces contrôles, avec les objectifs de contrôle spécifiés, permet de couvrir l'ensemble de l'activité.

La qualité et la fiabilité de la piste d'audit est assurée par une organisation fondée sur la séparation des tâches et l'utilisation du moteur bancaire SAB :

- Le service contrôle comptable assure le contrôle de la justification et de la documentation des écritures comptables ainsi que la révision des écritures enregistrées manuellement dans l'applicatif comptable ;
- Les schémas comptables ont été définis et paramétrés par le département Comptabilité Projets Finance.
- Le dispositif est sécurisé par un système de sécurité logique et d'habilitations qui sont revues périodiquement.

La qualité de la piste d'audit fait partie intégrante des points sous revue des Commissaires aux comptes. Leurs conclusions, sur ce point, n'ont pas relevé d'insuffisance notable.

C. Appréciations du président

En conclusion, les mesures prises nous semblent adaptées aux activités, moyens et volume d'affaires de la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société AXA Banque.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AXA Banque et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 2 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavié

Siege social : 61 rue de Villiers
92 200 Neuilly-sur-Seine
Tel : +33 +33 (0) 1 56 57 58 59
Fax : +33
SAS
Capital de 2 510 460 Euros
RCS Nanterre B 672 006 483

MAZARS

Max Dongard

Siège social : 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 8 320 000 Euros
RCS Nanterre 784 824 153

3

RAPPORT RSE

INFORMATIONS SOCIALES,
SOCIÉTALES ET
ENVIRONNEMENTALES

AXA Banque

Notre responsabilité sociale	34
Notre responsabilité sociétale	46
Notre responsabilité environnementale	53
Table de correspondance	59
Attestation des commissaires aux comptes	61

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

AXA Banque est une filiale à 100 % d'AXA France et décline la politique et actions de RSE décrites dans le rapport RSE d'AXA France.

Ses salariés sont répartis sur deux sites AXA : sur 708 collaborateurs salariés, 659 travaillent à Fontenay-sous-Bois et 49 sont implantés sur un site à Paris. Les deux sites en question sont gérés et exploités par l'entité AXA France Supports.

AXA Banque s'investit en tant qu'employeur responsable, faisant de l'engagement des collaborateurs un élément clé de sa stratégie d'entreprise. Il s'agit de créer un environnement de travail fondé sur les valeurs de l'entreprise (professionnalisme, innovation, réalisme, esprit d'équipe et respect de la parole donnée), promouvant la diversité et l'égalité des chances, suscitant la participation des employés, encourageant le développement professionnel et favorisant leur bien-être.

Chaque année, l'enquête interne Scope mesure la satisfaction des collaborateurs sur les différents aspects de leur vie professionnelle (management, travail d'équipe, qualité de vie au travail...).

En 2015, 72 % des collaborateurs y ont participé. Le KPI engagement des collaborateurs pour AXA Banque s'élève à 78, soit + 3 points par rapport à 2014. Par ailleurs, un indice a été élaboré pour mesurer l'évolution de la culture d'entreprise, l'indice de confiance, qui comporte deux questions sur la Responsabilité d'Entreprise. Cet indice s'établit à 76.



AXA Banque a participé pour la première fois en 2015 à l'enquête « Great Place To Work » permettant aux collaborateurs de répondre anonymement à une soixantaine de questions sur 5 dimensions telles que la convivialité ou encore l'équité. AXA Banque a fait le choix de participer à cette enquête pour pouvoir se benchmarker sur le marché et identifier des items de progression, toujours dans le but de s'améliorer.

En 2015, 62% de nos collaborateurs plébiscitent AXA Banque en tant que « Great Place To Work ».



Dans la même lignée, AXA Banque a obtenu le label du meilleur employeur 2015 décerné par Capital avec la 3ème place de son secteur.



Emploi

Effectifs et mouvements

Malgré un contexte économique incertain, AXA Banque a connu en 2015 une croissance de ses effectifs avec 186 recrutements en contrats CDI ou CDD.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble du personnel salarié d'AXA Banque représente 708 salariés (+ 9% par rapport à 2014) dont 657 en CDI et 51 en CDD.

Le turnover des CDI est de 10 %.

Entre 2014 et 2015, l'embauche des CDI a augmenté de 4,5 fois avec 83 embauches (versus 19 en 2014). Ces recrutements supplémentaires ont pu être effectués grâce à la généralisation des entretiens Skype et également suite à la création d'un pôle sourcing au RH.

De plus 96% des embauches concernent des fonctions opérationnelles.

<i>nombre de personnes</i>	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Effectifs total du personnel salarié (CDI et CDD)	708	649	9%
Effectifs du personnel salarié en CDI	657	616	7%
Effectifs du personnel salarié en CDD	51	33	55%
Mouvements du personnel salarié / Evolution de l'emploi (entrées versus départs)	59	-17	
Entrées	186	120	55%
Sorties	127	137	-7%
Mouvements du personnel salarié en CDI / Evolution de l'emploi (entrées versus départs)	41	-6	
Entrées	103	53	94%
Nombre de recrutements externes CDI	83	29	
Nombre de conversions de CDD en CDI	17	23	
Nombre de mobilités issues du groupe AXA	3	1	
Sorties	62	59	5%
Nombre de licenciements économiques/collectifs	0	0	
Nombre de licenciements individuels	7	4	
Nombre de sorties liées à un autre motif	44	33	
Nombre de mobilités vers le groupe AXA	11	22	
Mouvements du personnel salarié en CDD / Evolution de l'emploi (entrées versus départs)	18	12	50%
Nombre de recrutements externes	83	67	24%
Nombre de fins de contrats à durée déterminée	48	55	-13%
Mouvements du personnel salarié en CDD / Nombre de conversions de CDD en CDI	17	23	-26%
Taux de turnover du personnel salarié en CDI	10%	9%	
Taux de turnover du personnel salarié en CD	41%	50%	

Des informations complémentaires sont fournies en annexe en pages 36 à 38

Rémunération, intéressement, charges sociales

Avec 48,4 millions d'euros en 2015, le budget pour la rémunération totale (masse salariale brute chargée et intéressement/participation) versée par AXA Banque à ses collaborateurs a augmenté, par rapport à l'exercice précédent, de 5,1% suite à l'accroissement de l'effectif.

REMUNERATION			
	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Coûts salariaux			
Coûts salariaux du personnel en K€	48 373	46 034	5%

Des informations complémentaires sont fournies en annexe en pages 36 à 38

Des règles gouvernant la rémunération ont été développées pour s'assurer que les salaires sont à la fois compétitifs par rapport au marché et déterminés selon différents critères prenant en compte non seulement les compétences individuelles et la performance, mais aussi la contribution au sein de l'équipe. Dans tous les cas, la performance doit être évaluée par rapport à des objectifs précis.

AXA Banque propose un package d'avantages attractifs et diversifiés qui englobe la participation, l'intéressement et la prise en charge d'une grande partie des cotisations retraite, santé, prévoyance, dépendance. A titre d'exemple en santé, AXA Banque finance les 2/3 (66.6%) de la mutuelle santé des collaborateurs.

Depuis 2011, AXA Banque a mis en place un budget dédié pour réduire les écarts de salaires injustifiés entre les hommes et les femmes, comme développé dans la section Égalité et Diversité (page 33).

AXA Banque a décidé en 2015 de verser une prime exceptionnelle de 250€ bruts à chaque collaborateur car nous sommes conscients de l'implication et de la contribution de chacun aux bons résultats de l'entreprise.

Organisation du temps de travail

Heures supplémentaires, flexibilité, conciliation vie privée – Vie professionnelle

Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine est de 36,24 heures pour les non cadres badgeant ou en horaires collectifs et de 24,5 heures pour les non cadres travaillant de nuit. Le nombre moyen de jours travaillés est de 207 jours pour les cadres.

Le pourcentage de salariés à temps partiel est de 6,9% sur la population CDI, en baisse de -9% par rapport à 2014.

RELATIONS SOCIALES			
Temps de travail	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Nombre moyen de jours travaillés par an			
Techniciens	213	213	
Cadres	207	207	
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine par les collaborateurs Techniciens			
Techniciens horaires variables	36	36	
Techniciens horaires collectifs	36	36	
Techniciens travaillant de nuit horaires collectifs	25	25	
Effectifs du personnel salarié en CDI à temps partiel au 31 décembre	49	54	-9%
Techniciens	25	27	
Cadres	24	27	

Des informations complémentaires sont fournies en annexe en pages 36 à 38

AXA Banque développe depuis plusieurs années différents programmes pour améliorer l'équilibre vie privée/vie professionnelle de ses collaborateurs. D'ailleurs, depuis 2014, un accord sur le télétravail a été signé à durée indéterminée. A ce jour, 16 salariés volontaires en bénéficient et son élargissement à tous les collaborateurs est en cours de négociation avec les partenaires sociaux.

Afin de mieux concilier vie privée – vie professionnelle des collaborateurs, AXA Banque a mis en place en 2015 un partenariat avec « Chaperons & Compagnie » permettant d'attribuer 10 berceaux à destination des collaborateurs au travers d'un financement partagé. Ce partenariat permet aux collaborateurs d'avoir un accès à un



réseau de crèches à la fois à proximité de leur lieu de travail (Fontenay-Sous-Bois et Opéra-Victoire) mais aussi dans toute l'Île-de-France.

Relations sociales

Organisation du dialogue et accords collectifs

Le dialogue social contribue à apporter la stabilité nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'entreprise. Ainsi, AXA s'organise pour dialoguer de façon régulière directement avec les salariés ou avec leurs représentants. A ce titre, il s'est doté d'instances d'information sur les questions stratégiques, économiques et sociales au niveau du Groupe tant au niveau France (Comité de Groupe France) qu'Européen (Comité Européen de Groupe) dont les missions vont au-delà des obligations réglementaires en vigueur. De même a été mis en place une instance de négociation au niveau du Groupe (RSG) dans laquelle les représentants du personnel d'AXA Banque sont représentés.

Parallèlement à l'action de la RSG, 3 accords ont été signés au niveau d'AXA Banque au cours de l'année 2015 parmi lesquels :

- L'accord sur l'exercice du droit syndical et les moyens de fonctionnement de la représentation du personnel au sein d'AXA Banque, signé en Mai 2015 ; adhère et décline les dispositions de l'accord cadre du 24 mai 2013 qui rappelle l'attachement du Groupe à une dynamique sociale fondée sur la reconnaissance à tous les niveaux de l'importance du rôle des organisations syndicales et des Instances représentatives du Personnel.
- L'avenant à l'accord relatif à l'intéressement 2013-2015, signé en juin 2015 ; en compte l'évolution du critère n° 3 Customer Scope sur l'expérience suite à la revue des questionnaires de satisfaction clients avec un impact sur les indicateurs.
- Un avenant du 31 mars 2015 à l'accord du 19 décembre 2006 sur les droits sociaux fondamentaux relatifs à la diversité et à l'égalité professionnelle ; Il s'agit de l'avenant N°5, dont l'objet est de proroger les dispositions des précédents avenants à l'accord du 19 décembre 2006.

Par ailleurs,

- L'accord sur la prévoyance et les frais de santé du 6 juin 2002 a été dénoncé ; afin d'adapter le régime de Protection Sociale Complémentaire applicable aux salariés d'AXA banque aux évolutions légales et réglementaires. Un projet d'accord au niveau du Groupe est actuellement en négociation.

Certains accords signés depuis 2012 sont toujours en vigueur, dont :

- L'accord de transition entre Activité et Retraite de septembre 2014, qui permet aux collaborateurs de partir progressivement et de mieux préparer leur retraite ;
- L'accord à durée indéterminée relatif au Télétravail signé en avril 2014. Comme précisé plus haut, il concerne un 1er groupe comprenant 16 collaborateurs volontaires, issus de l'ensemble des directions de la Banque ;
- L'accord triennal sur les salaires AXA Banque 2014-2016, signé en janvier 2014 ;
- L'accord sur le Contrat de Génération, conclu en septembre 2013, qui définit des mesures concrètes au regard du triple objectif que recouvre le texte ;
- L'accord sur la Gestion de l'Emploi et des Compétences (GPEC) signé le 25 juin 2012 ;

Ces accords sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet One.



En 2015, AXA Banque a inscrit Le Great Place To Work à sa stratégie et ainsi s'est engagée pour le bien-être de ses collaborateurs à travers différentes actions :

- des initiatives collaborateurs, financées par AXA Banque, présentées à un jury Great Place To Work, présidé par le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Général.
- des initiatives de l'entreprise pour favoriser le bien-être au travail.

Actions des collaborateurs

Les Afterbank

Il s'agit d'un afterwork mensuel permettant aux salariés de se retrouver à l'extérieur de la banque et d'échanger de façon informelle.



Les aménagements d'espaces

Des salles lounges ont été créées sur deux étages afin de proposer un espace de détente aux collaborateurs.

On y retrouve notamment un baby-foot ou encore une console et des jeux vidéo.

De même, la Direction des Opérations a été transformée pour répondre aux besoins des collaborateurs.

Les cours de sport

Deux collaborateurs AXA Banque bénévoles, diplômés par la Fédération Française Sport pour tous et la Fédération Française de Karaté, s'engagent en proposant des cours de sports collectifs le midi chaque jour de la semaine : Crossfit, renforcement musculaire, cours de step.

Equipe de football

Création d'une équipe de football AXA Banque et participation au championnat FSG (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

Actions AXA Banque

Les actions de convivialité

De nombreuses opérations de convivialité ont été mises en place en 2015 avec des bars à jus de fruits frais, la journée de Noël et ses animations, ou encore la soirée « Les talents sont dans la boîte » au Bataclan le 29 Septembre 2015.

Cette soirée était l'occasion pour les collaborateurs de démontrer leurs talents sur scène : 140 collaborateurs se sont prêtés au jeu.



Les actions de formation

En dehors des formations de montée en compétence et/ou diplômantes, dispensées tout au long de l'année, des accompagnements spécifiques ont été mis en place afin d'apporter aux collaborateurs des compétences applicables dans le monde professionnel comme dans la vie privée.

Une formation d'anglais « Speak Easy » d'une heure par semaine proposée aux collaborateurs mettant l'accent sur les échanges oraux à travers des débats sur un sujet choisi.

Mise en place également d'une formation « Communication positive » ou encore du Projet Voltaire pour progresser rapidement en orthographe.

AXA Banque a également proposé des sessions de Mindfulness, une pratique de méditation en pleine conscience afin de faire « lâcher prise » aux collaborateurs pendant une heure.

Au total, 166 personnes ont participé à ces ateliers.

Les actions d'entraide et d'intégration

Le bien-être au travail commence dès l'arrivée du collaborateur au sein d'AXA Banque, c'est pourquoi chacun reçoit une Welcome Box comprenant les documents essentiels tels que le Guide la Rémunération et la Présentation Institutionnelle AXA Banque, et des goodies de bienvenue.

Le bien-être passe aussi par une charge de travail équilibrée et AXA Banque a donc mis en place les opérations « Coup de pouce entre services » qui consiste à venir en aide ponctuellement à un service de la banque notamment dans le cas d'un pic d'activité.

Santé, sécurité et absentéisme

Le taux d'absentéisme (hors longues maladies) s'établit à 3.56 % en 2015 pour les CDI. Dans la continuité des engagements existants, concernant les accords en matière de santé et de sécurité au travail, AXA Banque a entamé une négociation avec les partenaires sociaux, portant sur la promotion de la Qualité de vie au Travail et la Prévention du Stress.

En 2015, le nombre de journées d'absence liées à un accident de travail ou de trajet a été en forte diminution ; 75 journées en 2015 contre 173 en 2014 soit une baisse de – 57%.

Près de 450 collaborateurs AXA Banque travaillent sur des plateformes et sont notamment au contact des clients par téléphone. Pour leur bien-être, des « pare-sons » ont été installés pour atténuer le bruit ambiant. Ils disposent également de casques anti-bruit pour améliorer leur confort quotidien.

Formation

La politique de Ressources Humaines d'AXA Banque repose sur un management qui a pour objectif de responsabiliser les collaborateurs. Pour cela, la formation est un levier essentiel. Améliorer les savoir-faire techniques des collaborateurs et les aider à développer des compétences de leadership sont deux objectifs principaux dans un environnement professionnel bancaire en pleine mutation.

La formation et le développement personnel fournissent aux dirigeants et aux salariés les moyens et méthodes pour améliorer leur performance, à la fois via des programmes de formation spécifiques interne banque et des programmes « Groupe » proposés en collaboration avec d'autres entités.

En 2015, 481 000€ ont été dédiés à l'accompagnement professionnel permettant à 561 collaborateurs en CDI (soit 85% de notre effectif CDI) de bénéficier d'une formation.

Le temps moyen passé en formation par salarié est de 3,5 jours, soit 17 234 heures (+ 2% par rapport à 2014).

Le budget alloué par AXA Banque à la formation en 2014 représente 5,8 % de la masse salariale, stable par rapport à 2014, et s'appuie sur la méthode de calcul d'AXA France qui prend en compte : les coûts salariaux animateurs internes et équipe formation, les coûts salariaux des stagiaires, les formations conventionnées et les cotisations.

Nouveautés 2015

AXA Banque a lancé son 1er MOOC interbancaire représentant pour les collaborateurs une vraie opportunité pour développer sa culture bancaire et être au fait des enjeux du secteur bancaire.

Réalisé en partenariat avec BNP et LCL, ce cours en ligne, collaboratif et interactif, offre l'occasion d'échanger avec les collaborateurs de ces banques. Le dispositif proposé est une formation en ligne, étalée sur 5 semaines, permettant aux participants de suivre les cours en totale autonomie mais selon un calendrier imposé afin de pouvoir échanger entre eux au travers de forums sur le contenu de leur apprentissage et de travailler à la résolution d'exercices collaboratifs proposés par l'équipe pédagogique.

Des web-conférences régulières, animées par des spécialistes des thématiques abordées, complètent le dispositif et permettent les échanges entre les participants et les formateurs.

La formation est validée par un examen en ligne (Attestation de réussite délivrée par le Centre de Formation de la Profession Bancaire). En 2015, 41 collaborateurs ont été certifiés.

Poursuites des formations existantes

AXA Banque Re-découverte, proposée depuis 2010, a pour objectifs de donner une vision claire de la stratégie d'AXA, d'AXA France et des enjeux majeurs d'AXA Banque, d'informer les collaborateurs sur les activités et missions des différentes directions d'AXA Banque.



AXA Banque propose depuis 4 ans un parcours de formation « L'Académie AXA

Banque », co-développé par le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB). Les collaborateurs académiciens, après avoir obtenu le MOOC bancaire, bénéficient de 8 journées de formation réparties sur 6 mois afin de développer une culture bancaire, une expertise métier significative et ainsi d'améliorer la qualité de service rendue au client.

Chaque année, se sont près d'une trentaine de collaborateurs qui bénéficient de cette formation, et donc d'un réel levier d'évolution professionnelle.

En 2015, 20 collaborateurs participent à ce dispositif, et ils sont plus d'une centaine à avoir suivi ce parcours depuis le lancement, en 2012.

Égalité et diversité

Les convictions et engagements d'AXA Banque et la lutte contre la discrimination

AXA Banque, qui adhère aux engagements du Groupe AXA en la matière, s'est engagée à promouvoir l'Égalité et la Diversité en créant un environnement de travail dans lequel tous les collaborateurs sont traités avec respect et dignité et où les différences individuelles sont valorisées.

L'entreprise n'accepte aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, la situation de famille ou le handicap. La diversité des collaborateurs contribue à améliorer la compétitivité de l'entreprise grâce à la richesse des échanges qu'elle génère et qui est source d'innovation.

L'accord AXA Banque du 19 décembre 2006 à durée indéterminée, signé avec les organisations syndicales représentatives, en vue de la dynamisation des principes essentiels de diversité et d'égalité professionnelle, et ses avenants des 17 juin 2010, 21 janvier 2011, 23 novembre 2011, 19 février 2013 et 31 mars 2015, déterminent la politique d'AXA Banque en la matière.

Information, formation et sensibilisation aux politiques d'égalité et de diversité

AXA Banque est vigilante à l'évolution du ratio Scope concernant la question de la diversité et de l'égalité.

Depuis 2012, le Groupe AXA anime Mix'In, le réseau interne de promotion de la mixité, décliné au sein d'AXA Banque. Basé sur le volontariat des collaborateurs, il rassemble en 2015 plus de 900 femmes et hommes, cadres et dirigeants au niveau du Groupe AXA.

Plus de 20 événements ont permis d'aborder de nombreux thèmes afin d'offrir des opportunités de rencontres, d'échanges et de partage.

Pour la première fois, AXA Banque a participé au Forum Elle Active en 2015, afin de donner les clés pour bien gérer son budget. Ce sont les collaboratrices AXA Banque, qui bénévolement ont aidé et répondu aux questions des femmes présentes.



Égalité hommes-femmes : politique mise en œuvre mesure de réajustement salarial

La proportion de femmes dans la population en CDI d'AXA Banque est de 57 % (+1 point par rapport à 2014). Dans la population des techniciens elle s'élève à 61 % et dans celles des cadres elle s'élève à 53 % (soit respectivement – 1 point et + 2 points en comparant à 2014).

Le comité de direction* fait figure d'exemple en termes de mixité : il est composé de 4 femmes et de 7 hommes.

**7 des membres du comité de direction sont détachés AXA France.*

L'accord Diversité et Égalité Professionnelle d'AXA Banque du 19 décembre 2006 ainsi que ses cinq avenants prévoient un dispositif ayant pour objectif de corriger les éventuels écarts non justifiés de rémunération entre les femmes et les hommes.

Afin de corriger ces écarts en défaveur des femmes, une analyse fine est réalisée chaque année visant à identifier les collaboratrices susceptibles de présenter une différence salariale non-justifiée.

Après pré-identification et examen de la situation objective, une mesure d'ajustement sous forme d'un montant en euros peut être définie afin de remédier pour le futur à l'écart de rémunération non justifié. Si la situation le nécessite, une même collaboratrice est susceptible de bénéficier de plusieurs mesures d'ajustement consécutives, réparties sur plusieurs années.

Entre 2011 et 2015, un budget spécifique de 40 000 euros a été dédié à cette mesure de correction.

Handicap

AXA Banque étant une entité du Groupe AXA, nous sommes en cohérence avec la politique appliquée sur le handicap, à savoir, le recrutement, la formation et l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap.

Parmi les 708 collaborateurs AXA Banque, 16 sont atteints d'un handicap. Notre taille ne nous permettant pas d'avoir un pourcentage plus élevé, nous avons payé en 2015, au titre de 2014, une contribution de 105 K€ à l'AGEFIPH (L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) soit -17% par rapport à 2014 suite au recrutement de 3 personnes en situation de handicap.

Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail

AXA Banque étant implantée uniquement sur le territoire français, nous respectons la réglementation en matière de droit du travail.

De ce fait aucun enjeu particulier n'est identifié :

- AXA Banque est attentive à ces sujets en particulier dans ses relations avec les fournisseurs et les sous-traitants (voir page 44)
- Et dans son rapport avec la société

ANNEXE : Données sociales 2015

EFFECTIFS			
Effectifs (nombre de personnes)	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Effectifs total du personnel salarié^(a) (CDI et CDD)	708	649	9%
Effectifs du personnel salarié en CDI (i)	657	616	7%
Proportion d'hommes	43%	44%	
Proportion de femmes	57%	56%	
Effectifs du personnel salarié en CDI (ii)	657	616	7%
Cadres	337	306	10%
Proportion d'hommes	47%	49%	
Proportion de femmes	53%	51%	
Techniciens	320	310	3%
Proportion d'hommes	39%	38%	
Proportion de femmes	61%	62%	
Effectifs du personnel salarié en CDD	51	33	55%
Profil des collaborateurs AXA Banque	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Age moyen du personnel salarié en CDI	37	37	0%
Techniciens	35	34	
Cadres	39	39	
Effectif du personnel salarié en CDI par tranche d'âge			
moins de 25 ans	5	9	-44%
de 25 à 29 ans	119	113	5%
de 30 à 34 ans	157	166	-5%
de 35 à 39 ans	175	145	21%
de 40 à 44 ans	85	77	10%
de 45 à 49 ans	47	38	24%
de 50 à 54 ans	42	41	2%
de 55 à 59 ans	21	19	11%
60 ans et plus	6	8	-25%
Ancienneté moyenne du personnel salarié	8	8	0%
Techniciens	7	7	
Cadres	9	9	
Nombre de collaborateurs atteints d'un handicap (CDI et CDD)	16	13	23%
concerne seulement les entités opérant en France			

DYNAMIQUE D'EFFECTIFS I			
Mouvements	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Mouvements du personnel salarié / Evolution de l'emploi (entrées versus départs)	59	-17	
Entrées	186	120	55%
Sorties	127	137	-7%
Mouvements du personnel salarié en CDI / Evolution de l'emploi (entrées versus départs)	41	-6	
Entrées	103	53	94%
Nombre de recrutements externes CDI	83	29	
Nombre de conversions de CDD en CDI	17	23	
Nombre de mobilités issues du groupe AXA	3	1	
Sorties	62	59	5%
Nombre de licenciements économiques/collectifs	0	0	
Nombre de licenciements individuels	7	4	
Nombre de sorties liées à un autre motif	44	33	
Nombre de mobilités vers le groupe AXA	11	22	
Mouvements du personnel salarié en CDD / Evolution de l'emploi (entrées versus départs)	18	12	50%
Nombre de recrutements externes	83	67	24%
Nombre de fins de contrats à durée déterminée	48	55	-13%
Mouvements du personnel salarié en CDD / Nombre de conversions de CDD en CDI	17	23	-26%

DYNAMIQUE D'EFFECTIFS II			
Mouvements	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Taux de turnover du personnel salarié en CDI ^(b)	10%	9%	
Taux de turnover du personnel salarié en CDD ^(c)	41%	50%	

REMUNERATION			
Coûts salariaux	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Coûts salariaux du personnel en K€ ^(d)	48 373	46 034	5%

FORMATION			
Nombre de jours de formations	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Nombre de jours de formation dispensée au personnel salarié	2 462	2 409	2%
Techniciens	1 222	1 672	
Cadres	1 240	737	
Participation aux formations	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Pourcentage du personnel salarié ayant reçu au moins une formation	88%	91%	
Techniciens	99%	100%	
Cadres	78%	80%	
Nombre moyen de jours de formation par salarié	3,5	4,0	-13%
Techniciens	3,5	5,4	
Cadres	3,5	2,5	

RELATIONS SOCIALES			
Temps de travail	au 31/12/2015	au 31/12/2014	Var 15/14
Nombre moyen de jours travaillés par an			
Techniciens	213	213	
Cadres	207	207	
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine par les collaborateurs Techniciens			
Techniciens horaires variables	36	36	
Techniciens horaires collectifs	36	36	
Techniciens travaillant de nuit horaires collectifs	25	25	
Effectifs du personnel salarié en CDI à temps partiel au 31 décembre	49	54	-9%
Techniciens	25	27	
Cadres	24	27	

(a) : Personnel salarié : comprend les salariés administratifs, sauf mention contraire

(b) : Nombre de sorties rapportées à l'effectifs de fin d'année précédente

(c) : Nombre de sorties rapportées au stock de collaborateurs salariés en CDD de fin d'année précédente + entrées collaborateurs en CDD sur l'année considérée

(d) : Concernant la définition de la masse salariale annuelle brute chargée, celle-ci inclut la rémunération fixe, la rémunération variable, les cotisations patronales et le cas échéant la participation et l'intéressement.

Elle exclut la rémunération en capital (stock-options, unités de rendement, actions attribuées en fonction de la performance, AXA Miles) ainsi que le CICE.

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Chez AXA Banque, les actions de responsabilité d'entreprise sont pilotées au sein de la Direction de la Communication. Si la communication sur ces sujets est centralisée à la Direction de la Communication, l'ensemble des collaborateurs est associé à la démarche sociétale d'AXA Banque à travers des sondages réguliers et l'implication de nombreux salariés dans les actions menées.

Impact territorial, économique et social

Emploi et développement régional

AXA Banque est implantée à Fontenay-sous-Bois depuis 2008. La quasi-totalité de ses collaborateurs travaille dans ces locaux, appelés aussi « Les Fontaines ». L'autre partie de ses collaborateurs (environ 10 %) est située à Paris dans un autre site AXA à Paris.

AXA Banque impacte ainsi deux bassins d'emplois : celui de Val-de-Fontenay et celui de Paris.

Tous ses conseillers clientèle travaillent à Fontenay-sous-Bois. Les conseillers de nuit sont situés à Châtillon, sur le site d'AXA Assistance.

AXA Banque a à cœur d'être un acteur engagé dans son territoire. Depuis plusieurs années, en partenariat avec AXA Atout Cœur et France Energie Emploi, AXA Banque organise des sessions de coaching RH avec des jeunes issus des associations « URBATIR » et « Fontenay Cité Jeunes ». Des conseillères en Ressources Humaines d'AXA Banque participent bénévolement à ces sessions et aident les jeunes à valoriser leur CV ou encore à se préparer à un entretien d'embauche.

Responsabilité envers la société civile : Notre programme fil rouge

Les parties prenantes

En tant qu'établissement bancaire, AXA Banque a différentes parties prenantes :

- Tout d'abord, la relation client est le cœur de notre business. Nous le faisons bien entendu au travers de nos équipes dédiées, mais également, et de plus en plus, sur les réseaux sociaux. Nous apportons conseils et aides en fonction des demandes de chacun.
- Ensuite, la relation fournisseur gérée par le service achat (voir page 44).
- Et pour finir, les associations et le bénévolat de nos salariés, avec AXA Atout Cœur.

Pour AXA Banque, être une entreprise responsable, c'est aussi aller plus loin et utiliser ses compétences, ses ressources et son expertise pour accompagner les personnes en perte de repères avec l'argent et prévenir les risques inhérents au domaine bancaire.

En lien avec AXA Prévention et AXA Atout Cœur, AXA Banque incarne son engagement sociétal à travers des actions d'éducation budgétaire, de prévention des risques bancaires mais aussi grâce au bénévolat de ses salariés.

Soucieuse du développement économique local et des infrastructures, AXA Banque participe au groupe de travail du STIF sur la prolongation de la ligne 1.

Notre programme fil rouge : « Les Jeunes et l'Argent »

En tant qu'établissement bancaire, AXA Banque a à cœur d'accompagner les jeunes pour qu'ils adoptent une relation responsable avec l'argent.

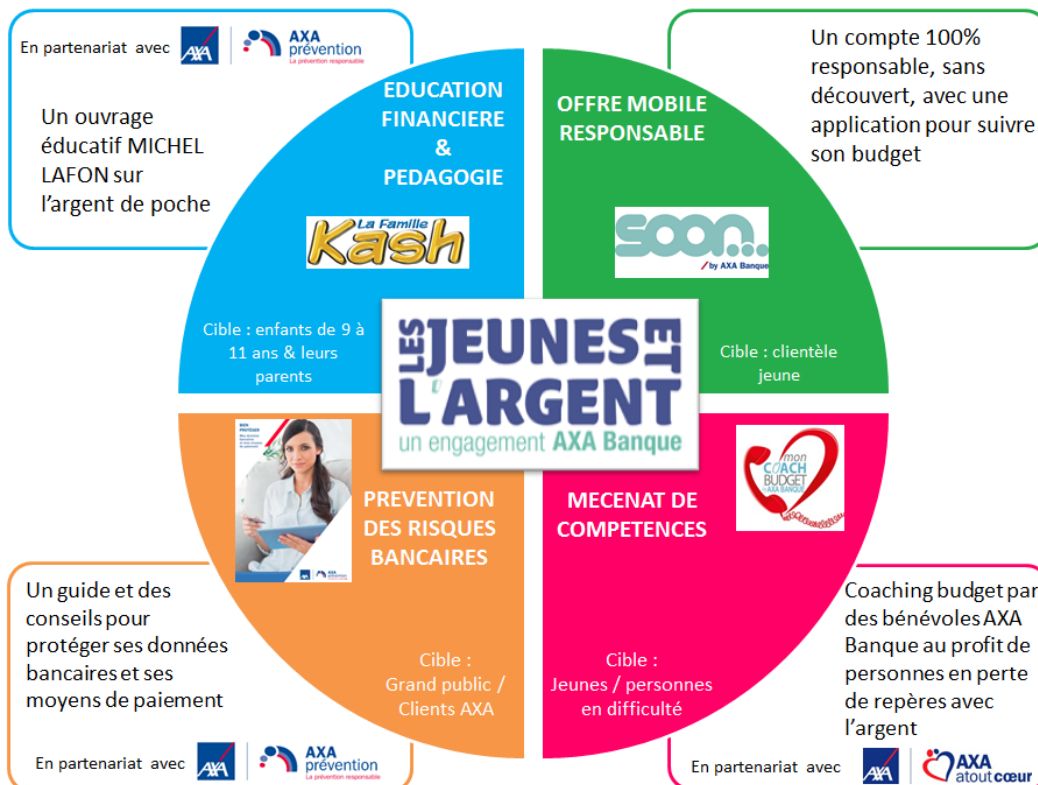
C'est en 2014 qu'AXA Banque a lancé son programme d'éducation budgétaire « Les Jeunes et l'Argent », s'appuyant sur les résultats de son premier baromètre lancé avec TNS Sofres et AXA Prévention.

En 2015, AXA Banque poursuit son programme en lançant un 2e baromètre « Les Jeunes et l'Argent ». 1000 jeunes de 16 à 24 ans ont ainsi été interrogés sur leur relation à l'argent. Si les parents restent incontournables dans le rapport des jeunes à l'argent, le banquier quant à lui ne figure pas parmi les interlocuteurs privilégiés par les jeunes pour parler d'argent. Pourtant, un jeune sur trois se retrouve régulièrement à découvert et certaines situations difficiles pourraient être évitées grâce à une meilleure connaissance du monde bancaire.

C'est pour cela qu'AXA Banque a décidé d'agir, à travers des actions pédagogiques, mais aussi du coaching personnalisé.



Le programme « Les Jeunes et L'Argent » repose sur 4 piliers :



Éducation financière et pédagogie

C'est pour accompagner les parents dans l'étape importante de l'éducation financière, qu'AXA Banque, en partenariat avec AXA Prévention, a édité une bande dessinée pédagogique avec les éditions Lafon : « La Famille Kash ». Une façon ludique d'aborder le thème de l'argent avec les enfants et de leur donner les clés pour bien gérer leur argent de poche mais aussi les sensibiliser aux risques associés (vol, racket...).

Ce sont plus de 40 000 bande-dessinées qui sont disponibles gratuitement dans les agences AXA partout en France.

Le livre est également en ligne sur le site axa.fr

<https://www.axa.fr/banque/banque-credit/conseils/gestion-budget/jeune-argent.html>

Offre mobile responsable

AXA Banque souhaite mettre l'innovation technologique au service des jeunes, pour les accompagner à développer une relation responsable et sereine avec leur argent.

L'offre 100% mobile SOON intègre la notion de « Reste à dépenser© », allant au-delà de la simple connaissance d'un solde. Le jeune a ainsi une vision anticipée de ses dépenses et une meilleure maîtrise de son budget.

Mécénat de compétences

Le coaching Budget est un programme monté à l'initiative des collaborateurs d'AXA Banque. Il repose sur l'engagement bénévole des collaborateurs AXA Banque qui souhaitent mettre leurs compétences métier et leur expérience bancaire au service de jeunes personnes en perte de repères dans la gestion de leur budget.

AXA Banque a initié ce programme avec AXA Atout Cœur, en partenariat avec l'association ARES, et plus particulièrement l'entreprise sociale Log'ins en février 2014. Le coaching budget consiste en un suivi individualisé qui s'inscrit ou non dans la durée. Le coaching est réalisé via un ou plusieurs entretiens téléphoniques selon les besoins de nos bénéficiaires.

Prévention des risques bancaires

En matière bancaire comme dans les autres domaines, la sécurité et la vigilance sont primordiales et il appartient à chacun d'être responsable de ses données bancaires et moyens de paiement.

C'est pour cela qu'AXA Prévention, en partenariat avec AXA Banque met à la disposition de ses clients un guide gratuit « Bien protéger mes données bancaires et mes moyens de paiement » disponible gratuitement en agence et en ligne sur le site internet d'AXA et d'AXA Prévention.

Conseils pratiques, comment éviter les fraudes les plus fréquentes et comment réagir en cas de problème.

Forum « Elle Active »

En 2015, AXA Banque participe au Forum Elle Active : réflexion, partage, mode d'emploi et solutions pratiques afin de progresser plus vite vers l'égalité femmes-hommes au travail.

AXA Banque participe aux ateliers proposés pendant le forum sur des sujets comme « apprendre à parler argent », « pourquoi tenir un budget » ou encore « comment gérer son argent ».

Responsabilité envers la société civile : Le bénévolat avec AXA Atout Cœur

Créée il y a 25 ans, l'association AXA Atout Cœur mobilise et rassemble les collaborateurs d'AXA France et des entités AXA en France, pour aider les causes sociétales et humanitaires dans les domaines, notamment, de l'aide aux personnes handicapées, de la santé et de la lutte contre toutes les formes d'exclusions.

Dans le cadre de notre mécénat en faveur d'AXA Atout Cœur, plusieurs actions ont été mises en place au sein d'AXA Banque en 2015, dont les opérations ci-après.

Nos actions en continu

« Running Team AXA Banque »

Création d'une « Running Team AXA Banque » pour participer à des courses à pied au profit de différentes associations telles que la Soli'Run au profit d'Habitat & Humanisme, les Foulées de l'Assurance au profit d'Adicare, les Virades de l'Espoir au profit de Vaincre la mucoviscidose.

Cette Running Team AXA Banque regroupe 37 collaborateurs.

Banques Alimentaires

Mobilisation pour la collecte des Banques Alimentaires au magasin Auchan de Val de Fontenay. Ont été collectés 339 Cartons pour un total de 6 102 Kg.

Princesse Margot

Soutien à l'association « Princesse Margot » pour les enfants atteints de cancer et leur famille, au travers d'une vente de jouets dans les locaux AXA Banque permettant de récolter 1 186,20€ grâce à l'implication d'une quinzaine de bénévoles.

CR Week 2015

L'objectif principal de la « CR Week » est de permettre aux collaborateurs du Groupe AXA de donner de leur temps pour la prévention et l'éducation aux risques de tous.

Depuis 2011, la Semaine de la Responsabilité d'entreprise (appelée « CR Week ») est devenue une référence internationale en terme d'engagement des collaborateurs.

Au sein d'AXA Banque, lors des journées solidarité, deux opérations ont été menées au profit de l'association « Petits Frères des Pauvres », avec une centaine de participants sur le site des Fontaines:

- Opération nationale menée en partenariat avec les boissons Innocent : 1 bonnet = 0,20 €
- Animation « Super Loto des Fontaines » avec 311€ récoltés

Pour les temps fort sportifs la journée « Tous en Baskets » a permis de récolter 2 830 € en associant 188 collaborateurs à cette action.

CR WEEK 2015
BENEVOLAT, SPORT, ECO-GESTES. DEMANDEZ LE PROGRAMME SUR LE SITE LES FONTAINES DU 8 AU 12 JUN 2015

MARDI 9 JUN	MERCREDI 10 JUN
SOLIDARITE / Atelier bicot bonnet "DIY" 1 bonnet = 0,20 € pour les Petits Frères des Pauvres Salle PARO : 12h - 14h	SOLIDARITE / Super loto Les Fontaines 1 grille = 2 € pour les Petits Frères des Pauvres Salles de conférence : 12h - 14h
JEUDI 11 JUN / JOURNEE TEMPS-FORT : TOUS EN BASKETS & PRETS, BOUCHEZ !	
SPORT / Journée Tous en baskets Dress code : baskets & tenue bleue / blanche 1 photo = 5 € pour les Petits Frères des Pauvres Postez vos photos sur Chatter / ou à XXX	SPORT / Cours de sports collectifs & défi "Smiles Run" de 12h à 14h 1RP = 1 € pour l'asso Christo Rugby Adapté Salles de conf. / salle de sport / patio
VENDREDI 12 JUN	
ENVIRONNEMENT / Troc'Ver : venez échanger vos plantes, graines et astuces de jardiniers ! Course du site Les Fontaines : 12h - 14h	ENVIRONNEMENT / Plantation d'arbre dans le patio Patio du site Les Fontaines : 13h30 - 14h

INSCRIPTIONS AUX ATELIERS : CLIQUEZ ICI

Et tout au long de la semaine, participez au challenge global AXA
TOUS ENGAGÉS POUR L'ENVIRONNEMENT - POSTEZ VOS SELFIES ET GROUPEZ SUR LE SITE CR WEEK

Les salariés d'AXA Banque se sont également investis lors de la CR Week pour l'association d'un collaborateur « Christo Rugby Adapté » au travers d'un challenge « nombre de kilomètres parcourus ».

Au total, ce sont 1 612 km qui ont été parcourus par 145 collaborateurs soit 1 612€ reversés. Cette contribution a permis de financer une partie du 1er tournoi international de rugby adapté auquel participé l'association.

Octobre Rose

Une journée de mobilisation, le 16 Octobre, avec l'opération Octobre Rose pour la lutte contre le cancer.

Un engagement très fort des collaborateurs en interne avec plusieurs ateliers, dont :

- « Mets ton bonnet » et le tricotage de petits bonnets au profit de l'association « Les petits frères des pauvres » en partenariat avec Innocent

200 bonnets ! C'est ce qu'a réalisé la
[#AXABanqueTeam](#) pour les bouteilles
[@innocent_Fr](#) en faveur de [@pfPauvres](#) 👍

- Post-it ruban rose géant où chaque mot inscrit sur un post-it en format un ruban rose géant (symbole de la lutte contre le cancer) AXA Banque reversait 1€. Au global sur cette opération, nous avons récolté 185€.

- « Tous en rose » où les collaborateurs devaient porter un vêtement rose et publier la photo sur notre réseau social interne. Pour chaque photo publiée, 2€ étaient reversés à la Ligue contre le cancer. Au global, 1 146€ ont été collectés.



Éthique d'entreprise

AXA Banque dispose d'un Code de déontologie qui lui est propre, annexe du Règlement Intérieur. Il est consultable sur l'intranet, dans une rubrique dédiée.

Le Code de déontologie d'AXA Banque traite des règles déontologiques propres à l'activité bancaire et aux services d'investissement ainsi que de celles plus générales communes aux entités du groupe AXA et reprises dans le Code de Déontologie AXA France. Sont notamment détaillées les règles relatives au secret bancaire, la protection des données, la lutte contre le blanchiment et le terrorisme, les conflits d'intérêts, la prévention des abus de marché et délit d'initié. Les nouveaux collaborateurs bénéficient en outre d'une formation spécifique relative aux principes de déontologie et de conformité bancaire et financière.

Par ailleurs, à la suite d'AXA France, AXA Banque a mis à disposition des collaborateurs en 2013 les modules de formation en e-learning établis par AXA France sur les thèmes ci-après les délits d'initiés, la corruption, la loi sur la concurrence, les cadeaux, divertissements et autres avantages, et la Responsabilité d'Entreprise. Cette mise en ligne a été accompagnée d'une campagne d'incitation au suivi de la formation qui a visé l'ensemble des collaborateurs de la banque.



En 2015, AXA Banque a décliné dans ses locaux l’affichage de prévention contre la corruption, car il est de la responsabilité de chacun de s’interroger sur sa possible exposition au risque de corruption dans ses interactions avec des tiers.

La corruption peut prendre plusieurs formes, et en reconnaissant les signes nous pouvons tous agir en prévention.

Sous-traitance et fournisseurs

Sous-traitance et fournisseurs

Le dialogue d’AXA Banque avec ses parties prenantes fournisseurs comprend trois points essentiels ; la gouvernance des projets, la gouvernance de la relation fournisseur et la validation des mesures RSE.

Concernant la sous-traitance, la taille de l’entreprise ne nous permettant pas d’absorber l’intégralité de notre activité, AXA Banque sous-traite une partie de ses activités support. C’est le cas d’une partie de l’informatique, sous-traité pour les prestations de développement, test et recette, et d’infrastructure. Nous faisons également appel à des partenaires comme le Crédit Foncier de France ou BNP Paribas pour bénéficier de leur expertise sur le crédit immobilier ou la monétique par exemple.

Avant de travailler avec un fournisseur, AXA Banque s’assure du cadre légal qui l’entoure à savoir le KBIS et son assurance RC, le suivi du fournisseur sur Ellipro afin d’identifier en amont les problèmes financiers qu’il pourrait rencontrer, les clauses d’audit des prestations sur chaque contrat, les clauses de conformité pour les contrats PSE et le SLA pour les prestations de service récurrentes.

Achats responsables

AXA Banque est un acheteur important de produits et services. Dans une démarche d’entreprise responsable, elle encourage ses parties prenantes fournisseurs à partager les mêmes valeurs. La plupart des contrats signés et commandes émises comportent une clause Responsabilité d’Entreprise. L’objectif est que 100 % des contrats contiennent cette clause d’ici à fin 2015.

Cette clause stipule qu’AXA Banque requiert du Prestataire le respect des trois principes fondamentaux de l’OIT (Organisation Internationale du Travail) suivants :

- Ne pas recourir à, ni admettre de ses propres fournisseurs et sous-traitants, l’utilisation de main d’œuvre infantile (de moins de 15 ans) ou forcée,
- Assurer à son personnel des conditions et un environnement de travail sain et sûr dans le respect des libertés individuelles et collectives,
- Promouvoir la non-discrimination (sexe, race, religion ou appartenance politique) en matière d’embauche et de gestion du personnel.

La Politique des achats d’AXA Banque respecte la Charte Relations inter-entreprises qui couvre notamment les engagements suivants :

- La responsabilité territoriale de l’entreprise qui favorise les entreprises locales,
- La collaboration avec les fournisseurs stratégiques qui doivent être considérés comme de véritables partenaires,
- La nomination d’un Médiateur interne afin de faciliter le règlement des éventuels litiges.

Les cinq principes déontologiques primordiaux concernant les achats s’appliquent à l’ensemble des collaborateurs d’AXA Banque :

- L’équité dans la mise en concurrence : elle se décline aux différentes phases d’une consultation.

- Le « non abus » à l'égard des fournisseurs : les collaborateurs ne doivent pas avoir une attitude abusive envers eux.
- L'absence de conflits d'intérêts : un collaborateur ne doit pas tirer parti du poste qu'il occupe pour percevoir des avantages pour lui-même ou un proche.
- Le refus des cadeaux et avantages : tout cadeau ou avantage reçu d'un fournisseur doit être exceptionnel.
- La confidentialité : les propositions des fournisseurs et le contenu des contrats signés sont confidentiels.

Ces principes sont diffusés au sein de l'entreprise via des campagnes de formation/information de correspondants clés identifiés au sein de chaque direction.

Santé et sécurité des consommateurs

AXA Banque a pour mission première de servir ses clients, d'instaurer une relation dans la durée avec eux, de les aider à réussir leurs projets personnels et professionnels et d'assurer leur sécurité financière au quotidien.

Afin de remplir toutes ces missions dans le cadre d'exigences réglementaires considérablement accrues, AXA Banque affiche un ratio de solvabilité Core Tier 1 supérieur à celui fixé dans le cadre du pilier I Bâle II (AXA Banque à 8.6% versus 8% fixé).

AXA Banque s'efforce d'accompagner au mieux ses clients lorsqu'ils se retrouvent confrontés à des difficultés financières. Conseils, adaptation des moyens de paiement, coaching budgétaire sont des exemples concrets des solutions apportées au client.

De même, parce que nous avons à cœur d'établir une relation de confiance avec nos clients, nous menons une analyse approfondie de leur situation et de leur projet avant d'accepter leur demande de prêt ou d'ouverture de compte. Le but étant de limiter au maximum leur risque futur et aussi, le risque pour AXA Banque.

Le choix d'AXA Banque est d'intervenir en amont vis-à-vis de ses clients à travers des actions pédagogiques via son programme fil rouge « Les Jeunes et l'Argent » (voir page 40)

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Politique générale en matière environnementale

AXA Banque est une entreprise à taille humaine, avec ses 708 collaborateurs répartis sur son site principal à Val-de-Fontenay (90 % des collaborateurs AXA Banque y travaillent) et sur un autre site à Paris. AXA Banque n'est pas seule sur ces sites puisqu'elle les partage avec d'autres entités d'AXA France.

De par sa petite taille et son activité bancaire, son impact environnemental direct est limité mais n'en n'est pas moins une préoccupation importante pour l'entreprise. Filiale à 100 % d'AXA France, AXA Banque décline sa politique environnementale, et de ce fait ne dispose d'aucune organisation spécifique. La gestion technique et l'exploitation des sites géographiques sur lequel AXA Banque est implantée est assurée par une entité dédiée. Cette entité, AXA France Supports, s'engage à réduire l'impact environnemental d'AXA en gérant de façon responsable la consommation d'énergie, de papier et d'eau, ainsi que les émissions de CO2 et les déchets de ses sites. A noter que le site des Fontaines a été certifié une deuxième fois HQE en 2015.

Outils de mesure de l'impact environnemental, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Une « enquête transports » est lancée chaque année auprès des salariés du Groupe AXA, dont AXA Banque, pour connaître leurs habitudes de transport et estimer ainsi les émissions de CO2 issues des trajets domicile-travail.

Un reporting environnemental piloté par AXA France est effectué chaque mois, prenant en compte les données de l'ensemble de ses sites géographiques, dont ceux sur lesquels les salariés d'AXA Banque travaillent.

Au regard de l'impact limité des activités, aucun autre moyen de prévention des risques environnementaux et des déchets n'a été déployé ; aucune provision pour risque environnemental n'a d'ailleurs été prise.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

Les collaborateurs ont accès aux informations relatives à la politique de responsabilité d'entreprise d'AXA Banque mais aussi plus largement du Groupe AXA dans un espace dédié sur l'intranet de l'entreprise. Ces informations, régulièrement mises à jour, sont gérées par la Direction de la Communication.

Chaque année, AXA Banque participe à un évènement organisé par le Groupe, la « CR Week ». Cette semaine est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux et à l'engagement de l'entreprise en matière de développement durable.

Les efforts de sensibilisation des collaborateurs sont mesurés au travers du CR Index (issus de l'enquête interne Scope).

Quatre axes sont pris en compte :

- L'importance de la responsabilité d'entreprise et de l'éthique dans le choix de travailler chez AXA ;
- la perception des collaborateurs quant à la responsabilité sociale de l'entreprise vis-à-vis de la communauté environnante ;

- l'honnêteté et la responsabilité d'AXA vis-à-vis de ses collaborateurs ;
- la prise de mesures significatives pour intégrer la responsabilité d'entreprise dans la manière de travailler.

En 2015, l'index est ressorti en hausse de 3 points, à 69 avec la meilleure progression sur le 3ème item et ses + 8 points de progression.

Depuis 2008, les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés aux éco-gestes via des affiches installées dans les sanitaires, les cafétérias etc... Des informations relatives aux consommations d'énergie et d'eau sont également diffusées via les écrans d'affichage sur les sites où travaillent les salariés d'AXA Banque.

Pour appuyer cette démarche, AXA Banque, en partenariat avec WeeAkt, a lancé auprès de ses collaborateurs un challenge solidaire en 2015 dont le but est de gagner différents défis écologiques, solidaires ou encore sportifs tels que « Donner des vêtements à AXA Atout Cœur », « Eteindre son écran avant de partir », « Faire du covoiture pour un trajet domicile/travail », « faire du sport le midi », etc.

WeeAkt



Du 18 Mai au 10 Juillet, AXA Banque en partenariat avec WeeAkt a lancé auprès de ses collaborateurs un challenge solidaire et digital.

Fondée en 2014, la start-Up WeeAkt a pour ambition d'encourager les gens à faire de bonnes actions et d'en inspirer d'autres, à travers l'émulation, le partage et la compétition positives entre citoyens de différentes villes.

WeeAkt est 1er réseau social gamifié dédié à l'action positive ouvert au grand public.

AXA Banque est la 1ère entreprise à déployer WeeAkt auprès de ses collaborateurs.

Différents défis écologiques, solidaires ou encore sportifs ont été mis en place tels que « Donner des vêtements à AXA Atout Cœur », « Eteindre son écran avant de partir », « Faire du covoiture pour un trajet domicile/travail », « faire du sport le midi », etc.

Ce sont donc 70 collaborateurs qui ont participé à ce challenge et 554 actions ont été réalisées.

Prévention des rejets dans l'air, l'eau et le sol, préservation de la biodiversité et prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

Les activités d'AXA Banque ne sont pas à l'origine d'émissions significatives dans l'air, l'eau et le sol.

L'activité de l'entreprise et son utilisation des sols ne suscitent pas non plus de menaces significatives connues ni pour la biodiversité, ni pour les ressources hydriques, l'utilisation de l'eau, majoritairement limitée à la consommation des collaborateurs, n'engendrant pas d'impact significatif.

Ses activités et installations ne sont pas de nature à générer des émissions sonores ou olfactives significatives ; AXA Banque n'a d'ailleurs eu connaissance d'aucune plainte liée à ce type de nuisances.

Prévention, recyclage et élimination des déchets

Les espaces « copier / reproduire » situés à chaque étage des sites AXA, font aussi partie des mesures concrètes mises en place pour une meilleure gestion des déchets. Le papier blanc est récupéré pour recyclage. Les toners usagés des collaborateurs, nocifs pour l'environnement, sont aussi collectés.

L'association AXA Atout Cœur récupère quant à elle les bouchons en plastique, les portables obsolètes, les vêtements pour les redistribuer aux associations partenaires.

AXA Banque trie également ses déchets et l'impact des déchets non triés en 2015 est en nette diminution, - 14% par rapport à 2014 passant ainsi de 48,8 tonnes de déchets non triés à 41,8 tonnes. C'est aussi individuellement que les collaborateurs sont responsables de leurs déchets. Chaque collaborateur dispose d'une poubelle individuelle à tri sélectif : un compartiment pour le papier à recycler et un compartiment pour les autres déchets.

	Unité	2015 AXA Banque Site de Val-de-Fontenay	2015 AXA Banque Opéra/Victoire Paris	TOTAL 2015	TOTAL 2014	Variations 2015 / 2014
DECHETS						
Déchets triés	T	29	0	29	29	-1%
Déchets non triés	T	41	0	42	49	-14%
Papier trié pour recyclage (Papier, papier confidentiel et carton)	T	14	2	16	42	-63%
Cartouches et/ou toners pour recyclages	kg	100	80	180	131	37%

Le temps de vie d'un ordinateur chez AXA Banque est d'environ 5 ans. Si AXA Banque n'est pas propriétaire de son parc informatique (en leasing chez DEL), elle tient néanmoins à recycler elle-même une partie de ses ordinateurs obsolètes au profit d'associations (Enfants du Soleil, L'école sous l'arbre...) ou d'écoles.

Au regard de notre activité bancaire, nous n'avons pas d'impact significatif sur le gaspillage alimentaire.

Consommation d'énergie et recours aux énergies renouvelables

Pour réduire la consommation d'énergie des collaborateurs AXA Banque, plusieurs initiatives ont été mises en place par l'entité gérant l'exploitation des sites, AXA France Supports.

Des lumières avec extinction automatique sont installées dans les couloirs et espaces communs et dans les bureaux et open spaces, elles s'éteignent automatiquement à 20h.

Le déploiement des néons à économie d'énergie (LED) a été poursuivi en 2015 et se sont dorénavant les parkings, salles de réunion et la Direction des Opérations qui en sont équipées.

Afin de limiter la consommation d'énergie dans les sanitaires collectifs, seule l'eau froide est disponible aux robinets.

De plus, en 2015, 24 places de parking avec recharge pour les voitures électriques sont identifiées par un logo, et deux parcs à vélo sécurisés ont été créés.

La consommation d'électricité pour 2015 s'élève ainsi à 2 767 534 Kw/H soit 6 954 Kw/h par collaborateur ; -3% par rapport à 2014.

L'amélioration de l'efficacité énergétique s'appuie sur la certification HQE de notre site Les Fontaines.

En dehors de l'électricité verte garantie par notre fournisseur d'électricité, AXA Banque n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique en matière d'énergie renouvelable.

Consommation de matières premières : le papier

En tant qu'entreprise innovante et utilisant les dernières technologies digitales, l'une des priorités d'AXA Banque est de réduire significativement sa consommation de papier.

En 2015, près de 23 tonnes de papier bureau ont été consommées (+ 6% par rapport à 2014), soit 31 kg par salarié AXA Banque sur le site de Val-de-Fontenay et 53 kg par salarié sur le site Opéra-Victoire. Cette consommation de papier supplémentaire par rapport à 2014 est à mettre en relation avec notre business et notamment l'augmentation de + 35% de nos prêts octroyés, et l'impression obligatoire des offres de prêt.

A noter que 100 % du papier bureau utilisé est recyclé. Pour réduire cette consommation de papier bureau, le recto/verso est privilégié. Une réduction du nombre d'imprimantes individuelles a également été effectuée afin d'encourager les collaborateurs à n'imprimer que les documents indispensables, via des imprimantes partagées.

Un certain nombre d'outils digitaux ont été mis en place pour limiter l'impression de supports papier pour les réunions notamment : un réseau social d'entreprise permet de partager des fichiers en ligne.

Le Comité de direction montre l'exemple : toutes les présentations des Comités de Direction sont mises en ligne sur le réseau social, au lieu d'être imprimées, et sont consultées à partir de tablettes tactiles.

En 2015, AXA Banque a mis en place « Follow Me Printing » qui permet, à l'aide de son badge, de récupérer les documents imprimés sur le copieur de son choix. Ce dispositif permet de réduire le gaspillage de papier (à travers les impressions jamais récupérées) et de garantir la confidentialité des documents imprimés.

Dans une démarche de dématérialisation de ses communications avec ses clients, débutée en 2014, AXA Banque a poursuivi sa campagne de communication, en 2015, auprès de ses clients pour

favoriser le relevé électronique par rapport au relevé papier. Ce sont aujourd'hui 62,3% de nos clients qui sont en e-relevés contrairement à 2014 où 53,7% de nos clients étaient en relevés papier. En 2015, AXA Banque a poursuivi cette démarche de réduction de papier en dématérialisant les conditions générales et tarifaires.

A noter que l'impression et l'envoi des communications « marketing » sont centralisées et gérées par AXA France.

Consommation d'eau et prise en compte des contraintes locales

En 2015, 5 135 M3 d'eau ont été consommés par les collaborateurs d'AXA Banque, soit environ 7 m3 par salarié sur le site de Val-de-Fontenay et de 8 m3 par salarié sur le site d'Opéra-Victoire. Malgré une augmentation de + 12% de la consommation globale, la consommation par collaborateur reste stable. Cela s'explique, en grande partie, par l'augmentation de + 9% des effectifs AXA Banque entre 2014 et 2015.

Pour favoriser la réduction de la consommation d'eau sur les sites AXA, des robinets presso statiques ont été installés en 2014 par AXA France Supports. La consommation d'eau est ainsi limitée grâce à l'arrêt automatique du jet d'eau au bout de quelques secondes.

Notre approvisionnement en eau est assuré par le réseau collectif et ne subit donc pas de contrainte locale.

Rejet de gaz à effet de serre

Emissions de CO2

Les émissions de CO2 d'AXA Banque sont liées à la consommation d'énergie des sites, des déplacements professionnels (y compris les déplacements en avion ou en train), la flotte de véhicule de fonction et la consommation de papier.

Les émissions liées à la consommation d'énergie (électricité, gaz, vapeur et eau glacée) des sites sur lesquels ses salariés travaillent : elles s'élèvent à 298 TeqCO2 en 2015 (+11% par rapport à 2014 qui s'expliquent principalement par la hausse de nos effectifs) pour une consommation d'énergie à hauteur de 2 677 757 kW/h.

Les émissions de CO2 liées à la consommation de papier sont centralisées au niveau du Groupe AXA. Ainsi AXA Banque ne détient pas d'informations spécifiques.

Adaptation aux changements climatiques

Les changements climatiques actuels peuvent avoir un impact sur la consommation d'énergie liée à la climatisation des locaux, mais également sur notre activité avec une augmentation des prêts de développement durables octroyés.

ANNEXE : Données environnementales 2015

	Unité	2015 AXA Banque Site de Val-de-Fontenay	2015 AXA Banque <u>Opéra/Victoire Paris</u>	TOTAL 2015	TOTAL 2014	Variations 2015 / 2014
Nombre de salariés exprimé en Equivalent Temps Plein (ETP) permanents salariés + non-salariés	ETP	659	49	708	680	4%
Surface nette interne des locaux (= surface occupée - surface non occupée + espaces verts)	m2	6 095	497	6 592	6 592	0%
ENERGIE						
Consommation d'énergie (électricité, gaz, vapeur et eau glacée)	kWh	2 621 716	145 818	2 767 534	2 677 557	3%
IC : Consommation d'énergie par personne	kWh/ETP	3 978	2 976	6 954	7 150	-3%
EMISSIONS DE CO2						
Emissions de CO2 : consommation d'énergie des sites	T.eqCO2	286	13	298	257	16%
EAU						
Consommation d'eau	m3	4 747	388	5 135	4 604	12%
IC : consommation d'eau par personne	m3/ETP	7,20	7,93	15,13	14	5%
PAPIER						
Consommation de papier bureau	T	20	3	23	21	6%
IC : consommation de papier bureau / ETP	kg/ETP	31	53	84	77	9%
Papier recyclé et ou garant d'une gestion durable : bureau	%	99	75	97	100	-3%
DECHETS						
Déchets triés	T	29	0	29	29	-1%
Déchets non triés	T	41	0	42	49	-14%
Papier trié pour recyclage (Papier, papier confidentiel et carton)	T	14	2	16	42	-63%
Cartouches et/ou toners pour recyclages	kg	100	80	180	131	37%

TABLE DE CORRESPONDANCE

Informations Grenelle II INFORMATIONS SOCIALES	
Emploi	
Effectif total	P2 . Notre responsabilité sociale
La répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique	P3 . Effectifs et mouvements
Les embauches et les licenciements	P3 . Effectifs et mouvements
Les rémunérations et leurs évolutions	P4. Rémunération, intéressement, charges sociales
Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	P5. Organisation du temps de travail
L'absentéisme (*)	P8 à 11. Bien-être au travail / Santé, sécurité et absentéisme
Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	P6. Relations sociales
Le bilan des accords collectifs	P6. Relations sociales
Santé et sécurité	
Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail	P11. Santé, sécurité et absentéisme
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	P11. Santé, sécurité et absentéisme
Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	P12. Formation
Le nombre total d'heures de formation	P12. Formation
Egalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	P14. Egalité et diversité
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	P15. Handicap
La politique de lutte contre les discriminations	P14. Egalité et diversité
Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective (*)	P15. Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (*)	P15. Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire (*)	P15. Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail
A l'abolition effective du travail des enfants (*)	P15. Respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail

(*) information non obligatoire pour une société non cotée (mais néanmoins recommandée)

Informations Grenelle II INFORMATIONS SOCIETALES	
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	P20. Emploi et développement régional
Sur les populations riveraines ou locales	P20. Emploi et développement régional
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	P21. Les parties prenantes
Les actions de partenariat ou de mécénat	P22 à 29. Responsabilité envers la société civile
Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	P31. Sous-traitance et fournisseurs
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale (*)	P31. Sous-traitance et fournisseurs
Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption (*)	P30. Ethique d'entreprise
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs (*)	P33. Santé et sécurité des consommateurs

(*) information non obligatoire pour une société non cotée (mais néanmoins recommandée)

Informations Grenelle II INFOS ENVIRONNEMENTALES	
Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	P34. Politique générale en matière environnementale
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	P34 et 36. Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement / WeeAkt
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	P34. Outils de mesure de l'impact environnemental, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours (*)	P34. Outils de mesure de l'impact environnemental, les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
Pollution et gestion des déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	P38. Pollution et gestion des déchets
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	P38. Pollution et gestion des déchets
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	P38. Pollution et gestion des déchets
Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	P39. Utilisation durable des ressources
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	P39. Utilisation durable des ressources
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	P39. Utilisation durable des ressources
L'utilisation des sols (*)	P39. Utilisation durable des ressources
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	
Les rejets de gaz à effet de serre (GES)	P41. Rejet de gaz à effet de serre
L'adaptation aux conséquences du changement climatique (*)	P41. Adaptation aux changements climatiques
Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver la biodiversité	P38. Pollution et gestion des déchets

(*) information non obligatoire pour une société non cotée (mais néanmoins recommandée)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



AXA Banque

Attestation de présence de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AXA Banque désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060², nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Référentiel du Reporting Données Sociales, au Protocole du Reporting Environnemental et au Guide du Community Investment Survey utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre début février et mi-mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

² Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 mai 2016,

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié
Associé

Sylvain Lambert
Associé responsable du
Département Développement Durable

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

4

COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers consolidés	64
Annexes aux comptes consolidés	68
▪ Note 1 : Principes comptables généraux	69
▪ Note 2 : Principes et méthodes de consolidation	72
▪ Note 3 : Information sectorielle	73
▪ Note 4 : Actifs et passifs financiers	73
▪ Note 5 : Autres postes	88
▪ Note 6 : Gestion financière, exposition aux risques et politiques de couverture	94
▪ Note 7 : Notes bilan	109
▪ Note 8 : Notes compte de résultat	116
Rapport des commissaires aux comptes	120

(Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)

Les états financiers consolidés d'AXA Banque sont présentés au titre des deux exercices 2015 et 2014. Les états financiers de l'exercice 2014 ont été retraités, suite à des corrections sur les schémas comptables des prêts à intérêts capitalisés, mais également suite à la mise en application de la norme IFRIC 21. (IAS 8)

L'amendement à la norme IAS 32 n'a aucun impact sur les états financiers.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS au 31/12/2015

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Caisse, Banques centrales	7.1	160 983	115 638
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	11 122	31 750
Instruments dérivés de couverture	7.5	14 694	
Actifs financiers disponibles à la vente	7.3	889 550	879 062
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7.4.1	569 545	587 885
Prêts et créances sur la clientèle	7.4.2	6 200 010	5 368 259
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		100 084	127 670
Actifs d'impôts courants et différés	7.10	22 374	9 625
Comptes de régularisations et actifs divers	7.11	84 123	158 675
Immobilisations corporelles	7.13	2 356	2 881
Immobilisations incorporelles	7.13	7 963	6 194
Total de l'actif		8 062 805	7 287 639

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 retraité
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	1 196 685	843 426
Instruments dérivés de couverture	7.5	129 150	147 054
Dettes envers les établissements de crédit	7.7.1	844 176	470 298
Dettes envers la clientèle	7.7.2	3 840 271	3 413 228
Dettes représentées par un titre	7.8	1 470 201	1 863 340
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts au taux		(1 473)	
Passifs d'impôts courants et différés	7.10	32 165	16 981
Comptes de régularisation et passifs divers	7.12	161 639	156 400
Provisions	7.14	5 416	7 169
Dettes subordonnées	7.8	48 510	48 512
Total dettes		7 726 742	6 966 408
Capitaux propres			
Résultat de l'exercice part groupe		17 153	(1 476)
Capital et réserves		291 626	295 329
Total part du groupe		308 779	293 853
Réserves et résultat des minoritaires		27 284	27 378
Total intérêts minoritaires		27 284	27 378
Total capitaux propres consolidés		336 063	321 231
Total du Passif		8 062 805	7 287 639

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2015	31/12/2014 retraité
Intérêts et produits assimilés	8.1	205 468	205 172
Intérêts et charges assimilées	8.1	(85 000)	(103 933)
Commissions (produits)	8.2	57 819	46 171
Commissions (charges)	8.2	(31 676)	(26 732)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	8.3	7 972	(18)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8.4	503	5
Produits des autres activités	8.5	1 307	3 287
Charges des autres activités	8.5	(4 186)	(5 362)
Produit net bancaire		152 207	118 591
Charges générales d'exploitation	8.6	(110 476)	(99 683)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.7	(4 689)	(4 362)
Résultat brut d'exploitation		37 042	14 546
Coût du risque	8.8	(11 673)	(15 365)
Résultat d'exploitation		25 370	(820)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
Résultat avant impôt		25 370	(820)
Impôt sur les bénéfices	8.9	(6 484)	1 134
Résultat net		18 886	315
Intérêts minoritaires		(1 734)	(1 791)
RESULTAT NET PART GROUPE		17 153	(1 476)

<i>(en euros)</i>		31/12/2015	31/12/2014
RESULTAT PAR ACTION		3,1	(0,3)
RESULTAT DILUE PAR ACTION		3,1	(0,3)

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net - Part du groupe (proforma)	17 153	(1 476)
Eléments qui seront recyclables ultérieurement en résultat net	(3 033)	8 987
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(4 626)	13 706
Impôts	1 593	(4 719)
Eléments qui ne seront pas recyclables ultérieurement en résultat net	803	(613)
Ecart actuariel sur régimes à prestations définies	1 225	(935)
Effet d'impôt des écarts actuariels sur régimes à prestations définies	(422)	322
Autres éléments du résultat global après impôt - Part du groupe	(2 230)	8 374
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL TOTAL	14 922	6 898
Résultat net et autres éléments du résultat global total part du Groupe	13 382	5 201
Résultat net et autres éléments du résultat global total part des intérêts minoritaires	1 541	1 697

Tableau de variations des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Part du Groupe						Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés	
	Capital (1)	Primes et réserves consolidées liées au capital (2)	Capital et réserves consolidées (1) + (2)	Gains et pertes latentes comptabilisées en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe (4)	Réserves et résultat de la période	Total part du groupe (1)+(2)+(3)+(4)	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés		Total intérêts minoritaires
Proforma capitaux propres au 1er Janvier 2014 en normes IFRS	82 477	170 622	253 098	8 262	(4 340)		257 021	27 445		27 445	284 466
Variation de capital	6 991	22 963	29 954				29 954				29 954
Dividendes versés hors groupe (dividendes versés au minoritaires)				8 445			8 445	(71)		(71)	8 374
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								(1 787)		(1 787)	(1 787)
Dividendes											
<i>Affectation du résultat N-1</i>		(3 559)	-3 559		3 559						
Subvention 2014		306	306				306				306
Résultat 2014					(1 360)		-1 360	1 768		1 768	408
Capitaux propres au 31 décembre 2014 en normes IFRS	89 468	190 332	279 799	16 707	(2 141)		294 366	27 355		27 355	321 721
Correction d'erreur (IAS 8)*		(398)	(398)		(374)		-772				(772)
Impact changement de méthode IFRIC 21					258		258	23		23	281
Capitaux propres au 1er Janvier 2015 en normes IFRS	89 468	189 934	279 401	16 707	(2 257)		293 852	27 378		27 378	321 230
Variation de capital											
Dividendes versés hors groupe (dividendes versés aux minoritaires)				(2 230)			(2 230)		(193)	(193)	(2 422)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Dividendes								(1 635)		(1 635)	(1 635)
<i>Affectation du résultat N-1</i>		(2 257)	(2 257)		2 257						
Autres variations		(491)	(491)	495			4				4
Résultat 2015					17 153		17 153	1 734		1 734	18 886
Capitaux propres au 31 décembre 2015 en normes IFRS	89 468	187 186	276 653	14 972	17 153		308 779	27 477	-193	27 284	336 063

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôts	25 370	(678)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et provisions	4 688	4 362
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(564)	(1 613)
Résultat net des activités d'investissement	(24 550)	8 489
Résultat net des activités de financement	5 713	(49)
Autres mouvements	0	0
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(14 713)	11 189
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1	600
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(31 410)	687 632
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	63 042	(402 341)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(7 384)	(17 621)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Impôts versés	(2 776)	(618)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	21 473	267 651
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	32 130	278 162
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(5 933)	(4 620)
Flux liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	0	(200 992)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(5 933)	(205 612)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(4 662)	24 213
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(495)	0
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	(5 157)	24 213
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	21 041	96 762
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	305 577	208 815
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	115 638	50 152
Solde net des comptes ordinaires, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	189 940	158 663
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	326 618	305 577
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	160 983	115 638
Solde net des comptes ordinaires, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	165 635	189 940
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	21 041	96 762

(*) Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 7.1

(**) Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 7.4.1 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en notes 7.7.2 et 7.7.1

PRESENTATION D'AXA Banque

Dénomination et siège social

AXA Banque
203-205 rue Carnot
94138 Fontenay-Sous-Bois Cedex

Forme juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Objet social

Etudes de toutes affaires financières industrielles et commerciales, toutes opérations de banque de finance de crédit d'escompte de dépôt et de commissions de courtage notamment de courtage d'assurance, toutes opérations de négociations et de placement de titres et en général tout ce qui dans l'acceptation la plus large peut être considéré comme rentrant dans les attributions des banques des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement.

RCS

542 016 993 RCS Créteil

Capital social et nombre d'actions

Le capital social d'AXA Banque est de 89 467 904,00 euros, correspondant à 5 591 744 actions de nominal 16 euros au 31/12/2015.

Actionnaires

Au 31 décembre 2015, l'actionnariat est composé comme suit :

- 51% du capital est détenu par AXA France Assurance ;
- 49% du capital est détenu par AXA France Vie.

AXA S.A est le parent ultime d'AXA Banque.

Obligation de remettre cette page ?

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Note 1.1 : Principes généraux de préparation des comptes consolidés

En application du règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2014 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, et plus particulièrement la première application de l'interprétation IFRS 21 « Taxes ».

Depuis le 1er janvier 2015, le groupe applique IFRIC 21 « Taxes ». Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des droits ou des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint. Enfin, lorsque l'obligation de payer la taxe naît le 1er janvier, cette dernière doit être comptabilisée à compter de cette même date.

En date de première application, soit au 1er janvier 2014, les effets de l'interprétation IFRIC 21 sont comptabilisés de façon rétrospective de la manière suivante :

- La Contribution Sociale de Solidarité (C3S) est désormais comptabilisée à la date de son exigibilité (1er janvier) et non plus l'année de réalisation des revenus. L'annulation de la provision comptabilisée au 31 décembre 2013 par la contrepartie des capitaux propres impacte le bilan d'ouverture au 1er janvier 2014
- La charge de C3S impacte le résultat de l'exercice 2014

Les impacts de l'interprétation IFRIC 21 sur le bilan consolidé au 31 décembre 2014 concernent principalement les capitaux propres part du groupe pour un montant net d'impôts de 258 milliers d'euros en contrepartie des compte de régularisation et des actifs d'impôts différés.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Les dispositions applicables sur les exercices à venir et dont l'application n'a pas été anticipée, n'ont pas d'incidence significative sur ses comptes consolidés.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants ont été publiés par l'IASB, mais ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2015 et ne sont pas applicables par anticipation sur cet exercice :

- IFRS 9 « Instruments financiers » (d'application obligatoire au 1er janvier 2018 en cas d'adoption par l'UE). La norme traite de la classification, de l'évaluation et de la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers.
- IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » (d'application obligatoire au 1er janvier 2016 non adopté par l'UE).
- IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients » (d'application obligatoire au 1er janvier 2018 en cas d'adoption par l'UE).

Les impacts éventuels pour le groupe de ces nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations publiés par l'IASB, sont en cours d'analyse.

Note 1.2 : Présentation des états financiers consolidés

La recommandation de l'Autorité des normes comptables, adoptée par le Collège du 7 novembre 2013, s'applique aux comptes consolidés des établissements de crédit et des entreprises relevant de l'article L.511-36 du Code monétaire et financier qui établissent soit par obligation conformément aux dispositions du règlement européen, soit sur option, des comptes consolidés selon les normes IFRS.

La norme IAS 1 (telle qu'amendée en 2011) demande l'établissement des états de synthèse suivants:

- un état de situation financière à la fin de la période (bilan) ;
- un état du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période (incluant le résultat net et les gains et pertes présentés auparavant dans le seul tableau de variation des capitaux propres) ;
- un état des variations des capitaux propres de la période ;
- un tableau des flux de trésorerie de la période.

Note 1.3 : Dates de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes au 31 décembre.

Note 1.4 : Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les principaux postes du bilan concernés sont

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations des créances et des titres disponibles à la vente ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés.

Les principes ci-dessous précisent les modalités d'évaluation de ces postes. Ces dernières, ainsi que les hypothèses clés le cas échéant, sont détaillées plus en avant, lorsque cela s'avère significatif et pertinent, dans les notes relatives aux postes d'actifs et de passifs concernés.

Note 1.5 : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (IAS 8)

Les méthodes comptables sont les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entité lors de l'établissement et de la présentation de ses états financiers.

Un changement d'estimation comptable est un ajustement de la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, ou du montant de la consommation périodique d'un actif, résultant de l'évaluation de la situation actuelle des éléments d'actif et de passif et des avantages et obligations futurs attendus qui y sont associés. Les changements d'estimations comptables résultent d'informations nouvelles ou de nouveaux développements et, par conséquent, ne sont pas des corrections d'erreurs.

Une erreur d'une période antérieure est une omission ou une inexactitude des états financiers de l'entité portant sur une ou plusieurs périodes antérieures et qui résultent de la non-utilisation ou de l'utilisation abusive d'informations fiables :

- qui étaient disponibles lorsque la publication des états financiers de ces périodes a été autorisée ;
- et dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient été obtenues et prises en considération pour la préparation et la présentation de ces états financiers.

Parmi ces erreurs figurent les effets d'erreurs de calcul, les erreurs dans l'application des méthodes comptables, des négligences, des mauvaises interprétations des faits, et des fraudes.

L'application rétrospective conduit à appliquer une nouvelle méthode comptable à des transactions, d'autres événements et conditions comme si cette méthode avait toujours été appliquée.

Le retraitement rétrospectif consiste à corriger la comptabilisation, l'évaluation et la fourniture d'informations sur le montant d'éléments des états financiers comme si une erreur d'une période antérieure n'était jamais survenue.

Impraticable : l'application d'une disposition est impraticable lorsque l'entité ne peut pas l'appliquer après avoir mis en œuvre tous les efforts raisonnables pour y arriver. Pour une période antérieure donnée, appliquer un changement de méthodes comptables à titre rétrospectif ou effectuer un retraitement rétrospectif afin de corriger une erreur est impraticable si :

- les effets de l'application rétrospective ou du retraitement rétrospectif ne peuvent être déterminés ;
- l'application rétrospective ou le retraitement rétrospectif impose d'énoncer des hypothèses sur ce qu'aurait été l'intention de la direction au cours de cette période ; ou
- l'application rétrospective ou le retraitement rétrospectif impose de faire des estimations significatives des montants et qu'il est impossible de distinguer objectivement les informations relatives aux estimations qui
 - o révèlent des circonstances existant à la ou aux dates auxquelles ces montants doivent être comptabilisés, évalués ou présentés ; et
 - o auraient été disponibles au moment de l'autorisation de publication des états financiers de cette période antérieure des autres informations.

L'application prospective d'un changement de méthodes comptables et de la comptabilisation de l'effet d'un changement d'estimation comptable consiste, respectivement :

- à appliquer la nouvelle méthode comptable aux transactions, aux autres événements et aux situations intervenant après la date de changement de la méthode ; et
- à comptabiliser l'effet du changement d'estimation comptable aux périodes courantes et futures affectées par le changement.

Dans le cas de corrections d'erreurs, l'entité doit corriger de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans le premier jeu d'états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte, comme suit :

- par retraitement des montants comparatifs de la ou des périodes antérieures présentées au cours desquelles l'erreur est intervenue ; ou
- si l'erreur est intervenue avant la première période antérieure présentée, par retraitement des soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période antérieure présentée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Note 2.1 : Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés au sein desquelles AXA Banque exerce un contrôle sont dénommées filiales.

Selon la définition d'IAS 27 en vigueur, le contrôle se caractérise par la capacité à diriger la politique financière et opérationnelle d'une société afin de retirer un profit de ses activités. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le contrôle, tel que conçu par le modèle actuel d'IAS 27 / SIC 12, est exercé par AXA Banque.

Ce contrôle est présumé dès lors qu'AXA Banque détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont également pris en compte pour déterminer si AXA Banque contrôle une autre entité.

Sont comptabilisées par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles AXA Banque exerce avec un ou plusieurs tiers un contrôle conjoint et également celles où AXA Banque a une influence notable. AXA Banque est présumé exercer une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote.

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation est composé de :

	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
AXA Banque	Maison mère	Maison mère	Maison mère
AXA Banque Financement	65%	65%	Intégration Globale

Note 2.2 : Retraitements et éliminations

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

AXA Banque ayant un portefeuille homogène d'activité de crédit à la consommation et de crédit immobilier ne déclare qu'un seul segment sectoriel dans les états financiers.

NOTE 4 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et présentés selon les dispositions des normes IAS 39, IAS 32, IFRS 7 et IFRS 13 telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe AXA Banque comptabilise au bilan les actifs et passifs financiers à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la date de négociation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat dont les coûts de transaction sont directement comptabilisés dans le compte de résultat). Cette juste valeur initiale correspond en général au montant de trésorerie versé ou reçu à l'origine.

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués conformément aux règles applicables à leur catégorie d'appartenance soit à leur juste valeur, soit au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le groupe AXA Banque détermine les justes valeurs conformément aux dispositions de la norme IFRS 13 et présente ces justes valeurs selon la hiérarchie définie par la norme IFRS13, comme l'explique plus en détail la Note 4.11.

Note 4.1 : Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes, selon l'intention, la capacité à les détenir, et leurs caractéristiques contractuelles :

- actifs financiers disponibles à la vente, comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en autres éléments du résultat global;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs financiers détenus jusqu'à échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, avec variation de juste valeur enregistrée par résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie par défaut ou par désignation. Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des autres catégories citées ci-après.

Les instruments classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres).

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Les revenus reconnus directement dans le compte de résultat de la période comprennent :

- pour les instruments à paiements fixes ou déterminables : le produit d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et incluant, entre autres, l'amortissement des éventuelles surcotes / décotes (cf. Note 4.4) comptabilisés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.
- pour les actions et autres instruments similaires : les dividendes qui sont comptabilisés, lorsque le droit du groupe AXA Banque à les recevoir est établi, dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » du compte de résultat.

Cette catégorie fait l'objet de dépréciations selon les modalités décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des instruments financiers ».

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » comprend les actifs financiers à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement selon la méthode du coût amorti, et les intérêts, avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif, cf. Note 4.4.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Cette catégorie fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des instruments financiers ».

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux instruments financiers à revenu fixe ou déterminable que le groupe AXA Banque a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt pour cette catégorie ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Ces instruments sont comptabilisés à chaque date d'arrêté des comptes selon la méthode du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs.

Cette catégorie fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les instruments évalués au coût amorti.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Sur les périodes présentées, le groupe AXA Banque ne détient pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée par résultat

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les instruments dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe AXA Banque lors de la comptabilisation initiale de l'actif au bilan.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Cette catégorie comprend également tous les instruments dérivés dont la juste valeur est positive (à l'exception de certains dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture).

Le classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à lui, peut être retenu dans les trois cas de figure suivants (conditions définies dans la norme IAS 39) :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou
- dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés collectivement et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Pendant les périodes présentées, le groupe AXA Banque n'a pas comptabilisé d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

A chaque date d'arrêté des comptes, ces instruments sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur ».

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés dans la catégorie « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les intérêts des instruments de taux sont comptabilisés en produits et charges d'intérêts.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Cette catégorie ne fait pas l'objet de dépréciations.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

Critères de dépréciation

À chaque date d'arrêté des comptes, AXA Banque vérifie si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une dépréciation lorsqu'il y a des preuves objectives de perte de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés du (ou des) actif(s) peut être évaluée de manière fiable.

Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

Précisions sur les critères retenus pour les titres à revenu fixe « disponibles à la vente »

Pour les titres à revenu fixe, constitue un indice objectif de dépréciation, une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement.

Une dépréciation est constatée en compte de résultat s'il est probable que les flux futurs de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de la survenance d'un incident de crédit chez l'émetteur des titres.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ne constitue pas, en lui-même, une preuve de perte de valeur. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision pour dépréciation peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Précisions sur les critères retenus pour les actions « disponibles à la vente »

Pour les actions disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de six mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % du coût du titre à la date de clôture.

Précisions sur les critères retenus pour les prêts et créances

Les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle (encours douteux) ou sur base collective (encours non douteux) en ce qui concerne les prêts et créances sur la clientèle.

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance). Ces encours font l'objet d'une dépréciation sur base collective ; ils comprennent les encours incidentés non douteux ainsi que les créances restructurés non incidentés.

Concernant les comptes courants en situation de dépassement d'autorisation, la dépréciation porte sur les créances en situation de recouvrement amiable (dépassement non autorisé de plus de 30 jours) ou contentieux, au travers de deux modèles statistiques distincts :

- Les créances en recouvrement amiable sont dépréciées en fonction de leur ancienneté, la performance historiquement constatée à l'amiable et le taux de dépréciation à terme (à l'issue de la gestion contentieuse).
- Les dépréciations contentieuses, que la créance soit gérée en interne (90%) ou en externe (10%), sont calibrées sur la base du taux de perte attendue à maturité au regard des

encaissements futurs estimés à partir des chroniques d'encaissements générationnels, appliquées au montant confié par génération. Afin de caler aux pratiques opérationnelles (montant de la créance, horizons de gestion et espoir d'encaissement), il existe des sous-modèles de provisionnement. Le taux d'actualisation de ces provisions contentieuses est revu trimestriellement selon le taux de découvert non autorisé retenu pour le compte de dépôt octroyé aux personnes physiques.

Concernant les crédits à la consommation, les dépréciations statistiques sont calculées sur la base de quatre sous-modèles, ventilant les créances à l'amiable et au contentieux, selon qu'elles soient concernées par une procédure de surendettement ou non. La dépréciation des créances à l'amiable est effectuée au travers du calcul de probabilité de passage d'un niveau d'impayés jusqu'au transfert au contentieux, et l'application du taux de perte estimé à l'entrée au contentieux.

Les dépréciations contentieuses sont calibrées sur la base des taux de pertes attendues à maturité, au regard des encaissements futurs estimés à partir des chroniques d'encaissements générationnels appliquées au montant confié par génération. Le taux d'actualisation est revu annuellement, en utilisant le taux moyen de l'encours productif.

Concernant les crédits immobiliers, les dépréciations sont effectuées dès le second impayé (sur base collective) et dès 180 jours / Contentieux (sur base individuelle) pour les prêts avec garanties hypothécaires. Cette approche conservatrice s'appuie sur l'assiette de perte potentielle (différentiel unitaire entre le CRD et la valeur du bien hypothéqué, après application d'une décote) et le calcul d'un taux de passage à contentieux par strate de retard (matérialisant l'échec de la procédure amiable). Ces taux de passage sont revus annuellement sur la base des douze derniers mois pour caler au plus près de la performance opérationnelle.

Concernant les crédits patrimoniaux, les dépréciations sur base individuelle s'effectuent sur la base des décisions prises lors du comité contentieux qui se tient trimestriellement. Les décisions arrêtées lors de ce comité sont publiées sous la forme d'un compte-rendu rédigé par le service juridique qui le communique ensuite au service comptabilité pour action.

Modalités de dépréciation

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, la dépréciation est égale au montant de la moins-value latente comptabilisée en autres éléments du résultat global au moment de la dépréciation (qui est transférée en résultat pour matérialiser la dépréciation).

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Les pertes avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Si le risque de contrepartie diminue ou disparaît, les dépréciations constatées sur des instruments à paiements fixes ou déterminables peuvent être reprises. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Les dépréciations constatées sur des actions et instruments similaires ne peuvent être reprises ultérieurement. L'éventuelle hausse de valeur ultérieure sera reconnue directement en autres éléments du résultat global et ne sera recyclée en résultat qu'en cas de sortie de bilan de l'instrument.

Note 4.3 : Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - o vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible jusqu'à son échéance ;

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - o vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
 - o vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 4.4 : Passifs financiers

Selon la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne, les passifs financiers peuvent être comptabilisés :

- à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée par résultat :
 - o Certains passifs financiers seront considérés comme étant à la juste valeur par résultat 'par nature' : c'est le cas des passifs que le groupe a l'intention de racheter à court terme, des passifs faisant partie d'un portefeuille géré en vue de réaliser des bénéfices à court terme ainsi que des dérivés passifs (à l'exception de certains dérivés de couverture);

- Certains passifs financiers peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option (classement soumis exactement aux mêmes conditions que celles décrites en section 4.4).
- ou au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pendant la période concernée, le groupe AXA Banque a comptabilisé des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option au titre de l'émission de BMTN structurés.

Note 4.5 : Comptabilisation de produits / charges d'intérêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur nette comptable du passif ou de l'actif financier.

L'application du TIE au coût amorti de l'instrument permet de déterminer le produit ou la charge à comptabiliser dans le compte de résultat pour la période. Les frais de transaction, ainsi que les décotes et primes de remboursement ou d'émission, sont également intégrés dans le TIE et ainsi reconnus en résultat de façon étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Note 4.6 : Distinction dettes – capitaux propres

Un passif financier est un instrument financier assorti d'une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. X²

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Note 4.7 : Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Dérivés et dérivés incorporés : définitions

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties du contrat ;
- il ne requiert aucun investissement initial net ou un investissement initial net inférieur à celui qui serait nécessaire à d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions de marché ;
- il est réglé à une date future.

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride (composé) qui inclut un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé, si et seulement si :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ; et
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais d'un compte de résultat

Sur les périodes présentées, le groupe AXA Banque n'a pas détenu de tels produits.

Comptabilisation de dérivés

Les instruments dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur à la date d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont comptabilisés dans le compte de résultat à moins que les instruments dérivés ne fassent partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie qualifiée, comme décrit ci-après. AXA Banque applique les règles de la comptabilité de couverture d'IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Le groupe désigne certains dérivés en tant que : (i) couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couverture de juste valeur) ; ou (ii) couvertures de transactions futures hautement probables (couvertures de flux de trésorerie).

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qualifiés de couverture de juste valeur sont reconnues en compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marche par résultat ». Les actifs et passifs financiers ainsi couverts sont également revalorisés à leur juste valeur, au titre du risque couvert, par contrepartie résultat. De ce fait, toute composante inefficace de la relation de couverture est directement reconnue par différence dans le compte de résultat de la période.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. L'élément couvert cesse d'être revalorisé et reprend le mode de valorisation correspondant à son classement comptable. L'ajustement de la valeur comptable des instruments de taux d'intérêts issu de l'application des règles de la comptabilité de couverture est amorti par le compte de résultat au travers de la méthode du taux d'intérêts effectif. Si l'instrument couvert est sorti du bilan, cet ajustement est reconnu immédiatement dans le compte de résultat de la période.

AXA banque ne comptabilise pas de couvertures de flux de trésorerie pour les exercices présentés.

Note 4.9 : Actifs financiers transférés, autres actifs financiers donnés en garantie et actifs reçus en garantie dont l'entité peut disposer

Principes généraux

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est dé-comptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, ou
- lorsque les droits contractuels aux flux de trésoreries sont transférés et
 - o la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée,
 - o ou, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages n'est ni transférée ni conservée lorsque le contrôle de l'actif est transféré.

Un passif financier est dé-comptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint ou lorsque ses clauses contractuelles font l'objet de modifications substantielles.

Prêts et emprunts de titres

Le groupe réalise des opérations de pensions et prêts/ emprunts de titre. Celles-ci correspondent à des cessions (ou prêts) d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat (ou reprise) de ces actifs financiers à une date et à un prix convenus.

Dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sont conservés par le groupe sur toute la durée de l'opération, le Groupe ne décomptabilise pas les actifs financiers. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément au passif du bilan. La charge d'intérêt sur les opérations de pensions et prêts de titres est reconnue sur la durée des contrats.

Mises en pensions

AXA Banque réalise des opérations de mise en pension.

Selon les termes des dites conventions, le titre peut être cédé de nouveau par le cessionnaire durant la durée de l'opération de pension. Le cessionnaire doit néanmoins le restituer, au cédant à échéance de l'opération. Les flux de trésorerie générés par le titre sont également transmis au cédant.

AXA Banque considère avoir conservé la quasi-totalité des risques et avantages des titres mis en pension. Par conséquent, ces derniers n'ont pas été décomptabilisés. Un financement a été enregistré au passif en cas de mises en pension.

Au 31 décembre 2015, rien n'a été transféré dans le cadre d'opérations de mises en pension.

Actifs Financiers transférés non intégralement décomptabilisés 31/12/2015 :

NEANT

Actifs Financiers transférés non intégralement décomptabilisés 31/12/2014 :

NEANT

Prises en pensions

Le groupe réalise également des prises en pension de titres consistant à acheter à une contrepartie des actifs financiers, avec un engagement simultané de revente de ces actifs financiers à une date et un prix convenus. Dans la mesure où la contrepartie conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sur toute la durée de l'opération, les titres concernés ne sont pas reconnus comme des actifs financiers du groupe. La contrepartie de la trésorerie versée est comptabilisée sur une ligne séparée de l'actif. Les produits d'intérêt sur les mises en pensions inverses sont reconnus sur la durée des contrats.

Actifs financiers donnés en garantie

AXA Banque a mis des titres en garantie à hauteur de 407M€ et des créances immobilières à hauteur de 1 230M€ auprès de la Banque centrale européenne (BCE) sur lesquels AXA Banque a exercé son droit de tirage à hauteur de 630M€ au 31 décembre 2015.

AXA Banque a également émis 1 050M€ de billets à ordre hypothécaire pour lesquels 1 165M€ de créances clientèle ont été mis en garantie au 31 décembre 2015.

Note 4.10 : Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe AXA Banque compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Note 4.11 : Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme une mesure fondée sur le marché et non une mesure spécifique à l'entité. Pour certains actifs et passifs, il existe des transactions observables sur le marché ou des informations de marché. Pour d'autres il n'en existe pas. Toutefois, dans les deux cas, l'évaluation de la juste valeur vise le même objectif : estimer le prix auquel une « transaction normale » visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des « participants de marché » à la date d'évaluation dans les conditions actuelles de marché (c'est-à-dire une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un participant de marché qui détient l'actif ou doit le passif).

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique, l'entité détermine la juste valeur à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données observables pertinentes et minimise celle des données non observables. Du fait que la juste valeur est une mesure fondée sur le marché, elle est déterminée à l'aide des hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Par conséquent, le fait que l'entité ait l'intention de conserver un actif ou de régler un passif ou s'en acquitter de quelque autre façon n'entre pas en ligne de compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Parmi ces hypothèses, figurent notamment pour les dérivés, une évaluation du risque de contrepartie (ou « CVA » Credit Valuation Adjustment) et du risque de non-exécution (« DVA » Debit Valuation Adjustment ou risque de notre propre défaut sur nos opérations de dérivés). Leur évaluation se fonde sur des paramètres historiques.

Dans la mesure où AXA Banque est dotée de contrats de compensation et ou de collatéral, les impacts de CVA ne sont pas calculés transaction par transaction, ni par classification comptable mais de façon globale par contrepartie.

- Les impacts de CVA sont comptabilisés en moins des dérivés actifs et les impacts de DVA en moins des dérivés passifs. La contrepartie est le compte de résultat.
- Ils sont comptabilisés soit dans les comptes de dérivés FVPL – Juste valeur résultat, soit dans les comptes de dérivés FVH – Juste valeur résultat.
- Ces impacts sont comptabilisés en actifs et passifs courants.

L'approche retenue dans les comptes d'AXA Banque se base sur les textes de la réglementation bancaire, qui fournissent des éléments méthodologiques, et sur notre connaissance des pratiques de marché.

Au 31 décembre 2015, l'impact CVA est de 28K€ et l'impact DVA est de 201K€.

Juste valeur en date de comptabilisation initiale

Pour la majorité des transactions conclues par le groupe, le prix de négociation des opérations (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) donne la meilleure évaluation de la juste valeur de l'opération en date de comptabilisation initiale.

Juste valeur de niveau 1 et notion de marché actif

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif (« juste valeur de niveau 1 ») constituent l'indication la plus fiable de la juste valeur. Dans la mesure où de tels prix existent, ils doivent être utilisés sans ajustement pour évaluer la juste valeur.

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants, ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

La baisse du niveau d'activité du marché peut être révélée par des indicateurs tels que :

- une baisse sensible du marché primaire pour l'actif ou le passif financier concerné (ou pour des instruments similaires) ;
- une baisse significative du volume des transactions ;
- une faible fréquence de mise à jour des cotations ;
- une forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- une perte de la corrélation avec des indices qui présentaient auparavant une corrélation élevée avec la juste valeur de l'actif ou du passif ;

- une hausse significative des cours ou des primes de risque de liquidité implicites, des rendements ou des indicateurs de performance (par exemple des probabilités de défaut et des espérances de pertes implicites) par rapport à l'estimation que fait le groupe des flux de trésorerie attendus, compte tenu de toutes les données de marché disponibles au sujet du risque de crédit ou du risque de non-exécution relatif à l'actif ou au passif ;
- des écarts très importants entre le prix vendeur (bid) et le prix acheteur (ask) (fourchette très large).

Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1).

Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etat ou de grandes entreprises, de certains dérivés traités sur des marchés organisés (par exemple, des options standards sur indices CAC 40 ou Eurostoxx).

Par ailleurs, pour les OPCVM, la juste valeur sera considérée comme de niveau 1 si la valeur liquidative est quotidienne, et s'il s'agit d'une valeur sur laquelle il est possible de passer un ordre.

Juste valeur de niveau 2

En cas d'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement (« juste valeur de niveau 2 »). Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant des marchés actifs.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent notamment :

- les cours sur des marchés, actifs ou non, pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple : les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les « spreads » de crédit ;
- les données d'entrée corroborées par le marché, c'est-à-dire qui sont obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.

Instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2) : Instruments dérivés

Seront en particulier classés dans cette catégorie : les swaps de taux standards ou CMS, les accords de taux futurs (FRA), les achats et ventes à terme de devises liquides.

Les valorisations de ces instruments s'appuient en effet sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation des cash flows futurs, technique d'interpolation...).

Instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2) : Instruments non dérivés

Certains instruments financiers complexes et / ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables (telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options), de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est fondée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Figurent notamment en niveau 2 :

- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée à partir de données de marché observables (ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats) ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement, mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes;

Les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option concernent les émissions de BMTN structurés. Le risque émetteur est valorisé par la mise jour du spread de crédit d'AXA Banque.

L'impact sur la valeur de la dette est calculé par actualisation du différentiel entre le spread de crédit à l'émission et le spread de crédit en date d'arrêté.

Juste valeur de niveau 3

Les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identique : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables: Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables: Niveau 3	31/12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	889 550	888 011	1 539		879 062
Effets publics et valeurs assimilées	202 584	202 584			172 751
Obligations et autres titres à revenu fixe	682 855	682 855			703 670
Actions et autres titres à revenu variable	4 111	2 572	1 539		2 641
Instruments dérivés de couverture	14 694		14 694		-
Instruments financiers en juste valeur par résultat (1)	11 122		11 122		31 750
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	915 366	888 011	27 355		910 812

(1) Dont CVA de 28ke

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identique : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables: Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables: Niveau 3	31/12/2014
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	1 196 685		1 196 685		843 426
Dettes représentées par un titre	1 470 201		1 470 201		1 863 340
Instruments dérivés de couverture	129 150		129 150		147 054
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 796 037		2 796 037		2 853 821

(1) Dont DVA de 201ke

NOTE 5 : AUTRES POSTES

Note 5.1 : Caisses, banques centrales

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse, banque centrale et CCP.

Note 5.2 : Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au bilan pour leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire ou dégressif (pour certains matériels informatiques).

Les logiciels, acquis ou créés, regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, sur la durée probable d'utilisation du logiciel.

AXA Banque a décidé de procéder à l'immobilisation des dépenses informatiques engagées dans le cadre de la refonte du « front » (Relation Clientèle). Dans la phase de production, sont immobilisables les dépenses de conception et de programmation, les dépenses d'installation (livraison) et les dépenses de recettage (jeu d'essai). Dans la phase de mise à disposition, seules les dépenses liées aux améliorations (nouvelles fonctionnalités) pourront venir s'ajouter au cours de la vie du logiciel dans le montant des immobilisations.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- Logiciels : de 1 à 5 ans,
- Immeubles : de 25 à 55 ans,
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- Matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Note 5.3 : Impôt courant et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de

bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité fiscale, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultat futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

AXA Banque est intégrée dans le groupe d'intégration fiscale de sa mère AXA.

Note 5.4 : Engagements sociaux

Le groupe AXA Banque accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories conformément à la norme IAS 19 :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux comprennent les sommes qui seront versées aux employés du groupe AXA Banque à compter de leur départ à la retraite (indemnité de départ, retraite complémentaire, aide médicale).

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régimes à cotisations définies

Des paiements sont effectués par le groupe auprès d'un tiers (par exemple, un fonds de pension) qui libèrent le groupe de toute obligation ultérieure, l'organisme tiers se chargeant de verser au salarié les montants de prestations qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du groupe à l'exception de la charge des cotisations payées aux organismes.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies se caractérisent par l'évaluation actuarielle des engagements sur la base des règlements internes de chaque régime. La valeur actualisée des prestations futures de l'employeur, DBO (Defined Benefit Obligation), est calculée chaque année sur la base de projections à long terme de taux de croissance des salaires, de taux d'inflation, de table de mortalité, du taux de rotation des effectifs, de la durée résiduelle d'activité et de la revalorisation des rentes. La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la Defined Benefit Obligation et les actifs investis en valeur de marché destinés à les couvrir plan par plan. Le DBO est comptabilisé au passif et les actifs en valeur de marché. Les gains et pertes actuariels dus aux écarts constatés par rapport aux estimations et aux changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres (dans l'état des autres éléments du résultat global) en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés.

L'incidence en résultat se rapporte essentiellement au coût des services rendus pendant la période (représentant l'augmentation de la dette actuarielle pour une année d'ancienneté supplémentaire) et à l'intérêt sur la dette actuarielle (représentant le coût d'actualisation sur un an), réduit par le rendement attendu des actifs dédiés aux régimes (calculé sur base du taux d'actualisation). Selon la norme IAS19 révisée, les coûts éventuels liés à des modifications de régimes (liquidation, réduction des droits par exemple) ou des changements réglementaires sont pris directement en impact résultat dans l'année.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N -1	4 316	2 888
Écart de change	-	-
Coût des services rendus sur la période	375	256
Coût financier	75	96
Cotisations employés	-	-
Modifications et liquidations de régime	-	-
Variation de périmètre	-	-
Prestations versées (obligatoire)	(247)	(51)
Gains/(pertes) actuariels	(1 424)	1 127
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	3 095	4 316

Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services rendus	375	256
Coût financier	75	96
Rendement attendu des actifs	(56)	(101)
Amortissement du coût des services passés	-	-
Gains/(pertes) actuariels nets	(47)	40
Amortissements des gains/(pertes) générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	-	-
Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	347	290

Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N -1	3 588	3 321
Écart de change	-	-
Rendement attendu des actifs	56	101
Gains/(pertes) actuariels	8	166
Cotisations payées par l'employeur	-	-
Cotisations payées par les employés	-	-
Modifications/réductions et/liquidations de régime	-	-
Variation de périmètre	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	3 652	3 588

Position nette		
Dette actuarielle fin de période	3 095	4 316
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	0	1
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Juste valeur des actifs fin de période	0	0
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE	3 095	4 315

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global		
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(1 614)	888
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement de SoRIE dans l'année	(1 614)	888
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	(1 614)	888

Information sur les actifs des régimes	31/12/2015	31/12/2014
Composition des actifs		
% d'obligations	82%	65%
% d'actions	18%	28%
% autres actifs	0%	7%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	1,85%-2,25%	1,45%-1,80%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	1,45%-1,80%	0%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3% - 9%	3% - 9%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2%	3%
Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-

Note 5.5 : Plans de rémunération fondés sur des actions

AXA Banque n'a pas mis en œuvre de plan de stock-options sur ses titres propres au bénéfice de ses salariés. Toutefois, dans le cadre d'un programme de fidélisation du Groupe AXA, « AXA Miles », au bénéfice de tous les collaborateurs du groupe, des stocks options ont été attribués à tous les collaborateurs et AXA Banque a provisionné (provision pour engagements sociaux) la valeur actuelle de cet engagement pour un montant de 98 608 euros en 2012 et de 178 361 euros en 2013. En 2014, paiement de l'intégralité des AXA Miles aux salariés, nous n'avons donc plus de provision.

Note 5.6 : Autres provisions

Une provision doit être comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation présente (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, actualisée au taux sans risque pour les provisions à long terme si l'impact est significatif.

Le niveau de provisionnement pour suspens comptable s'établit ainsi à 841K€ au 31/12/2015, versus une provision de 1 171K€ fin 2014.

Note 5.7 : Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation du conseil national de la comptabilité n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 5.8 : Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée du celui-ci, lorsqu'elles sont jugées significatives.

Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

Note 5.9 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts exclus, non affectés à de la couverture.

Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

Note 5.10 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les dépréciations sur titres à revenu variable.

Les dépréciations des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Note 5.11 : Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	20 726	21 931
Charges sociales	13 912	12 551
Intéressement et participation	2 822	2 466
Impôt et taxes sur rémunération	4 451	4 618
Total charges de personnel, impôt et taxes sur rémunération	41 911	41 565
Effectifs en France	628	595

Note 5.12 : Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les dépréciations des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

Note 5.13 : Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

NOTE 6 : GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUES DE COUVERTURE

Note 6.1 : Principes généraux

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Le risque de crédit est suivi sur chaque catégorie d'actif, chacune d'entre elles faisant l'objet d'une politique d'engagement, de délégations de pouvoirs d'engagement, d'une politique de marges, d'un système de mesure et de surveillance du risque de crédit, de process opérationnels de gestion, et d'un provisionnement pour les actifs incidentés.

La définition de la politique de risque est du ressort de la Direction Risques, Contrôle & Conformité, qui assure également le dispositif de contrôle de second niveau. La mise en œuvre de cette politique est du ressort des Directions Métiers, à la fois en terme d'engagement et de contrôle de premier niveau. Enfin, le plan d'audit triennal de la Direction de l'Audit Interne en charge du contrôle périodique, directement rattachée au Président du Directoire d'AXA Banque, veille à garantir la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Dispositifs de sélection des opérations

L'étude des dossiers et la décision d'octroi relèvent de l'unique responsabilité de la Banque. Elles sont basées sur les politiques d'engagement par produit, définies autour des axes suivants : caractéristiques du produit (objet, emprunteur, montant, durée, tarification, modalités de remboursement anticipé, déblocage des fonds, mensualités, garanties, assurances...), critères d'acceptation, constitution du dossier présenté pour étude, justificatifs acceptés, modes opératoires et traitement des anomalies.

Les critères d'acceptation recouvrent les éléments suivants : caractéristiques du prêt (dont objet, montant et durée du financement), interrogation obligatoire des fichiers Banque de France, utilisation potentielle de scores (selon les produits et le profil du client), caractéristiques de l'emprunteur, situation financière et solvabilité, domiciliation des revenus et/ou avoirs chez AXA Banque, situation globale du client dans la banque, qualité et pondération des garanties, assurances.

Les procédures d'octroi comportent toutes les phases suivantes : montage du dossier, saisie, étude/analyse, décision par la banque, prise de garantie pour certains types d'engagement, déblocage des fonds pour les crédits, encaissement de fonds pour les comptes de dépôt.

AXA Banque dispose d'un outil permettant de visualiser par client l'ensemble de ses produits de banque au quotidien, d'épargne et de crédits.

La décision d'engagement découle des éléments suivants: avis d'octroi agrégé, respect des critères d'acceptation, conformité du dossier, respect des limites et des délégations.

Enfin, le dispositif de délégation interne repose sur le principe de séparation des fonctions et le respect de l'organisation en place ainsi que des limites établies. Cette séparation des pouvoirs se traduit par des lignes hiérarchiques distinctes. Chaque délégation mentionne le métier concerné, la fonction et le niveau de responsabilité, les limites des pouvoirs délégués par catégorie d'opération, et le type de signatures requis. Le « book » des délégations est revu tous les ans et validé par l'organe exécutif avant diffusion auprès des différentes directions.

Dispositifs de mesure et surveillance des risques

Dans le cadre des limites statutaires fixées par les organes délibérants d'AXA Banque SA et d'AXA Banque Financement SA, des limites d'engagements liées au découvert autorisé et aux engagements de crédits consommation, crédits immobiliers et crédits patrimoniaux ont été fixées. Elles tiennent compte notamment du montant de l'opération ou du total des engagements pour un même bénéficiaire, des éventuelles garanties requises, et définissent un principe de signature (simple ou double), le recueil selon les cas d'un avis préalable des Comités Engagements (Retail ou Patrimonial) dédiés, voire une information à réaliser auprès des organes délibérants pour les engagements les plus significatifs.

Concernant le placement des excédents de trésorerie d'AXA Banque auprès de contreparties bancaires, de corporates ou de souverains, les décisions sont encadrées par une politique d'investissement reposant sur des principes de diversification des risques, des contraintes de rating, de pays, de secteurs d'activités. Le dispositif de sélection des opérations fait l'objet de revues et d'évolutions régulières, et les principales décisions sont soumises à la validation des membres de l'organe exécutif.

Dépassements et procédures associées

Le dispositif de contrôle permanent a notamment pour vocation de vérifier sur des échantillons de dossiers le respect des règles d'octroi et des niveaux de décentralisation accordés au réseau. Les contrôles de 1er niveau ont été renforcés en intégrant dans le plan des contrôles mensuels des dossiers relevant de procédures spécifiques ou de pilotes.

Les résultats des contrôles font l'objet d'un reporting au management des équipes opérationnelles ainsi qu'à la Direction Risques, Contrôle & Conformité.

Il appartient aux directeurs d'activité de prendre les mesures opérationnelles nécessaires en fonction de la nature, du volume et des conséquences des anomalies détectées. Les dépassements de limites et/ou expositions sensibles au risque de crédit font l'objet d'une information au Directeur Risques, Contrôle & Conformité et au Directeur Finance & Juridique, et le cas échéant au Comité de Direction et au Directoire. Elles sont assorties de préconisations visant à renforcer la maîtrise du risque.

Analyse de la qualité des engagements

La qualité des engagements, ainsi que l'évolution des espoirs de recouvrement et des niveaux de risque, font l'objet d'une analyse mensuelle sur la base d'indicateurs quantitatifs établis sur toute la chaîne de traitement. Ceux-ci permettent de suivre à la fois la qualité de la production (indicateurs de risque précoce, taux de refus notamment) et l'évolution du stock (évaluation mensuelle du stock des comptes et crédits avec déclassement/reclassements quotidiens en cas d'entrée ou sortie d'incidents, suivi du niveau de couverture, décomposition des flux impayés, suivi de la performance des recouvrements amiable et contentieux...). En complément, les variations sont analysées et commentées à l'occasion des différents comités, et plus particulièrement trimestriellement en Comité Risque de Crédit.

Sur les activités financières, les évolutions de ratings externes des émetteurs des titres en portefeuille ou contreparties des swaps de couverture sont suivies quotidiennement, au travers de la réception d'alertes électroniques fournies par un provider d'informations financières sur la base des contreparties déclarées par AXA Banque. Le suivi des opérations de la Gestion Financière est réalisé à fréquence hebdomadaire, et un reporting synthétique réalisé mensuellement.

Plus globalement, le suivi des encours crédit et contrepartie fait l'objet d'une diffusion mensuelle via le Tableau de Bord des Risques Crédit & Financiers, une synthèse mensuelle auprès de l'organe exécutif, de présentations bimestrielles ou trimestrielles en Comité ALM et Comité Risque de Crédit, et de présentations systématiques aux organes délibérants des deux entités.

D'un point de vue opérationnel, des comités métiers bimensuels dédiés à chaque filière produit, auxquels participent également les fonctions supports et transversales, permettent de suivre les projets métiers, réglementaires et informatiques, garantissant le partage des informations et une prise de décisions concertée. Enfin, la performance des activités de recouvrement contentieux sur les périmètres Comptes et Crédit Consommation font également l'objet de comités trimestriels avec les partenaires auprès desquels la gestion des clients contentieux a été externalisée.

Répartition des engagements par niveau de risque

La qualité du portefeuille des comptes de dépôts est mesurée par un modèle de notation (Score de risque). Le taux de défaut (à 12 mois) est stable depuis 2012 autour 4.5%. Les encours en défaut sont également stables autour de 8M€ (8.1M€ sur arrêté 2015)

La qualité des portefeuilles de prêts personnels et des crédits renouvelables se mesure également par le modèle de notation (Score Risque). Le taux de défaut est orienté à la baisse sur le Prêt personnel (-10% à 7,1% de défaut à 12 mois) et stable sur le Crédit renouvelable (à 11% de défaut à 12 mois). Sur le périmètre des crédits immobiliers et patrimoniaux, les niveaux de risque sont appréhendés à la fois par le taux d'encours incidenté et un suivi des couvertures.

Pour les crédits immobiliers, la proportion de dossiers incidentés est stable par rapport à 2014. Sur un encours total de 3.1Md€, le taux d'encours incidenté (présentant au moins un impayé hors technique) s'élève à 2,26%, contre 2.28% un an auparavant. Ce même taux est de 3,1% sur le sous périmètre hypothécaire (3.8% en 2014). Cependant, la structure de l'encours (88% des dossiers cautionnés par Crédit Logement) ou la marge hypothécaire nous permettent de maîtriser le taux de Risque sur encours (0,004%, avec seulement 5 entrées au Contentieux sur 2015).

Sur l'activité de Crédit patrimonial, l'encours incidenté (indépendamment du niveau de couverture par les garanties associées) s'élève à 82 M€ (24M€ en 2014) par rapport à un encours bilan stable de 2 Md€.

Risque de concentration

Au 31/12/2015, AXA Banque a déclaré 7 Grands Risques sur le périmètre des Grandes Contreparties (principale exposition brute de 150M€ sur l'Etat Français) et 9 Grands Risques sur le périmètre de l'ingénierie patrimoniale (principale exposition brute de 56M€ sur le principal bénéficiaire pour un plafond réglementaire à 25% des fonds propres).

En termes de concentration sur le périmètre des Grandes Contreparties, les opérations financières sont réalisées auprès de contreparties basées au sein des principaux pays de l'Espace Economique Européen (97%), de la Suisse (1%), des Etats Unis (1%), et du Canada (1%). Les trois secteurs principaux sont, les titres « Covered » pour 39% (exposition indirectement considérée sur le marché immobilier puisque l'ensemble des investissements réalisés portent sur des titres adossés à des sous-jacents immobiliers), les entités nationales ou supranationales pour 28%, et le secteur bancaire (24%). Toutes ces contreparties présentent une bonne qualité de signature notées au minimum BBB+, appartenant ainsi à la catégorie « Investment grade ». De plus, la banque oriente ses investissements

essentiellement vers des titres admis en garantie par la Banque Centrale Européenne notamment dans une optique de refinancement.

En ce qui concerne l'activité d'ingénierie patrimoniale, l'encours cumulé sur les 9 bénéficiaires déclarés au titre des Grands Risques s'élève à 415M€, contre 578M€ en 2014 (12 bénéficiaires) et 375M€ en 2013 (8 bénéficiaires). Il convient de noter qu'aucun de ces principaux bénéficiaires n'est apparu en sous-couverture courant 2015.

Les encours crédit consommation sont composés d'un grand nombre de créances de faible montant unitaire (<1% des dossiers avec exposition cumulée supérieure à 40 k€) présentant des caractéristiques similaires. La concentration de l'activité est pilotée mensuellement via un indicateur de densité. Elle demeure relativement faible, les 10% des clients portant les principaux engagements représentant 30% de l'encours bilan au 31/12/2014 (part stable par rapport à 2013 et 2014).

Concernant l'activité de crédit immobilier, la concentration est relativement faible. Les 10% des clients portant les principaux engagements représentant 28% de l'encours bilan au 31/12/2015 (part stable). L'encours restant dû sur les 20 principaux bénéficiaires s'élève à 29M€ (soit 0.93% de l'encours), l'exposition sur le principal bénéficiaire portant sur 2,5M€.

Utilisation des techniques de réduction du risque de crédit

AXA Banque a recours aux techniques classiques en matière d'atténuation du risque de crédit, via l'utilisation de sûretés personnelles et sûretés réelles.

L'activité de prêts personnels adossés et crédits renouvelables adossés à des contrats d'assurance vie est gérée de manière extinctive au sein d'AXA Banque Financement SA. Au 31/12/2015, l'encours adossé s'élève à 2M€, contre 4M€ fin 2014, 8M€ à fin 2013 et 17M€ à fin 2012, conséquence notamment de la conversion, dans le cadre de la loi Lagarde, du stock de crédits renouvelables adossés en crédit amortissable.

Le portefeuille des crédits immobiliers est pour sa part garanti à hauteur de 89% par Crédit Logement (notations Moody's « Aa3 » au 31/12/2015, assorties d'une perspective stable). Une hypothèque de premier rang, un privilège de prêteur de deniers (PPD), et dans certains cas des contrats d'assurance vie, sont systématiquement requis pour les crédits non cautionnés par Crédit Logement.

Les crédits patrimoniaux sont majoritairement adossés à des contrats d'assurance vie, intégrant un mécanisme de sur-collatéralisation selon les profils des fonds en unités de compte, afin notamment d'être en mesure d'absorber les fluctuations de marché. La prise d'hypothèque sur les crédits à sous-jacent immobilier, le nantissement de titres et la prise en compte de garanties émises par des personnes morales ou physiques peuvent également venir compléter l'adossement aux contrats d'assurance vie. A la marge, certaines cautions bancaires ou fiscales octroyées peuvent également être couvertes par un nantissement d'OAT.

Ainsi, au 31/12/2015, sur un encours de référence de 1,4 Md€ : 5 bénéficiaires, portant un encours de 11,3 M€, apparaissent en sous-couverture pour un défaut de couverture cumulé de 1,5 M€. De même, le suivi actualisé par type de garanties révèle des taux médians de couverture très satisfaisants entre la valeur des sous-jacents et le montant garanti (supérieur à 150%), permettant d'absorber d'éventuelles baisses raisonnables de valeurs sur les marchés financiers et immobiliers.

Coût du risque de crédit 2015

Le Coût du Risque de Crédit, pesant sur le résultat d'AXA Banque, s'élève à 12.3 M€. Il est orienté à la baisse depuis 4 exercices (20,4 M€ en 2011, 19,5 M€ en 2012, 18.6 M€ en 2013 et 17 M€ en 2014) avec un recul de 40% sur la période. Les composantes au Coût du Risque restent inchangées : 83% concernent l'activité Crédit à la Consommation ; 11% le Compte de dépôt ; le complément étant lié aux activités Crédits Immobiliers et Patrimoniaux.

Le Coût du Risque Compte de dépôt s'élève à 1.4 M€ (en baisse de 45% par rapport à 2014), avec un taux de Risque sur encours (12 mois glissants) de 0,19%. Il bénéficie d'un produit exceptionnel de -0.6 M€ conséquence d'une cession de créances sur dossiers passés en perte.

On observe sur la période une hausse des situations en défaut (+50%) expliquées par la progression du stock de comptes et les modifications de la politique de gestion de dépassement. Le renforcement de l'activité de recouvrement Amiable (avant échéance du terme) a permis de maîtriser la risque (hausse contenue des transferts Contentieux: +4% par rapport à 2014).

Le Coût du Risque Crédit à la consommation s'élève à 10.4 M€ (en baisse de 25% par rapport à 2014). Le taux de Risque sur encours (12 mois glissants) est de 1,04% (contre 1,42% en déc-14).

La baisse de la charge du Risque (en absolu) s'explique, par l'érosion des produits à « Risque » dans l'encours bilan (Crédit renouvelable et Rachat d'encours Externe) représentant 12% de l'encours bilan en déc-15

Le Prêt personnel concentre 66% de la charge du Risque (0,84% de taux sur encours) ; le Crédit renouvelable 27% (2.86% de taux sur encours) ; le Rachat d'encours externe 7% (2.23% de taux sur Encours).

Nous observons par ailleurs, une baisse significative des recevabilités Banque de France (-25% sur 2015 ; cf. évolution de la structure de l'encours) sans déformation des orientations (procédure de rétablissement personnel / mesures recommandées).

Les situations d'impayés sont également en baisse (12,2 M€ / mois) avec un taux de recouvrement en hausse (+1.2 bps, à 94,6% de recouvrement M+4).

Le Coût du Risque Crédit Immobilier reste maîtrisé (0,1 M€) résultant de la typologie des dossiers (89% du portefeuille cautionné par Crédit Logement) et de la récence de l'encours. Les dossiers hypothécaires en incident sont provisionnés : collectivement dès le 2nd impayé et individuellement dès transfert au Contentieux. L'évolution du stock de dossiers gérés au Contentieux est mesurée : 6 dossiers à fin décembre 2015 (-3 par rapport à 2014).

Le Coût du Risque Crédit Patrimonial est nul du fait d'un dispositif d'adossement systématique à des actifs financiers / immobiliers ou sûretés personnelles.

Note 6.2 : Exposition maximale au risque de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
Caisse, banques centrales	160 983	115 638
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 122	31 750
Instruments dérivés de couverture	14 694	-
Actifs disponibles à la vente	889 550	879 062
Prêts et créances sur les établissements de crédit	569 545	587 885
Prêts et créances sur la clientèle	6 200 010	5 368 259
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	100 084	-
Autres comptes de régularisation	86 479	161 556
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	8 032 467	7 144 150
Engagements de financement donnés (hors douteux)	643 711	552 252
Engagements de garantie financière donnés (hors douteux)	99 396	93 988
Instruments financiers_Nominal des swap	4 091 100	3 236 600
Exposition des engagements hors bilan	4 834 207	3 882 840
Total Exposition brutes	12 866 674	11 026 990

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	3 983 672	3 354 487

* IAS 8 : correction des schémas des prêts à intérêts capitalisés

Montant des encours nets par agents économiques au 31/12/2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	606 757				606 757
Banques centrales	155 252				155 252
Etablissements de crédit	610 351				610 351
Corporates	1 287 966				1 287 966
Clientèle de détail	4 863 763			77 644	4 786 119
Autres	508 379				508 379
Total (1)	8 110 111			77 644	8 032 467
Valeur au bilan					8 032 467

(1) les montants communiqués incluent les créances rattachées

Montant des encours nets par agents économiques au 31/12/2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 retraité*				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	595 557				595 557
Banques centrales	110 250				110 250
Etablissements de crédit	851 524				851 524
Corporates	1 668 957				1 668 957
Clientèle de détail	3 853 930,20			72 148	3 781 782
Autres	136 081				136 081
Total (1)	7 216 298			72 148	7 144 150
Valeur au bilan					7 144 150

(1) les montants communiqués incluent les créances rattachées

* IAS 8 : correction des schémas des prêts à intérêts capitalisés

Note 6.3 : Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

Les engagements de financement et de garantie sont donnés principalement à la clientèle de détail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
<i>Engagements de financement en faveur de la clientèle</i>		
Administrations centrales	-	-
Institutions non établissements de crédit	-	-
Sociétés financières et non financières	65 395	58 110
Clientèle de détail (hors douteux)	573 316	494 106
Total	638 711	552 217

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
<i>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</i>		
Administrations centrales	-	-
Institutions non établissements de crédit	41 829	39 948
Sociétés financières et non financières	31 827	15 430
Clientèle de détail	25 752	38 911
Total	99 407	94 288

Note 6.4 : Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Banques centrales	-	-
Administrations centrales	-	-
Etablissements de crédit	-	-
Sociétés financières et non financières	773 750	368 279
Grandes entreprises	-	-
Clientèle de détail	3 066 521	3 044 950
Total	3 840 271	3 413 228

(1) les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Note 6.5 : Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'essentiel des opérations est réalisé avec des contreparties résidant en France Métropolitaine (99%) et des autres pays de la zone Euro.

Note 6.6 : Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

31/12/2015					
(en milliers d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours dépréciés (valeur nette)
	inférieur ou égal à 90 jours	supérieur à 90 jours et inférieur ou égal à 180 jours	supérieur à 180 jours et inférieur ou égal 1an	supérieur à 1an	
Prêts et avances :	143 411	6 697	2 340	21 463	51 603
- Crédits immobiliers	76 573	5 974	2 153	1 317	5 681
- Crédits à la consommation	8 020	-	-	-	43 214
- Comptes courants	13 514	614	118	429	1 818
- Crédits patrimoniaux	45 304	110	68	19 717	890
TOTAL	143 411	6 697	2 340	21 463	51 603

31/12/2014					
(en milliers d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours dépréciés (valeur nette)
	inférieur ou égal à 90 jours	supérieur à 90 jours et inférieur ou égal à 180 jours	supérieur à 180 jours et inférieur ou égal 1an	supérieur à 1an	
Prêts et avances :	73 504	2 698	2 678	19 462	60 324
- Crédits immobiliers	46 503	2 185	2 496	75	3 876
- Crédits à la consommation	9 153	3	1	30	49 315
- Comptes courants	14 170	303	115	407	1 862
- Crédits patrimoniaux	3 679	208	66	18 950	5 271
TOTAL	73 504	2 698	2 678	19 613	60 324

Note 6.7 : Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de	48 612	100 141	148 753	58 978	131 010	189 989
Risques sur les autres	-	-	-	-	-	-
Total	48 612	100 141	148 753	58 978	131 010	189 989
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et	24 354	16 975	41 329	58 978	131 010	189 989
- dérivés actions et sur indices	24 258	83 166	107 424	-	-	-
- dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Total	48 612	100 141	148 753	58 978	131 010	189 989
Incidence des accords de compensation et de	42 870	33 490	76 360	48 040	-	48 040
Total après effets des accords de compensation	5 742	66 651	72 393	10 938	131 010	141 949

* calculé selon les normes prudentielles Bâle III

Note 6.8 : Risque de marché

AXA Banque n'a pas de portefeuille de négociation et n'est donc pas soumis au risque de marché sur ce périmètre.

Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux est géré par le service ALM, rattaché à la Direction Financière, et fait l'objet d'un système de mesure et de surveillance. Il est suivi conjointement par la Direction Financière et la

Direction Risques, Contrôle & Conformité, qui fournissent un rapport sur ce suivi au Comité ALM à une fréquence bimestrielle.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- Impasse de taux fixe statique et dynamique pour AXA Banque
- Mesure de la sensibilité de la valeur du bilan pour une variation des taux d'intérêt de +/- 200bps conformément aux recommandations du régulateur :

En complément de l'exigence réglementaire, la sensibilité de la valeur du bilan est mesurée au travers de scénarii internes standardisés visant à reproduire des déformations à la fois extrêmes et réalistes de la courbe de taux :

- Pentification par la hausse des taux longs
- Pentification par la baisse des taux courts
- Mouvement de pentification par pivotement autour du point central Mid 5y-10y
- Aplatissement par la hausse des taux courts
- Aplatissement par la baisse des taux longs
- Mouvement d'aplatissement par pivotement autour du point central Mid 5y-10y

Deux scénarii, sur proposition de la Direction Financière, viennent s'ajouter. A ce jour, une augmentation de l'ensemble de la courbe accompagnée d'une pentification par la hausse des taux longs et un aplatissement de la courbe, selon la règle [max (swap 20y+1% ; 2.5%)], ont été retenues.

- Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts pour un choc de taux de +100bps, selon la méthode proposée par le régulateur dans le canevas du rapport interne 2015 de l'ACPR.

Le service ALM s'assure, pour chaque Comité ALM, que le risque de taux sur la valeur du bilan auquel AXA Banque est exposée reste inférieur à la limite octroyée par le Conseil de Surveillance, soit 20% de ses fonds propres réglementaires Tier1+Tier2. Par ailleurs, des seuils d'alerte au Comité ALM (18% des Fonds Propres Tier1+Tier2) et au Conseil de Surveillance (18% des Fonds Propres Tier1) ont été mis en place.

D'autre part, une limite correspondant à 5% des fonds propres réglementaires Tier1 + Tier2 a été définie pour encadrer la sensibilité de la marge nette d'intérêt. Un suivi, pour information, de la sensibilité à 3 ans est également réalisé.

Le principal facteur de risque auquel AXA Banque est soumis est le risque de repricing de ses passifs (décalage de volume et d'échéance entre les ressources et les emplois à taux fixe). Le risque de base est considéré comme non-matériel alors que le risque optionnel via les remboursements anticipés et les renégociations a été jugé comme significatif compte tenu du contexte de taux bas.

Les limites et les consommations d'AXA Banque en consolidé à fin 2015 sont présentées ci-dessous.

- Sensibilité de la valeur du bilan (VAN) au scénario de stress Régulateur :

	Régulateur	
	R1 --> +200bps	R2 --> -200bps
Plafond réglementaire (20% FP Tier1+Tier2)	70,0	
Seuil d'alerte Comité ALM (18% FP Tier1+Tier2)	63,0	
Seuil d'alerte Conseil de Surveillance (18% FP Tier1)	54,2	
Risque de Taux [jj-20y]	-8,5	40,2
% des FP Tier1+Tier2	-2,4%	≥ 0
Respect de la limite		n.s.
Consommation par time-bucket		
[jj-3y]	15,2	-0,3
]3y-7y]	24,1	-3,0
]7y-20y]	-47,9	43,5
>20y	13,7	-19,5

- Sensibilité de la valeur du bilan (VAN) aux scénarii de stress internes :

		Standard						Interne	
		Scénario P1	Scénario P2	Scénario P3	Scénario A1	Scénario A2	Scénario A3	Scénario I1	Scénario I2
Risque de Taux [jj-20y]		-26,9	2,4	-6,0	-7,7	50,4	23,8	-51,6	-35,9
% des FP Tier1+Tier2		-7,7%	≥ 0	-1,7%	-2,2%	≥ 0	≥ 0	-14,7%	-10,3%
Indicateur de surveillance			n.s.			n.s.	n.s.		
Suivi par time-bucket	[jj-3y]	1,9	-1,2	-0,7	12,1	-0,4	5,1	10,9	19,2
]3y-7y]	-7,5	1,9	-0,6	-12,6	5,9	-2,3	-16,4	-22,5
]7y-20y]	-21,3	1,7	-4,7	-7,3	44,9	21,0	-46,0	-32,5
	> 20y	6,8	0,0	1,6	-0,2	-20,1	-10,6	13,7	8,0
⇒ PENTIFICATION		⇒ APLATISSEMENT				⇒ INTERNE (A ce jour)			
✓ P1: Par la hausse des taux longs		✓ A1: Par la hausse des taux courts				✓ I1: Hausse de l'ensemble de la courbe, accompagnée d'une pentification par la hausse des taux longs			
✓ P2: Par la baisse des taux courts		✓ A2: Par la baisse des taux longs				✓ I2: Aplatissement de la courbe [max(20y+1% ; 2,5%)]			
✓ P3: Par rotation autour du point 5y		✓ A3: Par rotation autour du point Mid 5y-10y							

- Sensibilité de la marge nette d'intérêts au scénario de stress Régulateur :

En cas de hausse des taux de +100bps, l'impact en MNI serait de +2.6M€ à 1 an, soit 0.7% des fonds propres Tier1+Tier2.

Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts

Le groupe AXA Banque utilise des instruments de swap de taux, qualifié de couverture de juste valeur. Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Ces swaps sont conclus par des opérations de gré à gré, pour un notionnel total de 2 875 millions d'euros en 2015 et 2 405 millions en 2014 et seront dénoués sur les maturités suivantes :

Maturité de la couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2015						Total en valeur de marché
	Opérations de gré à gré			Opérations sur Marchés Organisés			
	inférieur ou égal à 1 an	entre 1 an et 5 ans	supérieur à 5 ans	inférieur ou égal à 1 an	entre 1 an et 5 ans	supérieur à 5 ans	
Instruments de taux qualifiés de couverture (actif)	-	2 774	11 920	-	-	-	14 694
Instruments de taux qualifiés de couverture (passif)	2 755	22 255	104 141	-	-	-	129 150
Instruments de taux à la juste valeur par résultat (actif) (1)	2 450	6 419	2 253	-	-	-	11 122
Instruments de taux à la juste valeur par résultat (passif) (2)	-	(75)	(882)	-	-	-	(957)
TOTAL	5 205	31 373	117 431	-	-	-	154 009

(1) Dont CVA de 28ke

(2) Dont DVA de 201ke

(en milliers d'euros)	31/12/2014						Total en valeur de marché
	Opérations de gré à gré			Opérations sur Marchés Organisés			
	inférieur ou égal à 1 an	entre 1 an et 5 ans	supérieur à 5 ans	inférieur ou égal à 1 an	entre 1 an et 5 ans	supérieur à 5 ans	
Instruments de taux qualifiés de couverture (actif)	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux qualifiés de couverture (passif)	-	(20 694)	(126 360)	-	-	-	(147 054)
Instruments de taux à la juste valeur par résultat (actif)	1 017	13 075	17 658	-	-	-	31 750
Instruments de taux à la juste valeur par résultat (passif)	(73)	(414)	(8 948)	-	-	-	(9 436)
TOTAL	944	(8 033)	(117 650)	-	-	-	(124 740)

	31/12/2015	31/12/2014
<i>(en milliers d'euros)</i>	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 875 000	2 405 000
. Swaps de taux d'intérêts à la juste valeur par résultat	830 000	1 100 000
. Swaps de taux d'intérêts de couverture	2 045 000	1 305 000
Total	2 875 000	2 405 000

Risque de change

Le groupe intervient quasi exclusivement sur la zone Euro et n'est pas exposé au risque de change de façon significative.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers vis-à-vis de ses créanciers ou d'assurer le refinancement de la banque à des prix raisonnables.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements donnés au titre des prêts.

Dispositif de surveillance du risque de liquidité

Le risque de liquidité est suivi et piloté à partir des indicateurs suivants qui sont établis mensuellement :

- Des ratios de liquidité visant à répondre aux récentes évolutions réglementaires mises en œuvre dans le cadre de Bale III :
 - o LCR : ratio de liquidité à 1 mois permettant de s'assurer que l'établissement dispose de suffisamment d'actifs liquides (dits HQLA) pour faire face à un stress de marché
 - o NSFR : ratio de liquidité à 1 an permettant de s'assurer que l'établissement dispose de suffisamment de ressources stables à long terme pour être en mesure de résister à un stress spécifique.
- Le tableau de flux de trésorerie à 7 jours
- Le plan de financement à un an (dans le respect des règles d'écoulement utilisées dans le cadre de sa gestion ALM, et des hypothèses de refinancement validées par l'actionnaire)
- Un suivi des remboursements anticipés, dans un contexte de forte baisse des taux, des crédits accordés à la clientèle, permettant d'ajuster le pilotage de sa liquidité
- Le suivi de l'échéancier des placements (interbancaires et obligataires)
- Le suivi de l'échéancier des passifs financiers
- Le suivi du niveau de buffer de liquidité (indicateur introduit fin 2012 ; poche d'actifs ultra-liquides ou engagement de financements confirmés, permettant de couvrir les besoins de liquidité d'AXA Banque ou de sa filiale AXA Banque Financement SA en cas de crise)
- Un indicateur de concentration et du coût de la liquidité
- Un suivi de son gisement de créances éligibles utilisées comme collatéral dans le cadre de ses opérations de refinancement telles que les BOH.

Au 31/12/2015, le LCR s'élève à 168 % (contre 153% fin 2014), et le NSFR à 116 %.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une alerte particulière sur 2015, et respectent d'ores et déjà le minimum de 100 % imposé par le régulateur (à horizon 2019 pour le LCR, et 2018 pour le NSFR).

Au même titre que le risque de taux, ces indicateurs sont présentés au Comité ALM.

Stratégie de refinancement

AXA Banque s'appuie structurellement sur des ressources clientèles élevées (dépôts et livrets) et stables dans le temps afin d'assurer la croissance de sa production de crédits. En 2015, la Banque a poursuivi ses actions de diversification de refinancement afin de répondre à trois objectifs : (i) réduire la dépendance à la collecte sur le livret, (ii) diminuer sa concentration sur la clientèle de détail via la financiarisation des ressources et (iii) enfin rallonger la durée des passifs avec notamment l'émission de BMTN structurés.

La Banque a par ailleurs participé aux nouvelles opérations de refinancements ciblés à long terme de la Banque centrale Européenne durant 2015 (TLTRO).

Enfin, un Comité Technique a été créé afin d'instruire entre experts (Direction Financière AXA Banque France et AXA Banque Europe, risk managers AXA Banque et AXA France) les problématiques techniques liées à la gestion ALM (en taux et liquidité), avant présentation de ses préconisations en Comité ALM pour validation.

Prêts, créances et dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	inférieur à 3 mois	supérieur à 3 mois et inférieur à 1 an	supérieur à 1 an et inférieur à 5 ans	supérieur à 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	-	-	-	-	160 983	160 983
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	2 450	6 419	2 281	(28)	11 122
Instruments dérivés de couverture	-	-	2 774	11 920	-	14 694
Actifs disponibles à la vente	20 908	26 423	723 802	115 290	3 127	889 550
Prêts et créances sur les établissements de crédit	553 115	39	439	11 678	4 274	569 545
Prêts et créances sur la clientèle	169 047	578 825	1 643 838	3 683 199	125 102	6 200 010
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	1 474	16 092	82 518	-	100 084
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE	743 069	609 211	2 393 364	3 906 885	293 459	7 945 988
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	75	1 196 812	(201)	1 196 685
Instruments dérivés de couverture	-	2 755	22 255	104 141	-	129 150
Dettes envers les établissements de crédit	185 098	115 007	450 000	11 678	82 393	844 176
Dettes envers la clientèle	149 368	97 750	627 161	1 431	2 151 602	3 027 314
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	(978)	(495)	-	(1 473)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE	334 466	215 512	1 098 513	1 313 567	2 233 794	5 195 852

(en milliers d'euros)	31/12/2014 retaité*					
	inférieur à 3 mois	supérieur à 3 mois et inférieur à 1 an	supérieur à 1 an et inférieur à 5 ans	supérieur à 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	-	-	-	-	115 638	115 638
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1 017	13 075	17 658	-	31 750
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	7 315	37 581	671 675	153 177	9 314	879 062
Prêts et créances sur les établissements de crédit	516 752	-	-	-	71 133	587 885
Prêts et créances sur la clientèle	152 775	581 894	1 753 400	2 797 524	82 667	5 368 259
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	15 574	112 096	-	127 670
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE	676 842	620 492	2 453 723	3 080 455	278 752	7 110 264
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	73	414	842 939	-	843 426
Instruments dérivés de couverture	-	-	20 694	126 360	-	147 054
Dettes envers les établissements de crédit	177 613	7	281 000	11 678	-	470 298
Dettes envers la clientèle	105 071	15 019	350 206	1 119	2 941 814	3 413 228
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE	282 684	15 099	652 314	982 096	2 941 814	4 874 007

* IAS 8 : correction des schémas des prêts à intérêts capitalisés

Dettes représentées par un titre et Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	inférieur ou égal à 3 mois	entre 3 mois et 1 an	supérieur à 1 an et inférieur à 5	supérieur à 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Titres de créances négociables	115 116	200 199	1 154 886			1 470 201
Valeur au bilan	115 116	200 199	1 154 886	-	-	1 470 201
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée					48 510	48 510
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Valeur au bilan	-	-	-	-	48 510	48 510

Les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	inférieur ou égal à 3 mois	entre 3 mois et 1 an	supérieur à 1 an et inférieur à 5	supérieur à 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Titres de créances négociables	232 077	260 622	1 219 732	150 459	450	1 863 340
Valeur au bilan	232 077	260 622	1 219 732	150 459	450	1 863 340
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée					48 512	48 512
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Valeur au bilan	-	-	-	-	48 512	48 512

Les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

Note 6.9 : Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion.

L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la directive européenne "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et conglomérats financiers, Axa banque est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels conformément à la réglementation en vigueur, et exigés par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 26 juin 2013 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRDIV (Capital Requirements Directive). Le texte définit les nouvelles "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité.

Conformément à ces dispositions, Axa banque a intégré, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD IV.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- les fonds propres durs (tiers 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (tiers 2), composés principalement des dettes subordonnées.

ICAAP / Capital interne au titre des risques de Crédit et concentration

Dans le cadre du dispositif Pilier 2, un calcul d'exigence en fonds propres économiques au titre du risque de crédit/contrepartie, sur le périmètre des activités commerciales et financières, a été réalisé, sur la base d'une méthodologie (non homologuée) reprenant les principales dispositions réglementaires de la méthode Avancée Bâle III. Le capital interne estimé s'avère en définitive inférieur au capital réglementaire déclaré au titre du Pilier 1, calculées pour sa part en méthode Standard plus conservatrice, et ne bénéficiant pas de la prise en compte de l'ensemble des sûretés réelles.

Concernant le risque de concentration, la concentration par contrepartie individuelle a été estimée sur les activités financières ainsi que les crédits patrimoniaux à la clientèle. La quantification a été réalisée via une méthodologie s'appuyant sur un indicateur de concentration des portefeuilles et la probabilité de défaut moyenne de ces deux portefeuilles. Au global, le capital interne estimé au 30/06/2015 dans le cadre du process ICAAP au niveau d'AXA Banque Consolidé (intégrant également les risques de taux, liquidité, les risques opérationnels, le risque résiduel et le risque de non-conformité) se révèle inférieur aux 265M€ d'exigences en fonds propres réglementaires déclarées via le reporting COREP (ratio Tier1 déclaré à 9% dans le Pilier1). AXA Banque disposant de 349M€ de fonds propres (en normes IFRS, dont 300M€ de Tier 1), l'établissement apparaît suffisamment capitalisé par rapport aux différents risques générés par ses activités.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Fonds propres de base (tier 1)	301	298
Fonds propres complémentaires (tier 2)	49	49
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Total des fonds propres prudentiels	350	347

Note 6.10 : Actifs grevés

Actifs

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	2 496 781 208,39	489 282 858,00	5 555 607 979,14	
Instruments de capitaux				
Titres de créances	489 282 858	489 282 858	397 140 460	397 140 460
Autres actifs	2 007 498 350		5 158 467 519	

Garanties reçues

	Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponibles pour être grevés
Garanties reçues par l'institution concernée		6 387 650 296,02
Instruments de capitaux		
Titres de créances		
Autres garanties reçues		6 387 650 296,02
Titres de créance propres émis autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs		1 631 250,00

Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponibles pour être grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	1 875 897 678	

Information sur l'importance des charges pesant sur les actifs

Les informations publiées sont les données arrêtées au 31/12/2015.

NOTE 7 : NOTES BILAN

Note 7.1 : Caisse, banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Caisse	5 732		5 388	
Banques centrales	155 252		110 250	
Total	160 983	-	115 638	-

Note 7.2 : Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Instruments dérivés de transaction	11 122	957	31 750	9 436
Instruments financiers à la JV par résultat		1 195 728		833 990
Total	11 122	1 196 685	31 750	843 426

Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	Non - concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivé incorporés	Passifs financiers à la juste valeur sur option	31/12/2014
Comptes à terme et emprunts interbancaires					
Comptes à terme et emprunts à la clientèle					
Dettes représentées par un titre				1 195 728	833 990
Dettes surbordonnées					
Opérations de pension et autres passifs financiers					
31/12/2015				1 195 728	833 990

Les passifs financiers valorisés à la juste valeur sur option comprennent, en particulier, des émissions ou des dépôts structurés comportant des dérivés incorporés (ex : BMTN structurés).

Dans le cadre des activités de marché exercées par AXA Banque, le recours à la juste valeur sur option a principalement permis d'éviter une distorsion comptable entre des actifs et des passifs économiquement liés. C'est également le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas remplies.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et risque de crédit au 31/12/2015

(en milliers d'euros)	Valeur Comptable	Plus ou moins valeur sur option de juste valeur	MTM IFRS	Différence imputable au risque de crédit
Comptes à terme et emprunts interbancaires				
Comptes à terme et emprunts à la clientèle				
Dettes représentées par un titre	1 216 250	(20 522)	1 195 728	(20 522)
Dettes surbordonnées				
Opérations de pension et autres passifs financiers				

Le montant contractuellement dû à l'échéance des emprunts s'entend du montant du capital restant dû à la date de clôture de l'exercice, augmenté des intérêts courus non échus. Pour les titres, la valeur de remboursement est généralement retenue.

Note 7.3 : Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Dont gains nets comptabilisés directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Dont gains nets comptabilisés directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	202 584	14 737	172 751	14 881
Obligations et autres titres à revenu fixe	682 855	6 012	703 670	10 778
Actions et autres titres à revenu variable	2 527	1 335	2 301	1 147
Etablissements de crédit	45	95	20	
Sociétés non financières	719		315	
Administrations publiques	820		4	
Total des titres disponibles à la vente	889 550	22 180	879 062	26 806
Dont créances rattachées	8 648		9 527	
Total des Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	889 550	22 180	879 062	26 806
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'IS)		14 543		17 577

Note 7.4 : Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes et prêts	553 115	564 678
dont comptes ordinaires débiteurs sains	159 060	160 185
dont comptes et prêts au jour le jour sains	394 054	404 493
Titres de participation non consolidés		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	11 678	11 678
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Sous-total	564 793	576 356
Créances rattachées	4 753	11 529
Dépréciations		
Total	569 545	587 885

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	Encours sains	Encours douteux brut	31/12/2015 (Montant brut)	Dépréciations	Encours net 31/12/2015
Comptes ordinaires	15 077	8 537	23 615	7 415	16 200
Autres concours à la clientèle	6 079 853	114 085	6 193 937	70 221	6 123 716
<i>dont encours restructurés</i>	9 293		9 293	461	8 832
Valeurs non imputées	48 890		48 890		48 890
Créances rattachées	11 154	50	11 204		11 204
Total encours	6 154 974	122 672	6 277 646	77 636	6 200 010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Encours sains	Encours douteux brut	31/12/2014 (Montant brut)	Dépréciations	Encours net 31/12/2014 retraité*
Comptes ordinaires	17 027	7 476	24 503	6 823	17 681
Autres concours à la clientèle	5 290 033	103 935	5 393 968	65 325	5 328 645
<i>dont encours restructurés</i>		25 692	25 692	1 504	24 188
Valeurs non imputées	9 467		9 467		9 467
Créances rattachées	12 401	66	12 467		12 467
Total encours	5 328 928	111 477	5 440 405	72 148	5 368 259

* IAS 8 : correction des schémas des prêts à intérêts capitalisés

La valeur comptable des prêts et créances interbancaires et clientèles ne présente pas d'écart significatif avec la juste valeur.

Note 7.5 : Dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Juste Valeur		Valeur Notionnel	Juste Valeur		Valeur Notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur - Taux d'intérêt	14 694	129 150	2 045 000		147 054	1 305 000

Les dérivés de couverture sont constitués d'instruments d'échange de taux d'intérêts variables en taux fixes (swap de taux) qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur.

Note 7.6 : Dépréciations en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	72 148	9 276	3 787	77 636
- <i>Autres concours à la clientèle</i>	64 649	7 609	2 496	69 761
- <i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	6 823	1 659	1 067	7 415
- <i>Crédits restructurés (CRC 2002-03)</i>	676	9	224	461
Actifs disponibles à la vente				
Aures actifs financiers				
Total	72 148	9 276	3 787	77 636

Note 7.7 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes et emprunts	843 235	469 670
<i>dont dettes à vue</i>	63 391	16 081
<i>dont dettes à terme</i>	779 845	453 589
Titres donnés en pension livrée		
Soua-Total	843 235	469 670
Dettes rattachées	940	628
Total	844 176	470 298

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires créditeurs	797 245	659 559
Comptes à régime spécial	2 221 829	2 352 924
Dettes envers la clientèle à terme	769 451	385 231
Autres dettes envers la clientèle	5 685	744
Valeurs non imputées et autres sommes dues	39 111	9 614
Sous-Total	3 833 320	3 408 072
Dettes rattachées	6 951	5 156
Total	3 840 271	3 413 228

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes d'épargne à régime spécial		
Livrets ordinaires	1 652 377	1 802 243
Livrets jeunes	7 888	7 661
LDD	116 623	118 332
Livret A	281 362	292 462
Comptes d'épargne logement	14 749	15 915
Plan d'épargne logement	108 407	87 773
Comptes espèces PEA	40 422	28 539
Sous-Total	2 221 829	2 352 924
Dettes rattachées	1 026	986
Total	2 222 855	2 353 911

Note 7.8 : Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire	450 000	450 000
Titres de créances négociables	1 015 000	1 407 000
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Sous-total	1 465 000	1 857 000
Dettes rattachées	5 201	6 340
Total	1 470 201	1 863 340
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée	48 500	48 500
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Sous-total	48 500	48 500
Dettes rattachées	10	12
Total	48 510	48 512

La valeur comptable des dettes représentées par un titre ne présente pas d'écart significatif avec la juste valeur.

Note 7.9 : Opérations avec les parties liées

	Opérations avec les entreprises liées (1)	Autres opérations	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Créances :			
Créances sur les établissements de crédit		569 545	569 545
- <i>A vue</i>		159 668	159 668
- <i>A terme</i>		398 194	398 194
- <i>Prêts subordonnés</i>		11 683	11 683
Créances sur la clientèle		6 200 010	6 200 010
Obligations et autres titres de crédits	400 166	489 385	889 550
Total des emplois	400 166	7 258 939	7 659 105
Dettes :			
Dettes sur établissements de crédit		844 176	844 176
- <i>A vue</i>		63 391	63 391
- <i>A terme</i>		780 785	780 785
Dettes sur la clientèle		3 840 271	3 840 271
Dettes représentées par un titre	1 054 706	415 495	1 470 201
Dettes subordonnées	48 510		48 510
Total des ressources	1 103 215	5 099 942	6 203 158

(1) Entreprises du groupe AXA

	Opérations avec les entreprises liées (1)	Autres opérations	31/12/2014
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Créances :			
Créances sur les établissements de crédit		587 885	587 885
- <i>A vue</i>		165 772	165 772
- <i>A terme</i>		410 361	410 361
- <i>Prêts subordonnés</i>		11 752	11 752
Créances sur la clientèle		5 368 259	5 368 259
Obligations et autres titres de crédits	399 486	479 576	879 062
Total des emplois	399 486	6 435 720	6 835 206
Dettes :			
Dettes sur établissements de crédit		470 298	470 298
- <i>A vue</i>		16 081	16 081
- <i>A terme</i>		454 217	
Dettes sur la clientèle		3 413 228	3 413 228
Dettes représentées par un titre	1 154 924	708 416	1 863 340
Dettes subordonnées	48 512		48 512
Total des ressources	1 203 436	4 591 943	5 795 379

(1) Entreprises du groupe AXA

Note 7.10 : Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014 retraité*	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts courants	2 125	2 581	2 013	2 125
Impôts différés recouvrables en + ou - 1 an	20 249	29 584	7 613	14 856
<i>dont par résultat</i>	<i>20 475</i>	<i>21 786</i>	<i>7 188</i>	<i>5 561</i>
<i>dont par réserves</i>	<i>(225)</i>	<i>7 798</i>	<i>424</i>	<i>9 295</i>
Total	22 374	32 165	9 625	16 981

* IAS 8 : effet d'impôt des corrections d'erreurs + IFRIC 21

Note 7.11 : Comptes de régularisation actifs et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs	50 712	138 062
Dépôts de garantie versés	38 080	115 974
Créances fiscale et sociales	4 783	6 190
Créances avec la clientèle	2 591	5 468
Primes Plan Epargne Logement à recevoir	839	931
Autres débiteurs divers	766	5 911
Actifs dénettés engagements sociaux	3 652	3 588
Comptes de régularisation	33 412	20 612
Produits à recevoir / charges à payer	8 887	14 856
Charges / produits constatés d'avance	1 280	1 021
Autres comptes de régularisation	23 056	4 735
<i>dont valeurs reçues à l'encaissement</i>	<i>18 788</i>	<i>468</i>
<i>dont crédit à imputer</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Prime d'émission	188	-
Total	84 123	158 675

Note 7.12 : Comptes de régularisation passifs et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
Autres passifs	91 445	92 078
Dépôts de garantie reçus	58 610	48 040
Dettes fournisseurs	11 222	12 307
Dettes fiscales et sociales	10 318	14 159
Primes d'assurance collectés	2 438	6 185
Dettes avec la clientèle	8	3 618
Comptes de règlement sur opérations sur titres	6 994	6 994
Autres créditeurs divers	1 855	775
Comptes de régularisation	70 195	64 322
Produits à recevoir / charges à payer	68 808	58 762
Charges / produits constatés d'avance	1 214	619
Autres comptes régularisation	172	4 942
<i>dont valeurs reçues à l'encaissement</i>		
Total	161 639	156 400

* IFRIC 21 : effet d'annulation des provisions pour impôts

Note 7.13 : Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	13 104		1 158				14 261
Amortissements et dépréciations	10 222		1 683				11 905
Total net	2 881		(526)				2 356
Immobilisations incorporelles d'exploitation							
Valeur brute	29 361		4 774				34 136
Amortissements et dépréciations	23 167		3 005				26 172
Total net	6 194		1 769				7 963

Note 7.14 : Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur la clientèle	1 511		484	751			1 244
Impôts différés							-
Risques opérationnels	1 496		168	586			1 078
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 162		385	385		(1 067)	3 094
Litiges divers							-
Autres risques							-
Total	7 169	0	1 036	1 722	0	(1 067)	5 416

NOTE 8 : NOTES COMPTE DE RESULTAT

Note 8.1 : Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 377	9 807
Sur opérations avec la clientèle	164 837	165 076
Sur actifs financiers disponibles à la vente	11 745	13 679
Sur autres intérêts et produits assimilés	22 508	16 610
Produits d'intérêts	205 468	205 172
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 772	778
Sur opérations avec la clientèle	28 092	38 223
Sur dettes représentées par un titre	19 342	22 023
Sur dettes subordonnées	495	600
Sur autres intérêts et charges assimilées	35 298	42 309
Charges d'intérêts	85 000	103 933

* IAS 8 : correction des schémas des prêts à intérêts capitalisés

Note 8.2 : Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Sur opérations avec les établissements de crédit		251	(251)		206	(206)
Sur opérations avec la clientèle	17 795	2 407	15 388	9 689	1	9 687
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations sur titres		7 135	(7 135)		4 215	(4 215)
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	40 024	21 884	18 140	36 482	22 310	14 172
Produits nets de commissions	57 819	31 676	26 143	46 171	26 732	19 439

Note 8.3 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Résultat sur opérations de change	177	118
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés de transaction)		(67)
Instruments dérivés de couverture	7 795	(69)
Total résultat sur instruments financiers	7 972	(18)

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Profits	Pertes	Nets	Profits	Pertes	Nets
Variations du sous-jacent des dérivés de couverture	1 473	27 586	(26 114)	94 009		94 009
Variations de la juste valeur des dérivés de couverture	32 365		32 365		98 722	(98 722)
<i>dont inefficacité</i>	876	(5 855)	(4 979)	2 047	(3 151)	(1 104)
<i>dont effet temps</i>	570	(1 120)	(550)	22	(552)	(530)
Résultat de la comptabilité de couverture	33 837	27 586	6 251	94 009	98 722	(4 713)

Note 8.4 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes reçus	9	5
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	9	5

Note 8.5 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote part de résultat sur opérations faites en commun	22	2 681		3 905
Subvention				
Activités accessoires				
Etalement des commissions apporteurs				
Cotisation au fonds de garantie des déposants		28	1	43
Exploitation bancaire diverse (1)	1 285	1 478	3 286	1 414
Total	1 307	4 186	3 287	5 362

(1) Dont cotisation au Fond de Résolution Unique de 569K€ (soit 483K€ pour AB et 86K€ pour ABFI)

Note 8.6 : Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
Charges de personnel	42 005	41 565
Impôts et taxes	1 408	931
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	67 063	57 187
Total	110 476	99 683

* IFRIC 21 : effet d'annulation des provisions pour impôts

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe AXA Banque intégrées globalement comptabilisés dans le résultat 2015 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	PwC	Mazars	31/12/2015
Audit			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	139	142	281
Missions accessoires			
Total	139	142	281

<i>(en milliers d'euros)</i>	PwC	Mazars	31/12/2014
Audit			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	142	81	223
Missions accessoires			
Total	142	81	223

Note 8.7 : Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements	4 689	4 362
Immobilisations corporelles	1 654	1 467
Immobilisations incorporelles	3 034	2 895
Total	4 689	4 362

Note 8.8 : Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dotations	Reprises	Pertes sur créances couvertes	Pertes sur créances non couvertes	Récupération sur créances amorties	31/12/2015
Opérations avec la clientèle	(9 275)	3 563	(6 945)	(1 345)	1 644	(12 358)
Opérations sur risques et charges	(652)	1 337				685
Total	(9 927)	4 900	(6 945)	(1 345)	1 644	(11 673)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dotations	Reprises	Pertes sur créances couvertes	Pertes sur créances non couvertes	Récupération de créances amorties	31/12/2014
Opérations avec la clientèle	(3 849)	4 781	(14 385)	(4 025)	575	(16 904)
Opération sur risques et charges	(2 081)	3 620				1 539
Total	(5 930)	8 401	(14 385)	(4 025)	575	(15 365)

Note 8.9 : Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014 retraité*
Charge d'impôt courant	(2 809)	(2 388)
Charge d'impôt différé	(3 674)	3 523
Charges d'impôt de la période	(6 484)	1 134

* IAS 8 : effet d'impôt des corrections d'erreurs + IFRIC 21

Note 8.10 : Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015			2014 retraité*		
	Base	Tx d'impôt	Impôt	Base	Tx d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, et résultats des sociétés mises en équivalence	25 370	34,43%	(8 735)	(678)	34,43%	233
Effet des différences permanentes		0,63%	(159)		131,43%	891
Impact lié aux rémunérations par actions		-0,54%	136		38,79%	263
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-8,49%	2 154		-166,01%	(1 125)
Crédits d'impôt		-1,13%	288		38,69%	262
Revenus financiers non taxables		0,76%	(192)		137,41%	931
Effet des autres éléments		-0,10%	25		-47,36%	(321)
Taux et charge effectif d'impôt		25,56%	(6 484)		167,38%	1 134

* IAS 8 : effet d'impôt des corrections d'erreurs

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2015.

Le taux de la contribution sociale additionnelle est de 3.3%, Axa Banque n'est pas soumise à la contribution exceptionnelle de 10.7%.

Note 8.11 : Engagements donnés et reçus

Engagements donnés <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés de l'activité bancaire		
Engagements de financement	643 711	552 252
dont engagement de financement douteux	234	35
Engagements de garantie	99 396	93 988
Engagements sur titres		
Engagements donnés à l'activité d'assurance		

Engagements reçus <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements reçus de l'activité bancaire		
Engagements de financement (1)		100 000
Engagements de garantie (2)	3 064 449	2 300 434
Engagements sur titres		
Engagements reçus de l'activité d'assurance		

(1) AXA France Vie

(2) Hors engagements de garantie reçus de la clientèle pour 3 323 201K€

Au 31 décembre 2015, AXA Banque a mis des titres en garantie auprès de la Banque centrale européenne (BCE) à hauteur de 820M€ contre 426M€ au 31 décembre 2014.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AXA Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.1 « principes généraux de préparation des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1er janvier 2015 ;
- sur le point exposé dans les notes 5.6 et 7.14 de l'annexe qui détaille les risques et charges liés aux suspens comptables ainsi que les modalités de provisionnement qui s'y rattachent ;
- la note 1.5 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (IAS8) » de l'annexe consolidée qui expose les modalités de la comptabilisation des anomalies de schémas comptables de calcul des intérêts capitalisés dont l'identification et la levée ont fait l'objet d'une correction d'erreur détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 1, 4.2, 7.4.2, 7.6 et 8.8 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations.

Valorisation et dépréciation des autres instruments financiers

Votre groupe détient des positions sur titres et sur autres instruments financiers. Les notes 4.1, 4.2, 4.8 et 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 2 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavié

Siege social : 61 rue de Villiers
92 200 Neuilly-sur-Seine
Tel : +33 +33 (0) 1 56 57 58 59
Fax : +33
SAS
Capital de 2 510 460 Euros
RCS Nanterre B 672 006 483

MAZARS

Max Dongard

Siège social : 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 8 320 000 Euros
RCS Nanterre 784 824 153

5

COMPTES SOCIAUX

États financiers sociaux	123
Annexes aux comptes sociaux	126
Rapport des commissaires aux comptes	151

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, Banques centrales	160 983	115 638
Effets publics et valeurs assimilées	159 469	137 058
Créances sur les établissements de crédit	1 460 473	1 478 723
Opérations avec la clientèle	5 258 971	4 438 216
Obligations et autres titres à revenu fixe	675 415	692 200
Actions et autres titres à revenu variable	1 096	1 096
Parts dans les entreprises liées	44 167	44 167
Participations et autres titres détenus à long terme	1 580	350
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	7 963	6 194
Immobilisations corporelles	2 356	2 881
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	46 322	133 820
Comptes de régularisation	38 325	21 097
Total de l'Actif	7 857 121	7 071 440

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	849 441	493 612
Opérations avec la clientèle	3 844 911	3 414 956
Dettes représentées par un titre	2 686 245	2 694 734
Autres passifs	89 299	85 742
Comptes de régularisation	85 072	80 254
Provisions	2 489	2 814
Dettes subordonnées	48 510	48 512
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	-	-
Capitaux propres (hors FRBG)	251 154	250 816
Capital souscrit	89 468	89 468
Primes d'émission	241 339	241 339
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	16 707	16 707
Provisions règlementées et subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau	(96 698)	(89 355)
Résultat de l'exercice	338	(7 343)
Total du Passif	7 857 121	7 071 440

Hors-bilan

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement	582 270	472 917
<i>dont engagement de financement douteux</i>	208	
Engagements de garantie	99 396	93 988
Engagements sur titres	-	-

Engagements reçus (en milliers d'euros) (2)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement reçus de la clientèle (1)		100 000
Engagement de financement reçus d'établissement de crédit	189 785	110 407
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit	3 064 449	2 300 434
Engagements sur titres	-	-

(1) AXA France Vie

(2) Hors engagements de garantie reçus de la clientèle pour 3 323 201K€

Engagements sur instruments financiers à terme (en milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	4 091 100	3 236 600
Opérations sur instruments de cours de change	-	-
Opérations sur autres instruments	-	-

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	176.046	171.178
Intérêts et charges assimilées	(102.925)	(106.674)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-
Charges sur opérations de location simple	-	-
Revenus des titres à revenu variable	3.041	3.326
Commissions - produits	52.975	39.857
Commissions - charges	(24.448)	(21.796)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	177	118
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	1.118	(671)
Autres produits d'exploitation bancaire	22.350	20.278
Autres charges d'exploitation bancaire	(1.396)	(1.455)
Produit net bancaire	126.938	104.162
Charges générales d'exploitation	(119.977)	(104.861)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(4.689)	(4.362)
Résultat brut d'exploitation	2.273	(5.061)
Coût du risque	(1.208)	(2.226)
Résultat d'exploitation	1.065	(7.287)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	12	
Résultat courant avant impôt	1.077	(7.287)
Résultat exceptionnel	(745)	(67)
Impôt sur les bénéfices	6	11
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
Résultat net	338	(7.343)

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS D'AXA Banque

Les comptes sociaux d'AXA Banque sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Note 1.1 : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

Les règlements et avis du Conseil National de la Comptabilité dont l'entrée en vigueur est intervenue au cours de l'exercice 2014 n'ont pas eu d'impact direct significatif sur les comptes et sur la comparabilité des états financiers.

Depuis 2010, AXA Banque a mis en œuvre le règlement CRC 2009-03 du 03/12/2009 abrogés par le règlement 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif à l'étalement des commissions reçues et versés et des coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un encours, selon la durée de vie effective du crédit et selon la méthode actuarielle.

On entend par « Coûts marginaux de transaction » des coûts qui n'auraient pas été encourus si l'établissement de crédit n'avait pas octroyé ou acquis l'encours de crédit. Ces coûts englobent notamment les rémunérations spécifiques versées aux employés agissant comme agent de vente, les honoraires et les commissions versées aux apporteurs d'affaires lorsque ceux-ci orientent un client vers l'établissement de crédit considéré pour souscrire un crédit et les frais de conseils.

La méthode actuarielle consiste à étaler les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction au taux d'intérêt effectif (TIE) sur la durée de vie effective du crédit.

Le TIE est le taux d'actualisation qui égalise la somme des flux décaissés et encaissés au titre de l'émission ou de l'acquisition d'un crédit et la valeur actuelle des flux contractuels à recevoir de la contrepartie sur la durée effective de cet encours.

Note 1.2 : Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit ou assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration.

Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque, cette décote étant ensuite réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Les crédits sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils présentent un risque de non recouvrement et en tout état de cause, lorsqu'ils présentent des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière).

Ces prêts font l'objet de dépréciations en intérêts et capital, après prise en compte des garanties reçues.

La classification en douteux d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ce débiteur dans cette même catégorie. Le principe de contagion vers le compte de dépôt n'est pas systématiquement appliqué en raison des problématiques liées aux moyens de paiement.

Les créances douteuses sont transférées en créances douteuses compromises dès le prononcé de la déchéance du terme et en tout état de cause, lorsqu'elles sont classées en créances douteuses depuis plus d'1 an.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaires et/ou amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'un enregistrement en perte.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur encaissement.

Les garanties reçues au titre de crédits accordés sont enregistrées et évaluées en comptabilité à la date d'enregistrement du contrat de crédit. Opérationnellement, la valorisation de ces garanties est suivie trimestriellement pour les principaux bénéficiaires afin de surveiller le niveau de couverture, et également pour les crédits présentant un risque de non recouvrement. La prise de garantie à l'octroi inclut une marge de prudence au titre de la volatilité potentielle de valeur des actifs financiers ou immobiliers sous-jacents AXA Banque fait usage de notations externes combinées à d'autres critères quantitatifs et qualitatifs, pour définir les limites d'engagement sur ses opérations financières.

Les comptes des particuliers sont quant à eux segmentés à partir d'un score de comportement, après 6 mois de relation compte, qui ventile le portefeuille en 3 grands niveaux de risques (et 8 sous-catégories), en fonction du comportement financier du client (situation de débit, dépassement, domiciliation ou non de revenus réguliers) et de son équipement en produits de crédit et d'épargne. Une segmentation spécifique est attribuée aux comptes des nouveaux clients pendant les 6 premiers mois suivant leur entrée en relation compte, ainsi que pour les comptes des collaborateurs.

Cette affectation des niveaux de risque est revue mensuellement avec des déclassements quotidiens si des incidents de fonctionnement sont détectés sur le compte.

La décision d'octroi fait intervenir différents schémas décisionnels en fonction des produits, du profil du client et du canal de souscription.

Sur le périmètre des clients intermédiés, l'application d'un score dit « de pré-qualification » permet, en amont de l'analyse du dossier, de segmenter selon la connaissance assurance la clientèle en quatre niveaux de risque (client pré-qualifié, client nouveau, prospect et client exclu). Cette connaissance assurance peut être complétée par la connaissance banque, avec entre autres critères, le comportement compte du client. Enfin, des scores spécifiques d'octroi prêt personnel, crédit renouvelable ou compte peuvent être appelés sur certaines typologies de clients (ex : prospects).

AXA Banque a adopté la méthode d'étalement sur la durée de vie moyenne des crédits (i.e. en intégrant dans la durée retenue les hypothèses de remboursements anticipés) des commissions perçues (frais de dossier) ou payées (commissions d'apport assises sur la production) lors de la mise en place des crédits. Cet étalement est réalisé sur la base du profil de perception des intérêts. Les commissions payées au titre de l'encours sont constatées en charge l'année de leur décaissement.

AXA Banque met en œuvre une règle de prescription sur les chèques émis par la banque et non encaissés par les créances qui conduit à solder par produit d'exploitation ces passifs non présentés.

AXA Banque est gérant de 3 sociétés en participation (SEP) intervenant dans la gestion de crédits à la consommation et de crédits immobiliers. L'activité de ces trois SEP ne génère plus de nouvelle production.

AXA Banque porte l'intégralité des encours de crédits dans son bilan, le résultat et le risque de ces SEP étant partagés entre AXA Banque et les partenaires selon des clefs de 34% et 50% (au profit du partenaire).

Par ailleurs AXA Banque est partenaire à hauteur de 65% dans la SEP (gérée par sa filiale AXA Banque Financement) qui intervient dans la production et la gestion des activités de crédit à la consommation.

Note 1.3 : Méthodologie de provisionnements des encours de la clientèle

Les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective en ce qui concerne les prêts et créances sur la clientèle.

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance). Ces encours font l'objet d'une dépréciation sur base collective.

Concernant les comptes courants en situation de découvert, la dépréciation porte sur les créances en situation de recouvrement amiable ou contentieux, au travers de deux modèles statistiques distincts :

Les créances en recouvrement amiable sont dépréciés en fonction de leur ancienneté, la performance historiquement constatée à l'amiable et le taux de dépréciation à terme (à l'issue de la gestion contentieuse).

Les dépréciations contentieuses, que la créance soit gérée en interne ou en externe, sont calibrées sur la base du taux de perte attendue à maturité au regard des encaissements futurs estimés à partir

des chroniques d'encaissements générationnels, appliquées au montant confié par génération. En 2013, le modèle a été affiné via la mise en place de deux sous-modèles différenciés, calés sur les deux process et horizons distincts de gestion contentieuse (selon le montant de la créance confiée). Le taux d'actualisation de ces provisions contentieuses est revu trimestriellement selon le taux de découvert non autorisé retenu pour le compte de dépôt octroyé aux personnes physiques.

Concernant les crédits à la consommation, les dépréciations statistiques sont calculées sur la base de quatre sous-modèles, ventilant les créances à l'amiable et au contentieux, selon qu'elles soient concernées par une procédure de surendettement ou non. La dépréciation des créances à l'amiable est effectuée au travers du calcul de probabilité de passage d'un niveau d'impayés jusqu'au transfert au contentieux, et l'application du taux de perte estimé à l'entrée au contentieux.

Les dépréciations contentieuses sont calibrées sur la base des taux de pertes attendues à maturité, au regard des encaissements futurs estimés à partir des chroniques d'encaissements générationnels appliquées au montant confié par génération. Le taux d'actualisation est revu annuellement, en utilisant le taux moyen de l'encours productif. Les créances sous procédure Neiertz et orientées en Procédure de Rétablissement Personnel sont pour leur part dépréciées à 100%.

Les dépréciations sur base individuelles s'effectuent sur la base des décisions prises lors du comité contentieux qui se tient trimestriellement. Les décisions arrêtées lors de ce comité sont publiées sous la forme d'un compte-rendu rédigé par le service juridique qui le communique ensuite au service comptabilité pour action. En 2013, des provisions d'actif ont ainsi été dotées sur des crédits immobiliers hypothécaires présentant des impayés non régularisés depuis plus de 180j.

Enfin, un provisionnement collectif a été instauré en 2013 sur les dossiers immobiliers avec garantie hypothécaire, dès le deuxième impayé non régularisé. Cette approche conservatrice s'appuie sur l'assiette de perte potentielle (différentiel unitaire entre le CRD et la valeur du bien hypothéqué, après application d'une décote) et le calcul d'un taux de passage à contentieux par strate de retard (matérialisant l'échec de la procédure amiable). Ces taux de passage sont revus annuellement sur la base des douze derniers mois pour caler au plus près de la performance opérationnelle.

Note 1.4 : Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables), les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-07, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité du portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés, font alors l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, négociables sur un marché actif, sont comptabilisés sous la rubrique « Titres de transaction » pour leur valeur d'acquisition incluant les intérêts courus mais hors frais d'acquisition et évalués individuellement à leur prix de marché.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui ne répondent ni à la catégorie de titre de transaction ni à celle de titre d'investissement.

Les effets publics, les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au prix d'acquisition, hors intérêts courus non échus enregistrés distinctement, à l'exclusion de tout frais.

Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. L'amortissement de cette différence se fait en application de la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle du titre. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises de différence mentionnés à l'alinéa précédent, et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC, prenant la forme d'achat ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant à AXA Banque, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilées » du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées qu'AXA Banque entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciation, sont enregistrées sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles AXA Banque dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités d'AXA Banque.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les capitaux propres, les cours de Bourse et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciation, sont enregistrés sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Opérations de pensions prêts et emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan d'AXA Banque dans le portefeuille titre dans la catégorie « titre mis en pension ».

Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan d'AXA Banque. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Titres données en pension livrée ».

Note 1.5 : Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au bilan pour leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire ou dégressif (pour certains matériels informatiques).

Les logiciels, acquis ou créés, regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, sur la durée probable d'utilisation du logiciel.

AXA Banque a décidé de procéder à l'immobilisation des dépenses informatiques engagées dans le cadre de la refonte du front (Relation Clientèle). Dans la phase de production, sont immobilisables les dépenses de conception et de programmation, les dépenses d'installation (livraison) et les dépenses de recettage (jeu d'essai). Dans la phase de mise à disposition, seules les dépenses liées aux améliorations (nouvelles fonctionnalités) pourront venir s'ajouter au cours de la vie du logiciel dans le montant des immobilisations.

Note 1.6 : Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial (dont Livret A) et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrées au bilan parmi les dettes rattachées.

Les frais afférents à la souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit sont répartis linéairement sur la durée de vie de ces emprunts.

Note 1.7 : Contrats et prêts règlementés d'épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociables.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour AXA Banque qui les commercialise :

- d'une part rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux indexé (revu chaque semestre en fonction d'une formule fixée par décret) pour les CEL

- d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs d'AXA Banque relatifs à chaque génération (on entend par génération, une population de PEL qui bénéficie des mêmes conditions contractuelles en terme d'épargne comme de conditions de crédit, et les CEL forment, pour leur ensemble, une génération) sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée sans compensation possible entre les générations.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle (probabilité de recours au crédit pour la phase de crédit, probabilité de collecte d'épargne au-delà du minimum attendu sur un dépôt à terme pour la phase épargne).

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux du marché et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

La somme des résultats négatifs dégagés par les phases se cumulent pour obtenir le montant de la provision à constater au titre des engagements pris par AXA Banque au titre de ces produits d'épargne réglementée.

Cet engagement est réévalué de façon trimestrielle et les variations (dotations/reprises) sont enregistrées par le produit net d'intérêt.

Note 1.8 : Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 1.9 : Charges et produits exceptionnels

Ces postes comprennent les produits générés et les charges survenues de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante d'AXA Banque.

Note 1.10 : Provisions

AXA Banque constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges, non liées à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au CRC n° 00-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Note 1.11 : Instruments financiers à terme de taux

Les engagements afférents à des instruments de taux d'intérêt à terme sont enregistrés au hors bilan pour leur valeur nominale et figurent comme tels en annexe.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisées à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés

dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Note 1.12 : Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont taxées à 0% depuis le 1er janvier 2007. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

Une contribution additionnelle à l'IS sur l'impôt dû est exigible pour chaque exercice clos à compter du 31 décembre 2011 au 30 décembre 2015.

Une contribution additionnelle à l'IS de 3% est applicable sur les montants distribués. AXA Banque n'a pas effectué de distributions au sens des articles 109 à 117 du Code Général des Impôts.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

AXA Banque est adhérent depuis 1991 au groupe fiscal constitué par AXA en France.

Les dotations ou reprises de provisions pour impôts différés constatées dans les comptes sociaux sont enregistrées en contrepartie du compte de charge d'impôt.

Note 1.13 : Engagements sociaux

AXA Banque est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière, de pensions dans le cadre de plans de retraites, ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et les engagements non couverts par des contrats d'assurances sont provisionnés. La provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette des engagements.

A compter du 1er janvier 2015 le droit individuel à la formation (DIF) a été remplacé par le Compte Personnel de formation (CPF).

Les heures acquises jusqu'au 31 décembre 2014 au titre du DIF (soit 45 430 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2020.

Note 1.14 : Stock-options et assimilés

AXA Banque n'a pas mis en œuvre de plan de stock-options sur ses titres propres au bénéfice de ses salariés. Toutefois, dans le cadre d'un programme de fidélisation du Groupe AXA, « AXA Miles », au bénéfice de tous les collaborateurs du Groupe, des actions gratuites ont été attribués à tous les collaborateurs. AXA Banque a provisionné (engagements sociaux) la valeur actuelle de cet engagement.

Note 1.15 : Participation des salariés et intéressement

Conformément à la réglementation française, AXA Banque enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de personnel ».

AXA Banque adhère au régime de participation groupe instauré par le Groupe AXA en France depuis 1998.

Par ailleurs, afin de compléter ce dispositif, un accord d'intéressement propre à AXA Banque a été mis en place à cette même date et a fait l'objet de plusieurs renégociations dont la plus récente date de 2013.

L'intéressement est enregistré par le compte de résultat de l'exercice de rattachement et figure également sous la rubrique « Frais de personnel ».

Note 1.16 : Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrées dans le compte de résultat. Les devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Note 1.17 : Opérations de hors bilan

L'ensemble des engagements donnés et reçus par AXA Banque sont enregistrés au hors bilan conformément à la réglementation dès lors qu'ils peuvent être chiffrés précisément. Si des engagements ne peuvent être chiffrés, ils sont mentionnés dans l'annexe aux comptes ou dans le rapport de gestion. Ainsi les engagements de garantie accordés à des OPCVM du Groupe AXA sont notamment valorisés en retenant l'hypothèse du risque maximum.

AXA Banque dispose depuis 2006 d'une garantie reçue de CFP Management (ex Compagnie Financière de Paris) sans limitation de montant ni de durée concernant l'issue d'un litige concernant la Banque de l'Union Occidentale (ex filiale de la Banque Worms) au droit de laquelle vient AXA Banque.

Cette garantie a été accordée à AXA Banque dans le cadre de la gestion en extinction des risques Banque Worms par CFP Management.

AXA Banque a également consenti à sa filiale AXA Banque Financement, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, et dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité (réforme dite Bâle II de l'arrêté du 20 février 2007) un engagement qui ne peut être évalué en montant ou en durée.

AXA Banque garantit vis-à-vis du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution les engagements d'AXA Banque Financement et affirme qu'AXA Banque Financement fait l'objet d'une gestion prudente. Cette garantie exonère AXA Banque Financement d'une obligation de respect du ratio de solvabilité sur son périmètre. Le ratio de solvabilité est calculé sur le périmètre consolidé d'AXA Banque.

Note 1.18 : Faits marquants

Néant.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Effets publics et valeurs assimilées	156 783	134 426
<i>dont titres mis en pension</i>		
Créances rattachées	2 685	2 633
Total	159 469	137 058

NOTE 3 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS (EN VALEUR NETTE COMPTABLE)

Note 3.1 : Créances et dettes (interbancaire et clientèle)

(en milliers d'euros)	Créances 31/12/2015		Créances 31/12/2014		Dettes 31/12/2015		Dettes 31/12/2014	
	Interbancaires	Clientèle	Interbancaires	Clientèle	Interbancaires	Clientèle	Interbancaires	Clientèle
Eligibles au refinancement de la Banque de France		819 785		426 407				
Non éligibles au refinancement de la Banque de France	1 611 454	4 431 187	1 576 106	4 001 591	849 441	3 837 960	492 984	3 409 799
<i>A vue (1)</i>	<i>319 222</i>	<i>15 119</i>	<i>275 735</i>	<i>17 027</i>	<i>68 656</i>	<i>3 034 795</i>	<i>39 395</i>	<i>3 019 960</i>
<i>A terme</i>	<i>1 280 554</i>	<i>4 416 068</i>	<i>1 288 693</i>	<i>3 984 564</i>	<i>780 785</i>	<i>803 165</i>	<i>453 589</i>	<i>389 839</i>
<i>Prêts subordonnés (2)</i>	<i>11 678</i>		<i>11 678</i>					
Créances et Dettes rattachées	10 002	7 999	18 255	10 218	940	6 951	628	5 156
<i>A vue</i>	<i>610</i>	<i>128</i>	<i>5 590</i>	<i>143</i>		<i>1 616</i>		<i>1 618</i>
<i>A terme</i>	<i>9 387</i>	<i>7 871</i>	<i>12 591</i>	<i>10 075</i>	<i>940</i>	<i>5 335</i>	<i>628</i>	<i>3 539</i>
<i>Prêts subordonnés</i>	<i>5</i>		<i>74</i>					
Total	1 621 456	5 258 971	1 594 361	4 438 216	850 381	3 844 911	493 612	3 414 956

(1) dont Caisse, Banques Centrales pour 160 981K€ en 2015

(2) dont 11 678K€ à durée indéterminée en 2015

Note 3.2 : Créances et dettes ventilées par échéance

(en milliers d'euros)	Éléments non ventilables (1)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	31/12/2015	31/12/2014
Créances :	423 952	579 367	649 694	1 543 710	3 665 705	18 001	6 880 427	6 032 577
Caisse, Banques Centrales et assimilées	160 981					2	160 983	115 638
Créances sur les établissements de crédit	158 241	499 554	311 500	469 500		9 995	1 448 790	1 466 972
Créances sur la clientèle (2)	104 730	79 812	338 194	1 074 210	3 654 027	7 999	5 258 971	4 438 216
Prêts subordonnés					11 678	5	11 683	11 752
Dettes :	3 048 967	449 466	297 757	2 342 161	1 277 859	12 896	7 429 107	6 651 814
Dettes sur les établissements de crédit (3)	86 718	185 098	7	565 000	11 678	940	849 441	493 612
Dettes sur la clientèle	2 962 249	149 368	97 750	627 161	1 431	6 951	3 844 911	3 414 956
Dettes représentées par un titre (4)		115 000	200 000	1 150 000	1 216 250	4 995	2 686 245	2 694 734
Dettes subordonnées					48 500	10	48 510	48 512

(1) Les "éléments non ventilables" correspondent principalement aux créances douteuses nettes de dépréciations et aux impayés pour les créances sur la clientèle et aux dépôts à vue pour les créances avec les établissements de crédit et aux comptes ordinaires créditeurs à vue.

(2) Les crédits accordés sous la forme de comptes dits "disponibles" ou "permanents" sont ventilés en fonction de la durée théorique d'amortissement du capital restant dû.

(3) Dont 0 K€ de titres donnés en pension livrée, y compris les autres sommes dues.

(4) Ce poste correspond à des titres de créances négociables

NOTE 4 : VENTILATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (VALEUR BRUTE)

(en milliers d'euros)	Actif (1)	Passif
Autres concours à la clientèle	5 187 194	
Comptes ordinaires	23 624	812 966
Comptes d'épargne à régime spécial		2 221 829
Comptes à terme		767 304
Valeurs non imputées et autres sommes dues	48 879	35 861
Créances et dettes rattachées	7 999	6 951
Total	5 267 697	3 844 911

(1) Y compris créances douteuses brutes (40 045K€)

NOTE 5 : DÉPRÉCIATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Note 5.1 : Ventilation des créances de la clientèle

(en milliers d'euros)	Encours sains	Encours douteux brut	31/12/2015 (Montant brut)	31/12/2014 (Montant brut)
Comptes ordinaires	15 119	8 505	23 624	24 503
Autres concours à la clientèle <i>dont encours restructurés</i>	5 155 677	31 517	5 187 194	4 402 466
Valeurs non imputées	48 879	-	48 879	9 453
Créances rattachées	7 975	23	7 999	10 218
Total encours	5 227 650	40 045	5 267 697	4 446 641

Note 5.2 : Ventilation des dépréciations des encours douteux (hors créances rattachées)

(en milliers d'euros)	Encours douteux brut	Dépréciations	Taux de dépréciation	Encours douteux net
Comptes ordinaires (1)	8 505	6 982	82%	1 522
<i>dont encours douteux compromis</i>	<i>5 269</i>	<i>5 094</i>	<i>97%</i>	<i>174</i>
Autres concours à la clientèle (1)	31 517	1 741	6%	29 776
<i>dont encours douteux compromis</i>	<i>20 795</i>	<i>1 644</i>	<i>8%</i>	<i>19 152</i>
Total encours	40 021	8 723	22%	31 298

(1) Conformément à l'application du CRC 2002-03, les dépréciations font l'objet d'une actualisation en tenant compte de flux futurs prévisionnels sur le recouvrement de la créance douteuse et des garanties disponibles

NOTE 6 : OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Note 6.1 : Opérations avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2015
Créances :			
Effets publics et valeur assimilées		159 469	159 469
Créances sur les établissements crédit et caisses (1) :	892 225	729 231	1 621 456
- <i>A vue</i>		319 832	319 832
- <i>A terme</i>	892 225	409 399	1 301 624
Créances sur la clientèle		5 258 971	5 258 971
Obligations et autres titres	400 110	277 981	678 091
Total des emplois	1 292 335	6 425 652	7 717 987
Dettes :			
Dettes sur établissements de crédit	10 985	866 159	877 144
- <i>A vue</i>	10 985	57 671	68 656
- <i>A terme</i>		808 488	808 488
Dettes sur la clientèle		3 814 750	3 814 750
Dettes représentées par un titre	2 265 955	420 290	2 686 245
Dettes subordonnées	48 510		48 510
Total des ressources	2 325 450	5 101 199	7 426 648

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées autres que celles mentionnées ci-dessus, qui ne soient pas conclues à des conditions normales de marchés

(1) Cette ligne contient des comptes de caisse et banques centrales.

Note 6.2 : Opération avec les entreprises liées Hors-Bilan

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2015
Hors bilan - engagements donnés:			
Engagement de financement :	-	582 062	582 062
- en faveur d'établissements de crédits		5 000	5 000
- en faveur de la clientèle (1)		577 062	577 062
Engagement de garantie :	-	99 396	99 396
- en faveur d'établissements de crédits		31 827	31 827
- en faveur de la clientèle		67 570	67 570
Engagements sur titres			-
Total des engagements donnés	-	681 457	681 457
Hors bilan - engagements reçus :			
Engagement de financement :	-	189 785	189 785
- reçu d'établissements de crédits		189 785	189 785
- reçu de la clientèle (2)			-
Engagement de garantie (3) :	-	3 064 449	3 064 449
- reçu d'établissements de crédits		3 064 449	3 064 449
Engagements sur titres			-
Total des engagements reçus	-	3 254 234	3 254 234
Hors bilan - sur instruments financiers à terme			
Opérations fermes de couverture gérés en micro-couverture		1 386 100	1 386 100
Opérations fermes de couverture gérés en macro-couverture	1 710 000	995 000	2 705 000
Total des instruments financiers à terme	1 710 000	2 381 100	4 091 100

(1) Hors engagements de financement douteux

(2) AXA France Vie

(3) Hors engagements reçus de la clientèle pour 3 323 201K€

NOTE 7 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Dépréciations d'actifs				
Créances sur les établissements de crédit :				
- A vue	-	-	-	-
- A terme	-	-	-	-
Créances sur la clientèle :	8 424	1 791	1 492	8 723
- Autres concours à la clientèle	1 601	769	630	1 741
- Comptes ordinaires débiteurs	6 823	1 022	862	6 982
- Crédits restructurés (CRC 2002-03)				
Titres d'investissement	-	-	-	-
Titres de placement	680	664	1 288	56
Titres de participation et activité du portefeuille	12		12	-
Total dépréciations d'actifs	8 436	2 455	2 792	8 779
Provisions inscrites au passif				
Risques sur la clientèle	1 511	484	751	1 244
Risques pour litiges				
Risques opérationnels	1 468	165	558	1 075
Impôts différés				
Provisions pour engagement sociaux	- 165	360	25	171
Total des provisions inscrites au passif	2 814	1 009	1 334	2 489

NOTE 8 : COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

(en milliers d'euros)	Plan d'épargne logement 2014	Plan d'épargne logement 2015	Compte d'épargne logement 2014	Compte d'épargne logement 2015
Comptes et plans d'épargne logement :				
Encours collectés :	87 773	108 407	15 915	14 749
De 0 à 4 ans	41 802	65 414		
De 4 à 10 ans	13 809	13 369		
Plus de 10 ans	32 162	29 624		

(en milliers d'euros)	Provisions*			
	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Provisions :	4 169	710	(62)	4 817
De 0 à 4 ans	1 937	497		2 434
De 4 à 10 ans	467		(52)	415
Plus de 10 ans	1 766	213	(10)	1 969

*les encours « en risque » tels que prescrits par la réglementation comptable en la matière, le taux garanti du PEL conduisent à des durées de détention plus longues et à des versements supérieurs
En 2015, les encours de plus de 10 ans représentent 41% de la provision.

NOTE 9 : PORTEFEUILLE TITRES

(en milliers d'euros)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de participation et activité de portefeuille	31/12/2015	31/12/2014
Effets publics et valeurs assimilées		78 685	78 098		156 783	134 426
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)		425 000	245 035		670 035	685 821
Actions et autres titres à revenu variable		1 096			1 096	1 096
Participations et autres titres détenus à long terme				45 748	45 748	44 517
Créances rattachées sur effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		2 181	5 941		8 121	9 011
Total	-	506 962	329 074	45 748	881 783	874 871

(1) dont 0K€ de titres d'investissement mis en pension

Note 9.1 : Ventilation des titres

(en milliers d'euros)	Cotés Valeur brute	Non cotés Valeur brute	Valeur brute comptable	Dépréciations	Valeur nette comptable	Prix de remboursement	Valeur de marché	+/- Value	Emis en France Valeur nette	Emis à l'étranger Valeur nette	Emis par des organismes publics	Emis par d'autres émetteurs
Titres de placement :	81 792	425 170	506 962	56	506 906	494 031	518 722	11 816	505 866	1 096	80 696	426 266
Effets publics et valeurs assimilées	78 685		78 685		78 685	66 850	89 044	10 358	78 685		78 685	
OPCVM de capitalisation	1 096		1 096		1 096		2 482	1 386		1 096		1 096
OPCVM de distribution	-		-		-		-	-				-
Obligations	-		-		-		-	-				-
Titres de créances négociables		425 000	425 000	56	424 944	425 000	425 016	72	425 000			425 000
Créances rattachées	2 011	170	2 181		2 181	2 181	2 181		2 181		2 011	170
Titres d'investissement :		329 074	329 074	-	329 074	312 075	338 583	9 509	108 326	220 748	78 773	5 266
Effets publics et valeurs assimilées		78 098	78 098		78 098	74 300	81 611	3 513	14 984	63 114	78 098	
Obligations		245 035	245 035		245 035	231 834	251 031	5 996	91 703	153 332		
Créances rattachées		5 941	5 941		5 941	5 941	5 941		1 639	4 302	675	5 266
Participations et activité de portefeuille :		45 748	45 748		45 748	45 748	45 748		45 748		-	-
Participations et autres titres à LT		45 748	45 748		45 748	45 748	45 748	-	45 748			
Créances rattachées		-	-		-	-	-	-	-			
Total	81 792	799 991	881 783	56	881 727	851 853	903 053	21 326	659 940	221 844	159 469	431 532

Note 9.2 : Effets publics et autres valeurs assimilées, obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéances (Valeur nette comptable)

(en milliers d'euros)	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances et dettes rattachées	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement	0	0	456 309	48 417	2 181	506 906	493 021
Effets publics			31 365	47 321	2 011	80 696	82 238
Titres de créances négociables			424 944		170	425 114	409 687
OPCVM de capitalisation				1 096		1 096	1 096
Titres d'investissement	20 034	24 811	232 543	45 745	5 941	329 074	337 333
Effets publics			41 949	36 150	675	78 774	54 820
Obligations	20 034	24 811	190 594	9 595	5 266	250 300	282 513
Total obligations et autres titres à revenu fixe	20 034	24 811	688 851	94 162	8 121	835 980	830 354

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS

Note 10.1 : Mouvements sur immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2014	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute 31/12/2015	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	29 361	4 774			34 136	26 172	7 963	6 194
<i>dont immobilisation en cours</i>	<i>874</i>				<i>2 468</i>			
Immobilisations corporelles	13 104	1 158			14 261	11 905	2 356	2 881
<i>dont immobilisation en cours</i>	<i>67</i>				<i>67</i>			
Total de l'actif immobilisé	42 465	5 932	-	-	48 397	38 078	10 319	9 075

Note 10.2 : Amortissements et dépréciations des immobilisations

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Transfert	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	23 167	3 005			26 172
Immobilisations corporelles	10 222	1 683			11 905
Total de l'actif immobilisé	33 389	4 689	-	-	38 078

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs:		
Dépôts de garantie versés	38 011	115 934
Créances fiscales et sociales	4 289	5 742
Créances avec la clientèle	2 591	5 468
Primes Plan Epargne Logement à recevoir	839	931
Autres débiteurs divers	592	5 744
Total autres actifs	46 322	133 820
Autres passifs :		
Dépôts de garantie reçus	58 610	48 040
Dettes fournisseurs	11 222	12 307
Dettes fiscales et sociales	10 314	13 704
Primes d'assurance collectées	405	407
Dettes avec la clientèle	8	3 618
Comptes de règlement sur opérations sur titres	6 994	6 994
Autres créditeurs divers	1 746	673
Total autres passifs	89 299	85 742

NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges à payer et produits à recevoir sur Instruments financiers	5 301	17 058	6 016	17 359
Produits à recevoir / charges à payer	10 247	67 127	13 309	57 291
Charges / produits constatés d'avance	1 280	636	1 021	619
Primes d'émission	188		83	
Autres comptes de régularisation	21 309	251	668	4 985
<i>dont comptes indisponibles sur opérations de recouvrement</i>		<i>108</i>		<i>102</i>
Total	38 325	85 072	21 097	80 254

NOTE 13 : DETTES SUBORDONNÉES

Type d'emprunt (en milliers d'euros)	Monnaie	Nominal	Date souscription	Taux	Remboursement		31/12/2015
					Échéance	Modalités	
AXA FRANCE VIE	EUR	6 500	22/12/2006	Euribor 3m + 1%	Perpétuel	Sur accord de l'ACPR	6 500
AXA FRANCE VIE	EUR	42 000	24/06/2004	Euribor 3m + 1%	Perpétuel	Sur accord de l'ACPR	42 000
Sous-total durée indéterminée		48 500					48 500
Dettes rattachées	EUR	10					10
Total		48 510					48 510

NOTE 14 : VENTILATION DES INTÉRÊTS COURUS

(en milliers d'euros)	Intérêts courus
Actif :	
Créances sur Banque Centrale	2
Effets publics	2 685
Créances sur les établissements de crédit	9 995
Créances sur la clientèle	7 999
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 436
Prêts subordonnés	5
Total intérêts à recevoir	26 122
Passif :	
Dettes envers les établissements de crédit	940
Dettes envers la clientèle	6 951
Dettes représentées par un titre	4 995
Dettes subordonnées	10
Total intérêts à payer	12 896

NOTE 15 : ACTIONNARIAT

Décomposition du capital social

(en euros)	31/12/2015
Capital social	89 467 904
Nombre d'actions	
- totalement libérées	5 591 744
- non libérées	-
Valeur nominale de l'action	16

NOTE 16 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux
31/12/2014	89 468	241 339	1 395	15 312	(89 355)	(7 343)	250 816
Dividendes versés au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice antérieur	-	-	-	-	(7 343)	7 343	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	338	338
31/12/2015	89 468	241 339	1 395	15 312	(96 698)	338	251 154

NOTE 17 : HORS BILAN ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

Note 17.1 : Garanties reçues et données

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements de financement (1) :	189 785	582 270	210 407	472 917
- d'établissements de crédit	189 785	5 000	110 407	
- de la clientèle		577 270	100 000	472 917
<i>dont engagement de financement douteux</i>		<i>208</i>		
Engagements de garantie :	3 064 449	99 396	2 300 434	93 988
- d'établissements de crédit	3 064 449	31 827	2 300 434	30 362
- de la clientèle (1)		67 570		63 627
Engagements sur titres :	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-
Total des engagements	3 254 234	681 666	2 510 841	566 905

(1) Hors engagements de garantie reçus de la clientèle de 3 323 201k€ en 2015 vs 2 995 846k€ en 2014

Note 17.2 : Autres engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Opérations en devises	466	782
Euros achetés non encore reçus	187	306
Devises achetées non encore reçues	46	85
Euros vendus non encore livrés	46	85
Devises vendues non encore livrées	187	306
Opérations sur instruments financiers à terme	4 091 100	3 236 600
Opérations fermes de couverture gérés en micro-couverture	1 386 100	1 081 600
Opérations fermes de couverture gérés en macro-couverture	2 705 000	2 155 000
Total des autres engagements hors bilan	4 091 566	3 237 382

Note 17.3 : Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

Au 31/12/2015, les actifs donnés en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 819 785 K€ de créances mobilisées auprès de la BCE dans le cadre du processus TRICP
- 144 159 K€ de prêts agent affectés DAT garantis
- 660 166 K€ de prêts clients pour Billets à ordres hypothécaires assurances
- 504 422 K€ de prêts immobiliers mis en garantis (Billets à ordres structurés)

NOTE 18 : INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Note 18.1 : Opérations fermes

(en milliers d'euros)	Établissements de crédit OCDE				Clientèle non financière				Montant notionnel gré à gré selon la durée résiduelle		
	Montant notionnel gré à gré		Juste valeur		Montant notionnel gré à gré		Juste valeur		< 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014			
Swaps de taux d'intérêt macro-couverture	2 705 000	2 155 000	(103 578)	5 994					215 000	910 000	1 580 000
Swaps de taux d'intérêt micro-couverture	1 386 100	1 081 600									1 386 100
Total opérations fermes	4 091 100	3 236 600	(103 578)	5 994	-	-	-	-	215 000	910 000	2 966 100

Note 18.2 : Opérations conditionnelles

Néant

NOTE 19 : VENTILATION DES INTÉRÊTS ET PRODUITS – CHARGES ET ASSIMILÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	18 152	1 772	25 088	778
Dettes subordonnées		495		600
Opérations avec la clientèle	123 254	28 092	116 564	38 223
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 069	37 267	13 677	24 764
Autres intérêts et assimilés (1)	21 570	35 298	15 849	42 309
Total	176 046	102 925	171 178	106 674

(1) ce poste comprend le résultat des swaps de macro-couverture et micro-couverture

NOTE 20 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES

Néant

NOTE 21 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE

Néant

NOTE 22 : REVENU SUR TITRE À REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dividendes et produits assimilés sur titres de participations	3 039		3 324	
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	1		2	
Total	3 041		3 326	

NOTE 23 : COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	16 412	2 407	8 058	1
Opérations avec les établissements de crédit		251		206
Opérations de change	-	-	-	-
Prestations de services financiers	36 563	21 790	31 799	21 589
Total	52 975	24 448	39 857	21 796

NOTE 24 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres de transaction		
- Gain	-	-
- Perte	-	-
Opérations de change	177	118
- Gain	177	118
- Perte		
Total	177	118

NOTE 25 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT OU ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titre de placement	1 118	(671)
- Gain	1 831	9
- Pertes	714	680
Activité de portefeuille		
- Gain	-	-
- Pertes	-	-
Total	1 118	(671)

NOTE 26 : VENTILATION DES AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote part de résultat sur opérations faites en commun	21 086	48	19 000	-
Subvention reçue	-	-	-	-
Activités accessoires	-	-	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	-	28	-	43
Exploitation bancaire diverse (1)	1 264	1 320	1 278	1 412
Total	22 350	1 396	20 278	1 455

(1) Dont cotisation au Fond de Résolution Unique de 483K€

NOTE 27 : MÉCÉNAT

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dépenses de mécénat	46	47
Total	46	47

NOTE 28 : VENTILATION DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Frais de personnel	41 911	42 137
Autres frais administratifs	78 065	62 724
Total	119 977	104 861

NOTE 29 : CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charges de personnel		
Salaires	20 726	22 503
Charges de retraite et autres charges sociales	13 912	12 550
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 451	4 618
Intéressement et participation des salariés	2 822	2 466
Total	41 911	42 137
Effectif moyen équivalent temps plein		
Cadres	313	294
Non cadres	315	301
Total	628	595

NOTE 30 : VENTILATION DU COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Pertes sur créances couvertes	Pertes sur créances non couvertes	Récupération de créances amorties	31/12/2015	31/12/2014
Opérations avec la clientèle	(1 791)	1 492	(2 038)	(22)	825	(1 533)	(4 011)
Opération sur risques et charges	(1 009)	1 334				325	1 785
Total	(2 799)	2 826	(2 038)	(22)	825	(1 208)	(2 226)

NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	Gain	Perte	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	12	-	12	-
Total	12	-	12	-

NOTE 32 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers clientèles	71	244
Charges diverses clientèles	817	(311)
Total	(745)	(67)

NOTE 33 : VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôt sur les sociétés 33,33%	Contribution sociale sur l'IS 3,3%	Crédit d'impôt	Résultat après impôts	31/12/2014
Résultat courant	1 077			6	1 083	(7 276)
<i>Dont impôt sur les sociétés</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont impôt différé</i>	-	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	(745)				(745)	(67)
Total	332			6	338	(7 343)

Le stock des déficits reportables au 31/12/2015 s'élève à 202 164K€

NOTE 34 : DOTATIONS OU REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Néant

NOTE 35 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nature des indications (en euros)	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	64 541 024	69 467 904	82 476 864	89 467 904	89 467 904
Nombre d'actions émises	4 033 814	4 341 744	5 154 804	5 591 744	5 591 744
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	159 810 699	199 858 641	196 571 572	221 796 980	261 427 384
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-674 149	-12 231 687	5 447 151	-1 967 487	6 023 610
Impôt sur les bénéfices (1)	388 788	4 131 566	18 611	11 562	6 096
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-923 587	-1 189 317	1 367 457	964 718	1 666 209
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 782 181	-11 649 855	497 412	-7 343 027	337 842
Montant des bénéfices distribués					
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	-3	-3	-1	1
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1	-3	0	-1	0
Dividende attribué à chaque action					
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	635	678	650	595	628
Montant de la masse salariale de l'exercice	23 283 810	25 697 290	23 859 595	26 691 318	28 220 743
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S., oeuvres sociales)	11 921 216	12 125 784	10 747 095	10 904 729	11 794 594

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AXA Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Provisionnement du risque de crédit

Comme indiqué dans les notes 1, 5, 7 et 30 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 2 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavié

Siege social : 61 rue de Villiers
92 200 Neuilly-sur-Seine
Tel : +33 +33 (0) 1 56 57 58 59
Fax : +33
SAS
Capital de 2 510 460 Euros
RCS Nanterre B 672 006 483

MAZARS

Max Dongard

Siège social : 61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 8 320 000 Euros
RCS Nanterre 784 824 153